

ACHERES (78) - PARC D'ACHERES OUEST



## Projet de substitution d'une partie de la compensation écologique dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol de Triel-sur-Seine (78) *Diagnostic écologique à Acheres*

### Rapport final

Janvier 2021  
Réf Alisea : 2050

**Étude réalisée pour :**

Urbasolar  
Étude suivie par : Quentin Gastineau  
Téléphone : 06 48 21 12 43

**Étude réalisée par :**

**Alisea SARL**  
152 Avenue de Paris - F78000 VERSAILLES  
Téléphone : 01 39 53 15 84 – Télécopie : 01 39 02 11 29  
Courriel : [contact@alisea-environnement.fr](mailto:contact@alisea-environnement.fr)  
[www.alisea-environnement.fr](http://www.alisea-environnement.fr)

**Auteurs :** Sébastien DAVOUST – Ingénieur d'études, Delphine CHABROL – Ingénieure écologue, Violaine CHAMPION – Faunisticienne, Mathilde BUGÉAT – Ingénieur écologue, Basile MARTIN – Ingénieur écologue, Nicolas MOULIN - Entomologiste.

Contrôle qualité interne/relecture : Sébastien DAVOUST – Ingénieur écologue

Entreprise certifiée ISO 14001, Alisea est membre du réseau Cap Environnement ([www.cap-environnement.org](http://www.cap-environnement.org))

**Seule la version PDF créée par Alisea fait foi.**

Référence pour citation : ALISEA, Diagnostic et repérage écologique à Achères, Andrésy et Carrières-sous-Poissy, 2020, disponible auprès de Urbasolar.

Le rapport, remis par Alisea, est rédigé à l'usage exclusif du client et de manière à répondre à ses objectifs indiqués dans le devis émis par Alisea et validé par le client. Il est établi au vu des informations fournies à Alisea et des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques connues avant la remise du rapport.

La responsabilité d'Alisea ne pourra être engagée si le client lui a transmis des informations erronées ou incomplètes.

Alisea n'est notamment pas responsable des décisions de quelque nature que ce soit prises par le client à la suite de la prestation fournie par Alisea, ni des conséquences directes ou indirectes que ces décisions ou interprétations erronées pourraient causer. Toute utilisation partielle ou inappropriée ou toute interprétation dépassant les conclusions des rapports émis ne saurait engager la responsabilité d'Alisea.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION – PREAMBULE .....</b>	<b>7</b>
1.1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....	7
1.2	PRESENTATION ET LOCALISATION.....	8
1.2.1	<i>Localisation.....</i>	8
1.2.2	<i>Limites géographiques de l'étude.....</i>	8
1.3	TOPOGRAPHIE .....	10
1.4	GEOLOGIE .....	12
1.5	CONTEXTE HYDROLOGIQUE .....	13
<b>2</b>	<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>14</b>
2.1	ASPECTS GENERAUX .....	14
2.2	BIBLIOGRAPHIE ET DONNEES NATURALISTES.....	15
2.3	BIO-EVALUATION ET ENJEUX.....	16
2.4	METHODES HABITATS ET FLORE .....	20
2.4.1	<i>Recensements.....</i>	20
2.4.2	<i>Évaluation des enjeux habitats et flore .....</i>	20
2.5	METHODES AVIFAUNE NICHEUSE .....	21
2.5.1	<i>Recensements.....</i>	21
2.5.2	<i>Évaluation des enjeux avifaunistiques.....</i>	21
2.6	METHODE AVIFAUNE EN PERIODE D'HIVERNAGE .....	23
2.6.1	<i>Recensements.....</i>	23
2.6.2	<i>Évaluation des enjeux avifaune en période d'hivernage .....</i>	23
2.7	METHODE AVIFAUNE EN PERIODE DE MIGRATION.....	23
2.7.1	<i>Recensement .....</i>	23
2.7.2	<i>Évaluation des enjeux avifaune .....</i>	23
2.8	METHODES MAMMIFERES TERRESTRES .....	24
2.8.1	<i>Recensements.....</i>	24
2.8.2	<i>Évaluation des enjeux mammalogiques .....</i>	24
2.9	METHODES MAMMIFERES VOLANTS (CHIROPTERES).....	24
2.9.1	<i>Recensements.....</i>	24
2.9.2	<i>Évaluation des enjeux chiroptérologiques.....</i>	25
2.10	METHODES REPTILES.....	27
2.10.1	<i>Recensements.....</i>	27
2.10.2	<i>Évaluation des enjeux Reptiles .....</i>	27
2.11	METHODES AMPHIBIENS .....	28
2.11.1	<i>Recensements.....</i>	28
2.11.2	<i>Évaluation des enjeux Amphibiens .....</i>	28
2.12	METHODES INSECTES.....	29
2.12.1	<i>Recensements.....</i>	29
2.12.2	<i>Évaluation des enjeux Insectes .....</i>	29
<b>3</b>	<b>ÉTAT INITIAL DES HABITATS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE .....</b>	<b>30</b>
3.1	ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES .....	30
3.1.1	<i>Zonages réglementaires / Engagements contractuels .....</i>	30
3.1.2	<i>Zonages d'inventaires et outils fonciers .....</i>	33
3.1.3	<i>Trame verte et bleue .....</i>	39
3.2	SYNTHESE DES ENJEUX RELATIFS AUX ZONAGES REGLEMENTAIRES, AUX ZONAGES D'INVENTAIRE ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE .....	42
3.3	HABITATS ET FLORE .....	43
3.3.1	<i>Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes .....</i>	43
3.3.2	<i>Résultats.....</i>	47
3.3.3	<i>Enjeux habitats et flore.....</i>	57
3.4	APPROCHE ZONES HUMIDES .....	58
3.5	AVIFAUNE .....	60

3.5.1 Avifaune en période de nidification .....	60
3.5.2 Avifaune en période d'hivernage .....	72
3.5.3 Avifaune en période de migration .....	73
3.6 MAMMIFERES TERRESTRES .....	76
3.6.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes .....	76
3.6.2 Résultats .....	76
3.6.3 Enjeux mammifères terrestres .....	76
3.7 MAMMIFERES VOLANTS .....	77
3.7.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes .....	77
3.7.2 Résultats .....	77
3.7.3 Enjeux mammifères volants .....	80
3.8 REPTILES .....	82
3.8.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes .....	82
3.8.2 Résultats .....	82
3.8.3 Enjeux reptiles .....	83
3.9 AMPHIBIENS .....	85
3.9.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes .....	85
3.9.2 Résultats .....	85
3.9.3 Enjeux amphibiens .....	86
3.10 INSECTES .....	88
3.10.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes .....	88
3.10.2 Résultats .....	88
3.10.3 Enjeux insectes .....	90
<b>4 ANNEXES .....</b>	<b>92</b>
4.1 FLORE .....	92
4.2 AVIFAUNE .....	95
4.3 MAMMIFERES .....	98
4.4 AMPHIBIENS .....	98
4.5 REPTILES .....	98
4.6 INSECTES .....	98
<b>5 BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>100</b>

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 – LOCALISATION DES ZONES D’ETUDES (BIODIF) .....	7
FIGURE 2 - LOCALISATION DES COMMUNES CONCERNEES (ALISEA 2020) .....	8
FIGURE 3 – PERIMETRES D’ETUDES (ALISEA 2020) .....	9
FIGURE 4 – PERIMETRE D’ETUDE RAPPROCHE – ACHERES, PARC OUEST (ALISEA 2020) .....	10
FIGURE 5 – TOPOGRAPHIE (ALISEA 2020, SOURCE : <a href="http://fr-fr.topographic-map.com/">HTTP://FR-FR.TOPOGRAPHIC-MAP.COM/</a> ) .....	11
FIGURE 6 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE NO/SE DU PERIMETRE D’ETUDE D’ACHERES (SOURCE: GOOGLE EARTH) .....	11
FIGURE 7 - GEOLOGIE DU SITE (ALISEA 2020) .....	12
FIGURE 8 - CONTEXTE HYDROLOGIQUE DE LA COMMUNE CONCERNEE (ALISEA 2020) .....	13
FIGURE 9 – LOCALISATION DES POINTS IPA (ALISEA 2020) .....	22
FIGURE 10 - LOCALISATION DES POINTS D’ECOUTE DES CHIROPTERES (ALISEA 2020) .....	26
FIGURE 11 - LOCALISATION DES PLAQUES REPTILES (ALISEA 2020) .....	28
FIGURE 12 - PARC NATUREL REGIONAL (ALISEA 2020) .....	32
FIGURE 13 - FORET DE PROTECTION (ALISEA 2020) .....	33
FIGURE 14 – ZNIEFF LES PLUS PROCHES DES PERIMETRES D’ETUDE RAPPROCHES (ALISEA 2020) .....	36
FIGURE 15 - PERIMETRE REGIONAUX D’INTERVENTION FONCIERE AU SEIN ET AUTOUR DU PERIMETRE D’ETUDE ELOIGNE (ALISEA 2020) .....	37
FIGURE 16 – ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DANS ET AUTOUR DU PERIMETRE D’ETUDE ELOIGNE (ALISEA 2020) .....	38
FIGURE 17 - TRAME VERTE ET BLEUE COMPOSEE DE SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES SPECIFIQUES (ALLAG-DHUISME ET AL., 2010) .....	39
FIGURE 18 – COMPOSANTES DU SRCE (SOURCE : SRCE, ARB) .....	40
FIGURE 19 - OBJECTIFS DU SRCE (SOURCE : SRCE, ARB) .....	41
FIGURE 20 - CARTE D’ALERTE VEGETATION DU CBNBP (ALISEA 2020, FOND SCAN25, CBNBP) .....	44
FIGURE 21 - VEGETATIONS IDENTIFIEES PAR LE CBNBP A PROXIMITE DU PERIMETRE D’ETUDE D’ACHERES (ALISEA 2020, CBNBP) .....	46
FIGURE 22 – CARTE DES HABITATS NATURELS (ALISEA 2020) .....	57
FIGURE 23 – POTENTIALITES DE ZONE HUMIDE SUR LA BASE D’UNE APPROCHE PAR LA VEGETATION (ALISEA 2020) .....	59
FIGURE 24 - AVIFAUNE REMARQUABLE RECENSEE EN PERIODE DE NIDIFICATION AU SEIN DE LA ZONE D’ETUDE (ALISEA 2020) .....	71
FIGURE 25 - AVIFAUNE REMARQUABLE RECENSEE EN PERIODE DE MIGRATION AU SEIN DE LA ZONE D’ETUDE (ALISEA 2020) .....	75
FIGURE 26 - CHAUVES-SOURIS REMARQUABLES RECENSEES AU SEIN DE LA ZONE D’ETUDE (ALISEA 2020) .....	81
FIGURE 27 - REPTILES REMARQUABLES RECENSES AU SEIN DE LA ZONE D’ETUDE (ALISEA 2020) .....	84
FIGURE 28 - AMPHIBIENS REMARQUABLES RECENSES AU SEIN DE LA ZONE D’ETUDE (ALISEA 2020) .....	87
FIGURE 29 - INSECTES REMARQUABLES RECENSES AU SEIN DE LA ZONE D’ETUDE (ALISEA 2020) .....	91

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – DATES DES PASSAGES DE TERRAIN A ACHERES, ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES ASSOCIEES .....	14
TABLEAU 2 - REFERENCES POUR LES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES .....	15
TABLEAU 3 - ZNIEFF PRESENTES DANS LE PERIMETRE D’ETUDE ELOIGNE .....	34
TABLEAU 4 - ESPACES REMARQUABLES RECENSEES A ACHERES PAR LE CBNBP APRES 2000 .....	43
TABLEAU 5 - ESPACES REMARQUABLES RECENSEES A CARRIERES-SOUS-POISSY PAR LE CBNBP APRES 2000 .....	43
TABLEAU 6 – AVIFAUNE NICHEUSE REMARQUABLE RECENSEE DANS LA BIBLIOGRAPHIE SUR LA COMMUNE D’ACHERES .....	60
TABLEAU 7 - AVIFAUNE HIVERNANTE REMARQUABLE RECENSEE DANS LA BIBLIOGRAPHIE SUR LA COMMUNE D’ACHERES .....	72
TABLEAU 8 - AVIFAUNE MIGRATRICE REMARQUABLE RECENSEE DANS LA BIBLIOGRAPHIE SUR LA COMMUNE D’ACHERES .....	73
TABLEAU 9 – MAMMIFERES TERRESTRES REMARQUABLES RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE SUR LA COMMUNE D’ACHERES .....	76
TABLEAU 10 – REPTILES REMARQUABLES RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE SUR LA COMMUNE D’ACHERES .....	82
TABLEAU 11 – AMPHIBIENS REMARQUABLES RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE .....	85
TABLEAU 12 – INSECTES REMARQUABLES RECENSES DANS LA BIBLIOGRAPHIE .....	88

## LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1 - LEZARD DES MURAILLES (ALISEA / S. DAVOUST) .....	27
PHOTO 2 - ACCENTEUR MOUCHET (©ALISEA/V. CHAMPION) .....	61
PHOTO 3 – ALOUETTE DES CHAMPS (©WIKIPÉDIA/ A. WILLIAMS) .....	61

PHOTO 4 - BERGERONNETTE GRISE (©ALISEA/V. CHAMPION) .....	62
PHOTO 5 - BRUANT PROYER (©ALISEA/V. CHAMPION).....	62
PHOTO 6 - COUCOU GRIS (©WIKIPEDIA/R. KNIGHT).....	63
PHOTO 7 – FAUCONS CRECERELLES (©ALISEA / B. ABRAHAM).....	63
PHOTO 8 – FAUVETTE BABILLARDE (©WIKIPEDIA/I. SHAH) .....	63
PHOTO 9 – FAUVETTE DES JARDINS (©WIKIPEDIA/R. KNIGHT).....	64
PHOTO 10 - GREBE CASTAGNEUX (©WIKIPEDIA/A. TREPTE) .....	64
PHOTO 11 - HIRONDELLE RUSTIQUE (©WIKIPÉDIA/ MALENE) .....	64
PHOTO 12 - HYPOLAÏS POLYGLOTTE (©ALISEA/V. CHAMPION) .....	65
PHOTO 13 - LINOTTE MELODIEUSE (©ALISEA/B.ABRAHAM).....	65
PHOTO 14 - LOCUSTELLE TACHETEE (©ALISEA/V. CHAMPION).....	66
PHOTO 15 – MARTIN-PECHEUR D’EUROPE (©L. LUKASIK) .....	66
PHOTO 16 – MOINEAU DOMESTIQUE (©ALISEA/V. CHAMPION).....	66
PHOTO 17 - PERDRIX GRISE (©WIKIPEDIA/ M. SZCZEPANEK).....	67
PHOTO 18 - TARIER PATRE (©ALISEA / B. ABRAHAM) .....	67
PHOTO 19 - VERDIER D'EUROPE (©WIKIPÉDIA/ H. FISHER) .....	68
PHOTO 20 - CAILLE DES BLES (©WIKIPEDIA/ L.M.B. SANCHEZ) .....	68
PHOTO 21 – CHARDONNETER ELEGANT (©ALISEA / B. ABRAHAM).....	68
PHOTO 22 – HIRONDELLE DE RIVAGE (©WIKIPÉDIA/ AIWOK).....	69
PHOTO 23 - MARTINET NOIR (©WIKIPÉDIA/I. SHAH).....	69
PHOTO 24 - MOUETTE RIEUSE (©WIKIPÉDIA/ A. VÂGEN) .....	69
PHOTO 25 - PETIT GRAVELOT (©WIKIPEDIA / P. DALOUS) .....	70
PHOTO 26 - VANNEAU HUPPE (©WIKIPÉDIA/ A. TREPTE).....	70
PHOTO 27 - GRANDE AIGRETTE (©WIKIPÉDIA /M. SZCZEPANEK) .....	74
PHOTO 28 – MURIN DE DAUBENTON (©GUIDO GERDING) .....	77
PHOTO 29 - NOCTULE COMMUNE (©WIKIPÉDIA /MNOLF) .....	77
PHOTO 30 - NOCTULE DE LEISLER (©WIKIPÉDIA/ M. WERNER).....	78
PHOTO 31 – PIPISTRELLE COMMUNE (©WIKIPÉDIA /J. DE LONGE) .....	78
PHOTO 32 - PIPISTRELLE DE KUHL (©WIKIPÉDIA/ SALIX) .....	79
PHOTO 33 – PIPISTRELLE DE NATHUSIUS (©WIKIPÉDIA).....	79
PHOTO 34 - SÉROTINE COMMUNE (©WIKIPÉDIA/MNOLF) .....	80
PHOTO 35 – LEZARD DES MURAILLES (©ALISEA/V. CHAMPION).....	82
PHOTO 36 - ORVET FRAGILE (©ALISEA/D.CHABROL) .....	83
PHOTO 37 - GRENOUILLE RIEUSE (©WIKIPEDIA/M.L. NGUYEN) .....	85
PHOTO 38 – GRENOUILLE VERTE (©ALISEA/B.ABRAHAM) .....	86
PHOTO 39 - AZURE BLEU-CELESTE – PHOTO SUR SITE (©ALISEA/ V. CHAMPION).....	88
PHOTO 40 - FLAMBE (©ALISEA/V. CHAMPION) .....	89
PHOTO 41 – CONOCEPHALE GRACIEUX (©ALISEA / N. MOULIN).....	89
PHOTO 42 – GRILLON D’ITALIE (©ALISEA / N. MOULIN) .....	89
PHOTO 43 – CÉDIPODE TURQUOISE (©ALISEA/N.MOULIN) .....	89

# 1 INTRODUCTION – PREAMBULE

## 1.1 Contexte et objectifs de l'étude

Dans le cadre du projet de création d'une centrale solaire au sol sur la commune de Triel-sur-Seine, la recherche de sites de compensation porte sur la création et/ou la restauration d'une surface équivalente à 20 ha d'habitats de prairies de fauche favorables à la nidification des espèces cibles suivantes :

- des passereaux granivores et insectivores spécialistes des milieux ruraux tels que le Pipit Farlouse, le Bruant proyer, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse ;
- d'espèces compagnes associées aux zones piquetées de buissons bas ainsi qu'aux bordures de haies arbustives telles que le Tarier pâtre, les Fauvettes babillarde, grissette et des jardins et l'Hypolaïs polyglotte ;
- d'espèces secondaires généralement associées aux secteurs plus frais à humides telles que la Locustelle tachetée et la Rousserolle verderolle.

Dans ce cadre, un diagnostic écologique a été réalisé sur le site Parc Ouest à Achères, d'une superficie de 55 ha (Figure 1).

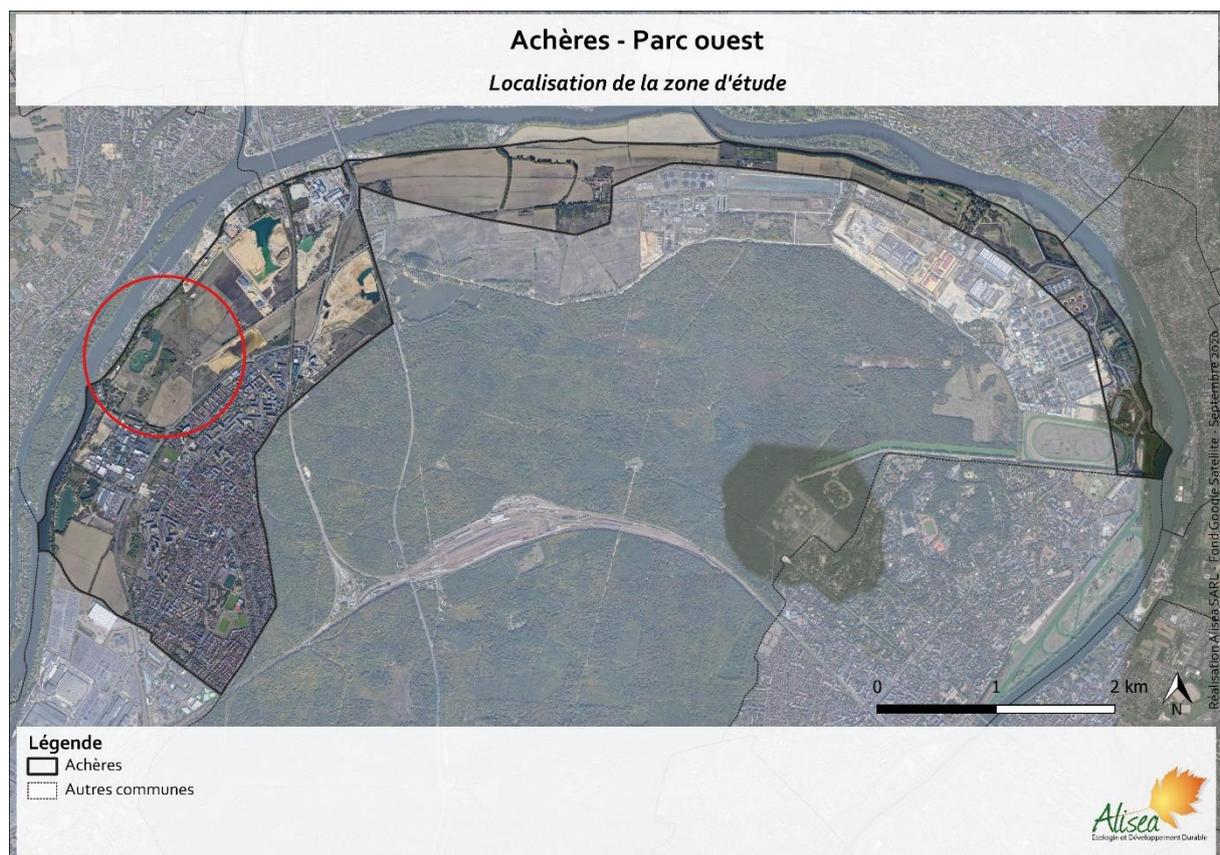


Figure 1 – Localisation des zones d'études (BIODIF)

## 1.2 Présentation et localisation

### 1.2.1 Localisation

La zone d'étude s'étend sur la commune d'Achères, située dans le département des Yvelines, à environ 20 km au nord-ouest de Versailles (Figure 2).

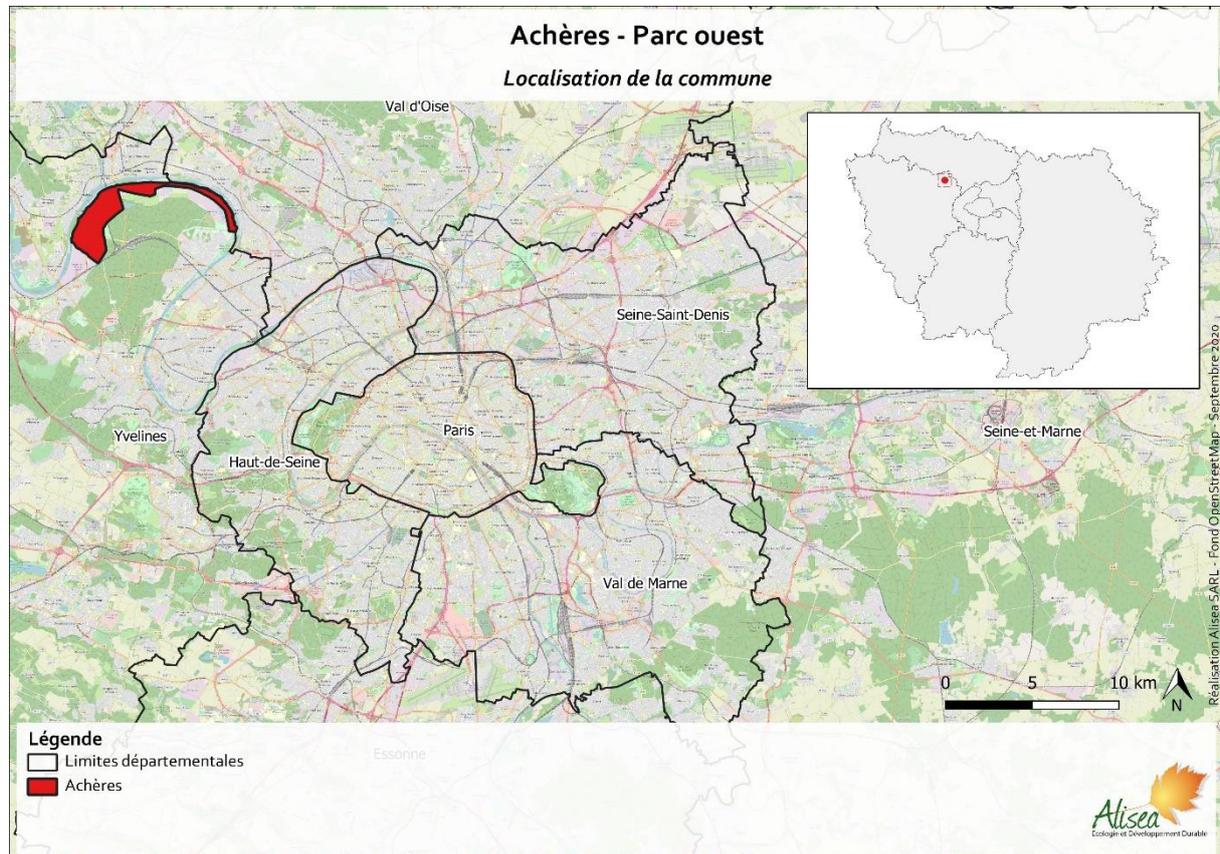


Figure 2 - Localisation des communes concernées (Alisea 2020)

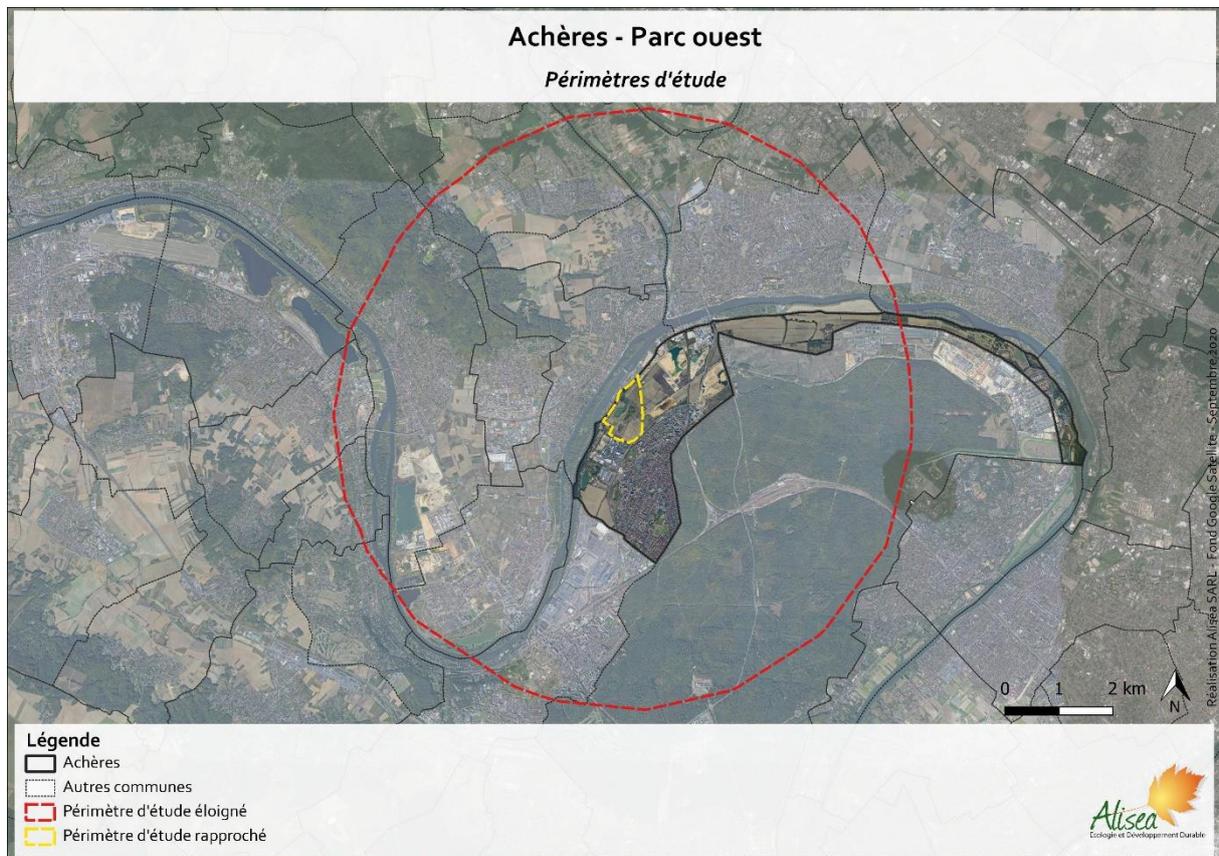
### 1.2.2 Limites géographiques de l'étude

Le préalable aux investigations de terrain est la définition d'un ou de plusieurs périmètres d'étude suffisamment larges pour permettre une analyse cohérente des facteurs environnementaux à plusieurs échelles, et une prise en compte complète des diverses composantes du site ou du territoire, sans tenir compte uniquement des limites administratives/limites d'implantation du projet.

Sur la base de la zone d'emprise du projet (« périmètre du projet »), des passages de terrain, et d'une analyse des photos aériennes et de la carte IGN 25000<sup>ème</sup>, plusieurs périmètres ont été retenus :

- **Le périmètre d'étude éloigné** (Figure 3), qui s'étend sur 5 km autour du site étudié, et qui permet de prendre en considération leur positionnement écologique au niveau supra-local voire régional, notamment dans le cadre de l'analyse de la trame verte et bleue (mise en évidence de continuités écologiques, des zonages de protection/inventaires – ZNIEFF, Natura 2000... – et de l'analyse bibliographique. Le périmètre d'étude éloigné comprend les périmètres d'étude rapprochés.
- **Le périmètre d'étude rapproché** (Figure 4), qui couvre le site et ses alentours. Ce périmètre a été retenu pour effectuer les investigations de terrain destinées à inventorier les habitats, la

flore et la faune. Les abords de ces périmètres ont parfois aussi été expertisés, lorsque cela s'est avéré nécessaire pour la compréhension du fonctionnement de certains espaces et/ou l'analyse des déplacements de certaines espèces.



**Figure 3 – Périmètres d'études (Alisea 2020)**



Figure 4 – Périmètre d'étude rapproché – Achères, Parc Ouest (Alisea 2020)

### 1.3 Topographie

La zone d'étude se trouvant dans la vallée alluviale de la Seine, la topographie est très peu marquée, variant de 21 à 23 mètres (Figure 5 et Figure 6).

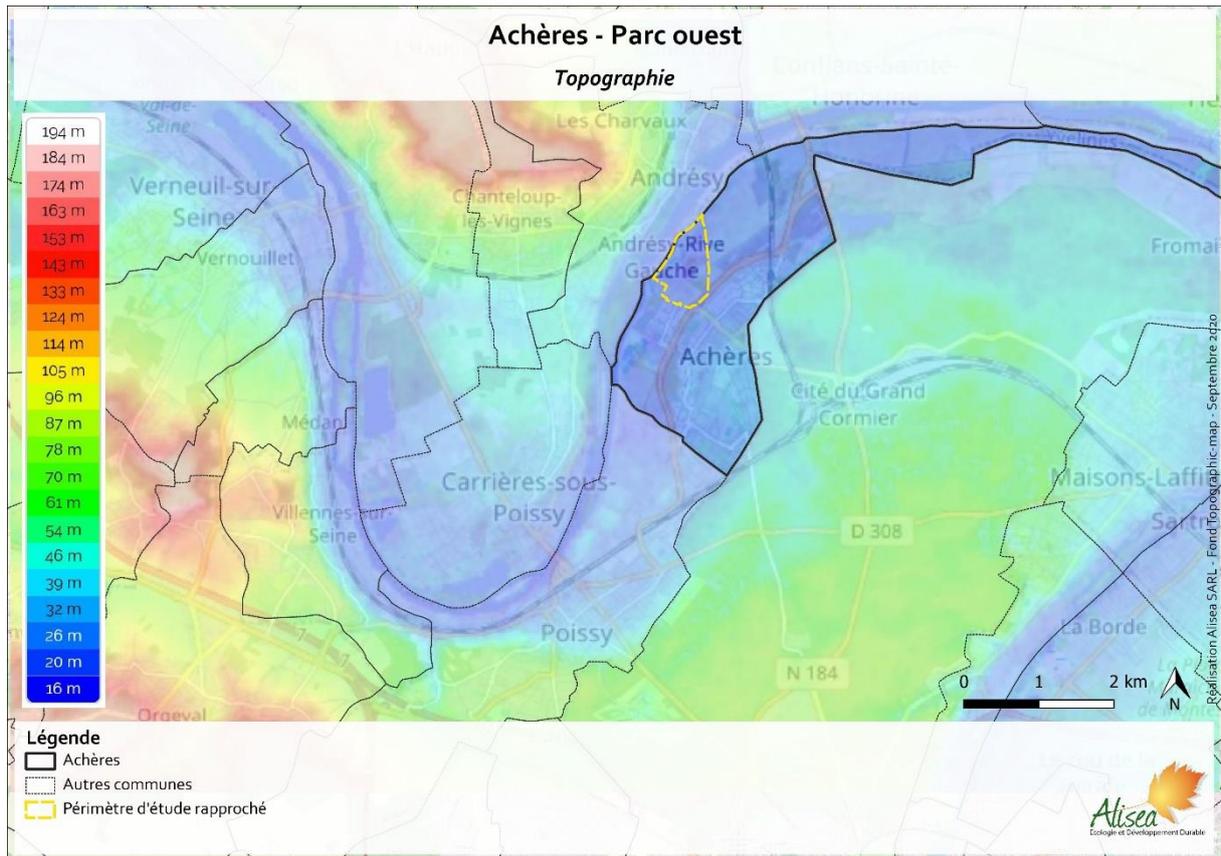


Figure 5 – Topographie (Alisea 2020, Source : <http://fr-fr.topographic-map.com/>)



Figure 6 - Profil topographique NO/SE du périmètre d'étude d'Achères (Source: Google Earth)

## 1.4 Géologie

Le site étudié est décrit sur les feuilles géologiques de Pontoise (n°152 au 1/50000<sup>ème</sup>) et de Versailles (n°182 au 1/50000<sup>ème</sup>). Il est localisé sur des formations alluviales (alluvions modernes ou terrasses alluviales) (Figure 7).

**Fz. Les alluvions modernes** sont localisées le long des cours d'eau actuels jusqu'à la limite des débordements maxima périodiques (inondation de 1910). Elles sont essentiellement constituées de vase argilo-sableuse, noirâtre, à éléments fins dans laquelle on rencontre des graviers siliceux, arrachés aux alluvions anciennes. Les alluvions modernes s'étalent sur la plaine alluviale et peuvent atteindre 10 mètres dans la vallée de la Seine (les Mureaux). L'épaisseur normale de ces dépôts est généralement plus faible et varie de 3 à 6 mètres à proximité des rivières.

**Fy, Fx. Terrasses alluviales.** Deux niveaux de terrasses peuvent être distingués le long de la Seine : une basse terrasse (niveau du fleuve) et une haute terrasse sur le Lutétien-Bartonien à la hauteur de Poissy et de Saint-Germain. Les sables et graviers de la haute terrasse, peu épais, ne sont pas exploitables. Par contre, la basse terrasse est activement exploitée sur une hauteur variant de 7 à 10 m dans la boucle de Carrières-sous-Poissy, de 7 à 16 m à Croissy et de 5 à 8 m à Montesson.

**e5. Lutétien : Marnes et Caillasses, Calcaire grossier supérieur et moyen.** Ils existent sur l'ensemble de la feuille où ils sont bien développés (10 à 15 m). Essentiellement constitués de marnes blanchâtres et jaunâtres alternant avec des bancs de calcaire dur à pâte fine, souvent pétris d'empreintes de Cérithidés, et avec des filets argileux gris ou verts, on peut y distinguer la partie supérieure où dominant les marnes (Marnes et Caillasses), de la base plus cohérente (Calcaires à Cérithes).

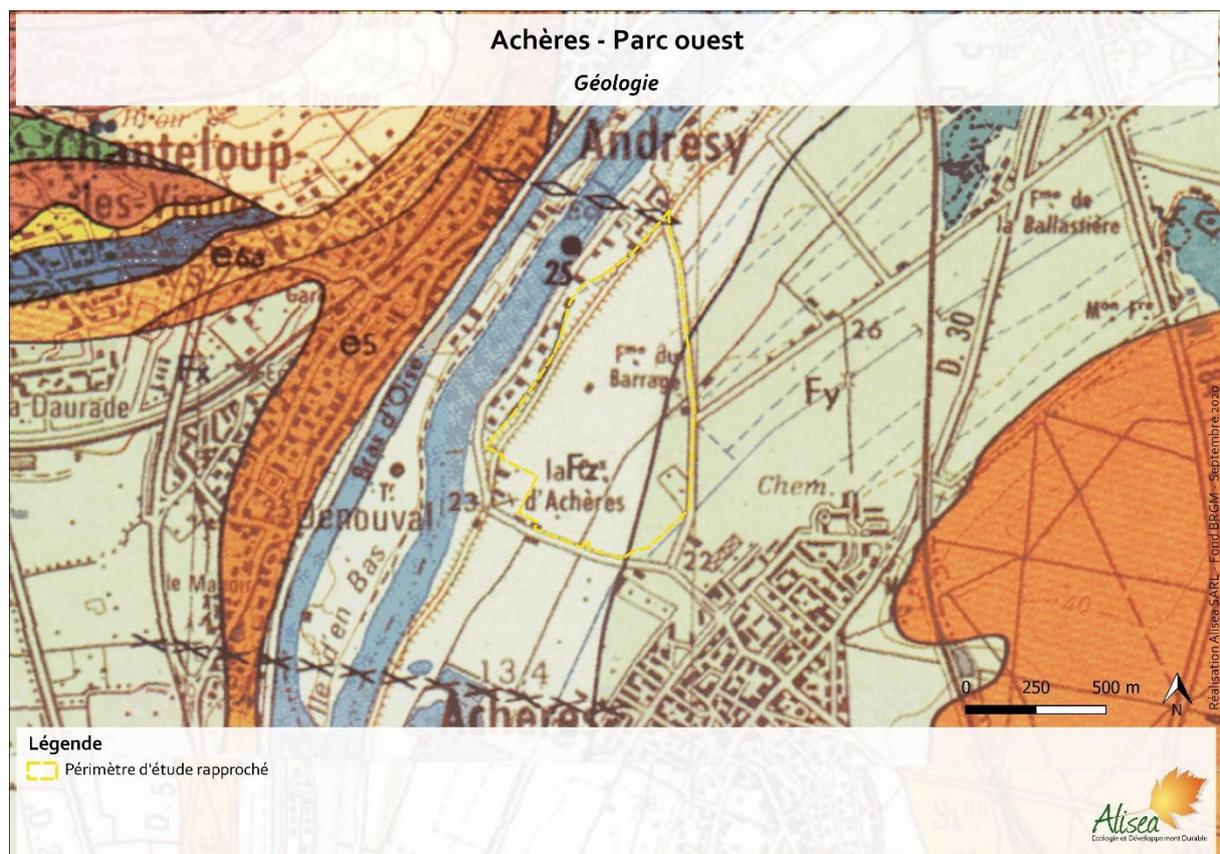


Figure 7 - Géologie du site (Alisea 2020)

## 1.5 Contexte hydrologique

Le site étudié se situe dans le contexte alluvial de la vallée de la Seine. Il abrite un plan d'eau, d'une superficie de 3 ha, issu d'une ancienne exploitation alluvionnaire (Figure 8).

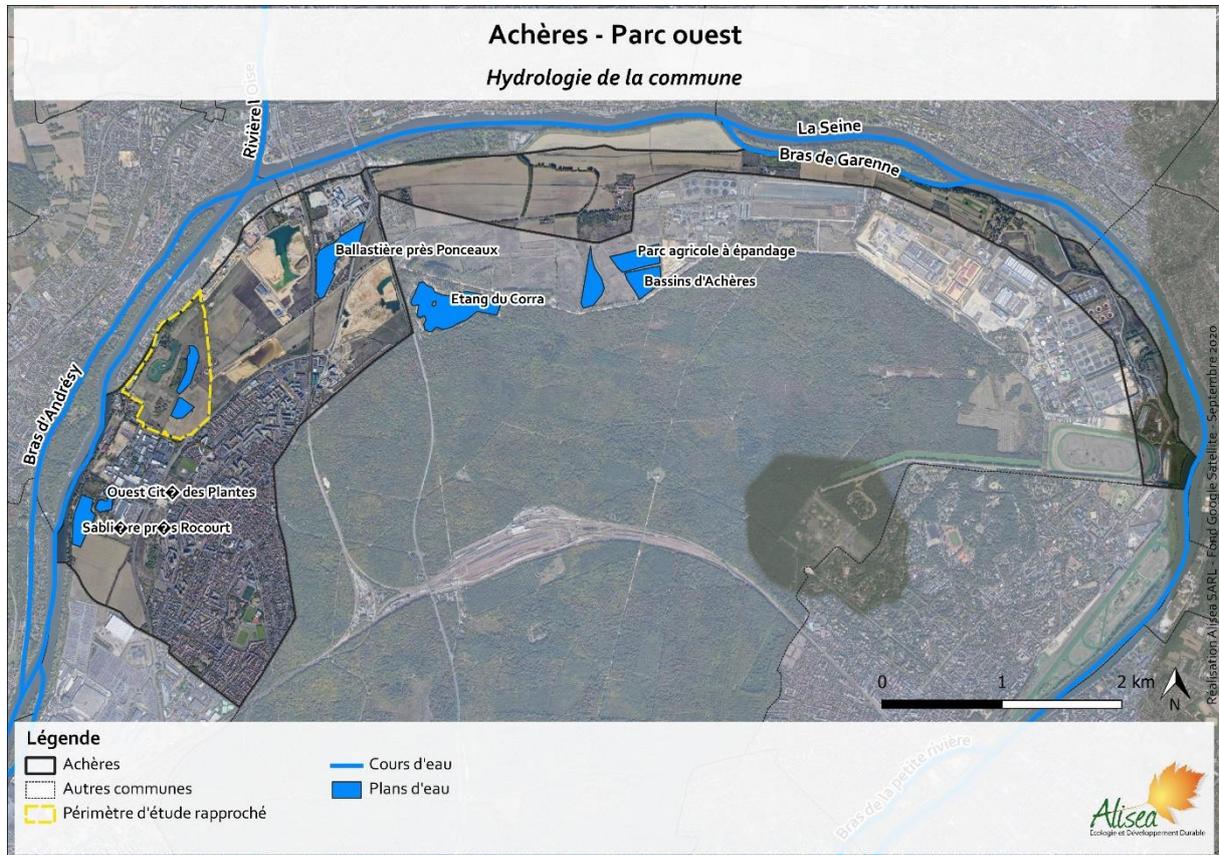


Figure 8 - Contexte hydrologique de la commune concernée (Alisea 2020)

## 2 METHODOLOGIE

### 2.1 Aspects généraux

Les relevés confiés à Alisea concernent les groupes suivants : Habitats et flore, Avifaune nicheuse, Avifaune migratrice, avifaune hivernante, Mammifères terrestres, Mammifères volants (Chiroptères), Reptiles, Amphibiens et Insectes.

Les données proviennent de la bibliographie et des relevés réalisés par Alisea.

L'étude du site repose sur des relevés de terrain réalisés en 2020 et dans les conditions présentées dans le Tableau 1.

**Tableau 1 – Dates des passages de terrain à Achères, et conditions météorologiques associées.**

« GROUPES TAXONOMIQUES »	DATES DE PASSAGES	CONDITIONS METEO	OBSERVATEURS
Habitats et flore	6 mai 2020 11 juillet 2020	Soleil, 20°C Soleil, 25°C	Basile Martin Basile Martin
Avifaune hivernante	17 décembre 2020	Ensoleillé, 8°C	Violaine Champion
Avifaune nicheuse	1 avril 2020 (crépusculaire et nocturne) 09 avril 2020 21 avril 2020 04 mai 2020 19 mai 2020 09 juin 2020	Ciel dégagé, 10°C Ensoleillé, 8-22°C Ensoleillé, 8-15°C Nuageux, 10-18°C Ensoleillé, 11-18°C Nuageux, 11 – 15°C	Sébastien Davoust Violaine Champion Mathilde Bugeat Mathilde Bugeat Mathilde Bugeat Violaine Champion
Avifaune migratrice	18 septembre 2020 16 octobre 2020	Ensoleillé, vent 13-16°C Nuageux, 8°C	Violaine Champion Violaine Champion
Mammifères terrestres	Toutes les dates de passage des autres groupes		
Mammifères volants (Chiroptères)	21 juillet 2020 1 septembre 2020	Ciel dégagé, 21°C Ciel dégagé, 15°C	Sébastien Davoust Sébastien Davoust
Reptiles	23 avril 2020 09 avril 2020 21 avril 2020 04 mai 2020 19 mai 2020 09 juin 2020	Soleil, 18°C Ensoleillé, 8-22°C Ensoleillé, 8-15°C Nuageux, 10-18°C Ensoleillé, 11-18°C Nuageux, 11 – 15°C	Sébastien Davoust Violaine Champion Mathilde Bugeat Mathilde Bugeat Mathilde Bugeat Violaine Champion
Amphibiens	1 avril 2020 (crépusculaire et nocturne)	Ciel dégagé, 10°C	Sébastien Davoust
Insectes	09 avril 2020 21 avril 2020 04 mai 2020 19 mai 2020 09 juin 2020 10 juin 2020 09 juillet 2020 21 juillet 2020 12 août 2020 15 septembre 2020 18 septembre 2020	Ensoleillé, 8-22°C Ensoleillé, 8-15°C Nuageux, 10-18°C Ensoleillé, 11-18°C Nuageux, 11 – 15°C Nuageux, vent faible, 16-20°C Pas nuageux, vent moyen, 26-30°C  Pas nuageux, vent faible, 31-35°C Pas nuageux, vent faible, 21-25°C Ensoleillé, vent, 16-22°C	Violaine Champion Mathilde Bugeat Mathilde Bugeat Violaine Champion Mathilde Bugeat Nicolas Moulin Nicolas Moulin Sébastien Davoust Nicolas Moulin Nicolas Moulin Violaine Champion

## 2.2 Bibliographie et données naturalistes

Plusieurs documents et sites internet ont été consultés dans le cadre de l'analyse bibliographique (bases de données CETTIA et Faune IDF, DRIEE, CBNBP, INPN, ...) (Tableau 2). Les espèces remarquables citées dans ces documents/bases de données sont reportées au début des chapitres relatifs à chacun des groupes taxonomiques étudiés.

Tableau 2 - Références pour les données bibliographiques

N°étude / Ref	Date	Auteur	Dénomination	Commentaire
1	Avril 2020	CBNBP	Inventaire des espèces recensées sur la commune d'Achères, site internet <a href="http://www.cbnbp.fr">www.cbnbp.fr</a>	Seules les données postérieures à 2000 ont été prises en compte.
2	Avril 2020	CETTIA IDF	Inventaire des espèces recensées sur la commune d'Achères, site internet <a href="http://www.cettia-idf.fr">www.cettia-idf.fr</a>	Seules les données postérieures à 2014 ont été prises en compte.
3	Avril 2020	Faune IDF	Inventaires des espèces recensées sur la commune d'Achères, site internet <a href="http://www.faune-iledefrance.org">www.faune-iledefrance.org</a>	Seules les données postérieures à 2014 ont été prises en compte.
4	Avril 2020	Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Inventaire des espèces recensées sur la commune d'Achères, site internet <a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a>	Seules les données postérieures à 2014 ont été prises en compte.

La consultation de ces documents et bases de données permet de prendre connaissance des espèces remarquables déjà connues sur les communes concernées, afin d'appréhender les enjeux de conservation en amont des inventaires de terrain, mais aussi de déterminer l'évolution au fil du temps du cortège d'espèces remarquables.

NB :

- les espèces citées comme potentiellement présentes n'ont pas été retenues,
- pour la flore : seules les espèces au moins rare ont été retenues, ainsi que les espèces protégées, menacées ou déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France,
- pour l'avifaune : seules les espèces dont la nidification est certaine ou probable (en fonction des informations qui accompagnent la donnée) sont retenues dans l'analyse,
- pour l'avifaune : seules les espèces menacées, déterminantes de ZNIEFF ou au moins rares ont été retenues,
- les données très anciennes (+ de 15 ans) n'ont pas été retenues (exception faite, dans le cas présent, de l'étude faune flore précédente, qui date de 2000),
- les données à disposition ne sont pas toujours localisées.

## 2.3 Bio-évaluation et enjeux

L'évaluation globale de la qualité écologique est réalisée en croisant le statut des espèces et des espaces avec leur degré de sensibilité et de vulnérabilité vis-à-vis du projet (bio-évaluation patrimoniale).

Cette bio-évaluation se base notamment sur :

- La valeur patrimoniale (statut réglementaire aux différentes échelles géographiques) ;
- Les tendances évolutives des espèces (listes rouges et listes de rareté nationales, régionales) ;
- La prise en compte de la présence de zones bien conservées et/ou bien connectées (qualité et densité des connexions biologiques, mosaïque de milieux...) qui présentent une grande diversité biologique mais pas forcément d'espèces rares (ex : les ZNIEFF de type II, les massifs forestiers...);
- La responsabilité que le niveau local porte sur l'ensemble des populations sur un référentiel plus large ;
- La sensibilité des espèces et des milieux par rapport au projet.

La bio-évaluation s'appuie sur les inventaires ainsi que sur les connaissances de l'abondance, la distribution et la répartition des espèces et milieux rencontrés. Elle doit être réalisée à différents niveaux d'échelle.

La fin de cette étape doit permettre de définir les enjeux écologiques afin de guider le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur l'aménagement et la gestion de ses espaces.

**L'évaluation écologique s'appuie sur des références réglementaires (arrêtés, directives) et non réglementaires (listes rouges, listes de raretés...) à différents niveaux (européen, national, régional). A l'heure actuelle, toutes les régions ne disposent pas des mêmes outils. Ainsi, il existe en Ile-de-France un catalogue de la flore vasculaire et une liste concernant l'avifaune qui reprennent, espèce par espèce, les différents statuts de protection, de rareté et de menaces.**

**L'évaluation a donc été réalisée sur la base des documents de référence suivants :**

### **Niveau Européen**

- Directive communautaire CEE/92/43 (directive « habitats »), annexes I, II et IV,
- Directive communautaire CEE/09/147 (directive « Oiseaux »), annexe I.

### **Niveau national**

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées,
- Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des espèces d'Amphibiens et Reptiles protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Insectes protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés,
- Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des Oiseaux protégés,
- Listes rouge UICN des espèces menacées de disparition en France (chapitres Mammifères, Amphibiens, Oiseaux, papillons de jour),
- Le Livre rouge de flore menacée de France (MNHN, 1995).

### **Niveau régional**

- Arrêté du 11/04/1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en IDF (complétant la liste nationale),
- Arrêté du 22/07/1993 relatif à la liste des Insectes protégés en IDF, (complétant la liste nationale),

- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, 2019
- CBNBP, 2019, Catalogue de la Flore Vasculaire d'Ile-de-France,
- DEWULF L., ZUCCA M., ARB IDF, 2018, Réactualisation de la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Ile-de-France.
- LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, « Les oiseaux d'Ile-de-France, Nidification, migration, hivernage », Delachaux et Niestlé, 2013. Ouvrage précisant l'indice de rareté des oiseaux en Ile-de-France,
- LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p
- FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France1. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.

**Précisions :** La protection réglementaire des Oiseaux (protection nationale) ne signifie pas forcément que l'espèce soit particulièrement rare ou sensible. Les espèces protégées le sont essentiellement vis à vis de la chasse (on devrait plutôt employer le terme « non chassable » à la place « d'espèce protégée »). Cette liste de protection nationale n'a donc pas une grande utilité pour l'évaluation de la richesse avifaunistique d'un secteur.

La situation est la même pour les Chiroptères, Amphibiens et Reptiles car toutes les espèces sont protégées en France (certaines espèces sont en « protection partielle »).

A contrario la protection nationale et régionale pour les végétaux est un réel critère de rareté.

La directive Oiseaux reconnaît le droit de chasse sur les espèces dont l'effectif, la distribution et le taux de reproduction le permet, "*pour autant que des limites soient établies et respectées (...) et que ces actes de chasse [soient] compatibles avec le maintien de la population de ces espèces à un niveau satisfaisant.*"

La liste des espèces autorisées à la chasse fixée en Annexe 2 de la Directive Oiseaux ne tient pas toujours bien compte de la rareté des espèces (de nombreuses espèces chassables sont en liste rouge Française comme dans d'autres états européens).

### Les espèces exotiques envahissantes sont évaluées à partir de la grille du CBNBP :

- **Avérées émergentes** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées émergentes : regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « prioritaire ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).

- **Avérées Implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées : en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.

- **Potentielles implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Elle regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieu naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement

possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).

- **Liste d'observation** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques à surveiller : espèces non reconnues comme envahissantes par la méthode EPPO, ponctuelles voire absentes sur le territoire francilien mais qui présentent un risque d'invasion jugé fort sur le territoire (test de Weber et Gut). Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

**NB : Seules les espèces des deux premières catégories peuvent être considérées comme posant des problèmes actuellement.**

Cinq niveaux d'enjeu de conservation de l'habitat ou de l'espèce sont évalués : très fort, fort, moyen, faible, négligeable (tableaux ci-après).

Afin d'adapter l'évaluation à la zone d'étude (définition d'un enjeu spécifique local stationnel), une adaptation des niveaux d'enjeu peut être appliquée sur la base de la rareté, des listes ZNIEFF, liste des habitats d'Ile-de-France, ou encore de l'utilisation du site considéré par les espèces (ex : une espèce d'oiseaux qui niche sur le site / une espèce d'oiseaux qui survole le site).

L'état de conservation des habitats est évalué à dire d'experts à partir des listes d'espèces (espèces caractéristiques de l'habitat, présence d'espèces rudérales / invasives...).

**C'est le niveau d'enjeu le plus élevé des 3 critères (flore, habitats naturel, faune) qui confère le niveau d'enjeu global à l'habitat ou l'habitat d'espèce et au groupe d'espèce (exemple : enjeux modérés pour les oiseaux si une ou plusieurs espèces d'oiseaux présentant un niveau d'enjeu modéré ont été notées). Ce niveau d'enjeu peut être adapté en fonction de la localisation des espèces, de leur nombre, du nombre d'individu d'une même espèce, ou encore à la sensibilité d'une espèce à un projet, à dire d'expert.**

Les tableaux ci-après présentent les critères d'évaluation des enjeux locaux de conservation.

#### Flore

Niveau minimal d'enjeu local de conservation	Critères
Négligeable	Espèce non indigène
Faible	Espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
Modéré	Espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
Fort	Espèce protégée au niveau national ou régional ou départemental
	Espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
	Espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats
Très fort	Espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
	Espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats

**Habitats naturels**

Niveau minimal d'enjeu local de conservation	Critères
Négligeable	Habitat d'origine anthropique
Faible	Habitat naturel ou semi-naturel et en mauvais état de conservation
Modéré	Habitat naturel ou semi-naturel en bon état de conservation
	Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des habitats menacés
Fort	Habitat naturel ou semi-naturel inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat
	Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "VU" sur la liste départementale, régionale, nationale des habitats menacés
Très Fort	Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste départementale, régionale, nationale des habitats menacés

**Faune**

Niveau minimal d'enjeu local de conservation	Critères
Négligeable	Espèce non indigène
Faible	Espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
Modéré	Espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
	Espèce inscrite à l'Annexe II et IV de la Directive Habitats
	Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux
Fort	Espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées
Très Fort	Espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées

## 2.4 Méthodes Habitats et flore

### 2.4.1 Recensements

L'ensemble du périmètre d'étude principal, dans ses parties accessibles, a été parcouru à vitesse réduite afin de noter l'ensemble des espèces en présence. Les espèces non identifiables sur site ont fait l'objet d'un prélèvement pour une détermination ex-situ à l'aide d'une loupe binoculaire.

**Les habitats** ont été identifiés, cartographiés et rapprochés des unités typologiques reconnues (Corine Biotope, EUNIS, Habitats d'intérêt communautaire). Ils font l'objet d'une description (caractéristiques écologiques, statuts de menaces, dynamique, état de conservation).

Concernant le **diagnostic floristique** du site, le travail a consisté à effectuer un inventaire le plus exhaustif possible de la flore vasculaire (Ptéridophytes et Spermatophytes). Pour cela, l'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à vitesse lente afin de détecter toute nouvelle espèce végétale.

Les **espèces végétales exotiques envahissantes** ont été recensées avec une attention toute particulière, puisqu'elles représentent une menace très sérieuse pour la biodiversité. Elles sont considérées comme étant la **deuxième cause mondiale de régression de la biodiversité**. Les espèces les plus menaçantes ont été cartographiées, et des recommandations visant à les contraindre ou à les éliminer apportées.

### 2.4.2 Évaluation des enjeux habitats et flore

**Évaluation floristique : une espèce est dite remarquable si elle est :**

- protégée au niveau national ou régional,
- menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) en France et/ou en Ile-de-France (listes rouges),
- évaluée comme assez rare (AR), rare (R), très rare (RR) ou extrêmement rare (RRR), dans le catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP, 2016).

**Évaluation phytoécologique : un habitat est dit remarquable s'il est :**

- inscrit à l'annexe 1 de la directive Habitats CEE/92/43

## 2.5 Méthodes Avifaune nicheuse

### 2.5.1 Recensements

Le recensement de l'avifaune nicheuse a été réalisé suivant la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance-IPA (Blondel et al, 1970). Il s'agit d'une méthode qui repose sur la mise en place de points d'écoute en nombre proportionnel à la superficie et à la diversité des habitats du site et espacés les uns des autres d'une distance d'au moins 200 mètres.

**Ici, 5 points IPA ont été réalisés.**

Les IPA se réalisent du lever du soleil à 10h30 au plus tard, de préférence par temps calme et ensoleillé. La méthode impose de réaliser deux passages par point d'écoute : un premier passage au début du printemps (Avril/Mai) pour identifier les nicheurs précoces et un second passage 1 mois plus tard (Mai/Juin) pour identifier les nicheurs tardifs.

Lors de la réalisation des écoutes, l'observateur reste immobile durant 20 minutes à chaque point, et note tous les contacts qu'il a avec les oiseaux (toutes les espèces contactées, les comportements tels que chants et cris, la présence de nids, ainsi que le nombre d'individus par espèce, avec éventuellement des précisions sur le sexe, l'âge...). La distance approximative de l'espèce (sur la base de classes de distances) est également notée afin d'éviter des doubles comptages entre les différents points d'écoute.

Le parcours entre chaque point d'écoute est également mis à profit pour noter les espèces observées et/ou entendues.

Une fiche de saisie de terrain est utilisée, et précise certaines informations et notamment le nom de l'observateur, la localisation du point, les conditions météorologiques et l'heure de début d'écoute. Les espèces contactées en dehors des points d'écoute sont également notées.

En complément :

- L'ensemble du périmètre d'étude principal, dans ses parties accessibles, a été parcouru à vitesse réduite afin de noter les espèces en présence,

Plusieurs passages de nuit ont été réalisés pour noter la présence éventuelle d'espèces nocturnes (rapaces notamment). Les passages de terrain notamment destinés à l'inventaire des amphibiens et des chiroptères ont également été mis à profit pour la recherche des oiseaux nocturnes.

### 2.5.2 Évaluation des enjeux avifaunistiques

**Une espèce est dite remarquable si elle est :**

- inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux,
- inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France,

**Les statuts possibles pour chacune des espèces sont les suivants :**

- ➡ **Nicheur certain** : lorsque des critères permettent de l'affirmer, tel que nid occupé, nid vide avec coquilles d'œuf, coquilles d'œufs éclos, adulte transportant de la nourriture ou un sac fécal, juvéniles à proximité du nid, oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention...
- ➡ **Nicheur probable** : couple présent dans son habitat durant sa période de nidification, comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.), comportement nuptial (parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes), visite d'un site de nidification probable, cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours, transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics).

- **Nicheur possible** : présence dans son habitat durant sa période de nidification, mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.
- **Non nicheur** : espèce observée posée en repos ou en train de s'alimenter.
- **En survol** : espèce observée en survol du site, sans aucune attache particulière au site.

Le caractère remarquable est attribué aux espèces qui utilisent le site et/ou ses abords immédiats pour la reproduction (espèces nicheuses certaines ou nicheuses probables). L'évaluation ne vaut pas pour les espèces non nicheuses ou uniquement observées en survol et sans attache particulière au site. L'évaluation est faite au cas par cas pour les espèces nicheuses possibles.



Figure 9 – Localisation des points IPA (Alisea 2020)

## 2.6 Méthode Avifaune en période d'hivernage

### 2.6.1 Recensements

Le recensement des espèces hivernantes a été réalisé par un passage le 17 décembre 2020, période pendant laquelle les espèces sont dites « en hivernage ».

Les relevés ont été réalisés en parcourant l'ensemble du périmètre d'étude principal, dans ses parties accessibles, à vitesse réduite et en marquant des points d'arrêt de 10 min pour observer et écouter les espèces en présence,

### 2.6.2 Évaluation des enjeux avifaune en période d'hivernage

**Une espèce est dite remarquable si elle est :**

- Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux,
- inscrite sur la liste rouge des oiseaux hivernants et de passage de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- notée comme hivernante assez rare (AR), rare (R), ou très rare (TR) dans l'ouvrage « Les oiseaux d'Ile-de-France, Nidification, migration, hivernage », LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, Delachaux et Niestlé 2013.

## 2.7 Méthode Avifaune en période de migration

### 2.7.1 Recensement

Le recensement de l'avifaune a été réalisé en parcourant l'ensemble du périmètre d'étude principal, ainsi que ses abords, à vitesse réduite et en marquant des points d'arrêt pour observer et écouter les espèces en présence.

Les investigations ont été réalisées de jour.

Lors de la réalisation des écoutes, l'observateur reste immobile durant quelques minutes, et note tous les contacts qu'il a avec les oiseaux (toutes les espèces contactées, les comportements tels que chants et cris, la présence de nids, ainsi que le nombre d'individus par espèce, avec éventuellement des précisions sur le sexe, l'âge...). La distance approximative de l'espèce (sur la base de classes de distances) est également notée afin d'éviter des doubles comptages entre les différents arrêts.

Une fiche de saisie de terrain est utilisée, et précise certaines informations et notamment le nom de l'observateur, la localisation du point, les conditions météorologiques et l'heure de début d'écoute. Les espèces contactées en dehors des points d'écoute sont également notées.

### 2.7.2 Évaluation des enjeux avifaune

**Une espèce est dite remarquable si elle est :**

- inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux,
- menacée (CR, EN, VU) ou quasi-menacée (NT) en France et/ou en Ile-de-France (listes rouges),
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France.

## 2.8 Méthodes Mammifères terrestres

### 2.8.1 Recensements

Des prospections diurnes, crépusculaires et nocturnes ont été réalisées en 2020, en parcourant l'ensemble du fuseau, afin de localiser les zones les plus favorables aux mammifères (gîtes, corridors, terrains de chasse...). L'inventaire a été concentré sur la fréquentation potentielle des grands mammifères (sanglier, chevreuil et Cerf) et les petits mammifères (fouine, belette, renard, hérisson...).

Les micromammifères n'ont pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs car ils nécessitent notamment la pose de pièges spécifiques, et imposent des passages quotidiens pour le relevé de ces pièges. Les espèces de micromammifères observées lors de l'inventaire des autres groupes sont tout de même notées.

Les relevés diurnes et nocturnes ont été réalisés par observations directes (affût) et par repérage des indices (coulées, bauges, souilles, restes de repas, empreintes, fèces, terriers, nids...).

La plupart des grands mammifères (chevreuil, sanglier) et la moyenne faune (mustélidés, renard) sont aisément repérables, au contraire des micromammifères (campagnol, mulot...), plus difficilement repérables.

Certaines espèces peuvent être identifiées à l'aide de leurs émissions sonores (renard par exemple), bien que les carnivores soient assez discrets.

### 2.8.2 Évaluation des enjeux mammalogiques

Une espèce est dite remarquable si elle est :

- inscrite à l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite sur la liste rouge des Mammifères de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France.

## 2.9 Méthodes Mammifères volants (Chiroptères)

### 2.9.1 Recensements

Du fait de leurs mœurs nocturnes et particulièrement discrètes, la recherche des chauves-souris fait appel à plusieurs techniques d'inventaires pour fournir des informations exploitables.

**De nuit**, la recherche des chiroptères est réalisée à l'aide d'un détecteur d'ultrasons « Pettersson D 240x » utilisé en mode « hétérodyne » et en mode « expansion de temps ». Le détecteur d'ultrason transcrit les ultrasons émis par les chauves-souris en chasse, en cris audibles pour notre oreille. Il est relié à un dictaphone qui enregistre les séquences des contacts non déterminables de suite avec les chiroptères (en format « wav »). Tous les contacts sont sur une fiche avec le plus d'informations possible (horaire, lieu, nombre d'individus, fréquence, comportement...).

Ultérieurement, l'écoute des enregistrements permet de parfaire une détermination et dans certains cas, ces séquences sont analysées avec le logiciel « BatSound ». La méthode d'analyse est celle préconisée par Michel Barataud, spécialiste au niveau européen dans l'identification acoustique des chiroptères d'Europe.

**Les parcours avec le détecteur ont été effectués à marche lente, avec des arrêts d'une durée d'environ 10 à 20 minutes à chaque point d'écoute. 12 points d'écoute ont été réalisés le long du**

## linéaire



Figure 10).

Ils ont été effectués dans différents secteurs du site en empruntant : chemins, lisières boisées, berges...Ceci afin d'appréhender le plus de milieux différents pour espérer inventorier une grande diversité d'espèces, et afin de mettre en évidence les zones les plus attractives pour les chiroptères. La recherche des Chiroptères a été réalisée par des sorties diurnes, crépusculaires et nocturnes

## 2.9.2 Évaluation des enjeux chiroptérologiques

Une espèce est dite remarquable si elle est :

- inscrite à l'annexe II et IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite sur la liste rouge des Mammifères de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France



**Figure 10 - Localisation des points d'écoute des Chiroptères (Alisea 2020)**

## 2.10 Méthodes Reptiles

### 2.10.1 Recensements

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru à vitesse réduite. Les biotopes favorables naturels et artificiels, notamment les lisières, talus d'empierrement, murs de pierres, coteaux secs bien exposés, dépôts divers (compost, tas de branchages, gravats), mares et fossés en eau (Couleuvre à collier) ont été prospectés en période favorable.

Sur ces secteurs, les pierres ou dépôts divers (tas de gravats, plaques diverses) ont été relevés et redéposés au même endroit. D'autres espèces peuvent y être également présentes (micromammifères, amphibiens).

Les sorties destinées à réaliser les inventaires se font en matinée par temps sec, en évitant les temps trop ensoleillés et les jours de pluie.

**Une autre méthode proposée s'inspire largement du « suivi PopReptiles », élaboré par la Société Herpétologique de France (SHF). Des plaques refuges** sont disposées au sein de la zone d'étude,

idéalement en lisière lorsque cela est possible, et orientées Sud à Sud-Est. Les plaques sont numérotées. Les Reptiles profitent de la chaleur de la plaque en se positionnant soit dessus, soit dessous. Les transects sont parcourus à allure réduite (10/15min par transect) avec :

- une visite « aller » dédiée aux observations à vue,
- une visite « retour » dédiée aux observations sous plaques.

**Les sorties pour les inventaires** se font préférentiellement en matinée par temps chaud, en évitant les temps trop ensoleillés et les jours de pluie.

**3 plaques reptiles ont été déposées en début d'étude (avril) sur les secteurs favorables, puis elles**

**ont été soulevées en partie lors des passages pour les autres groupes taxonomiques (entre mai et août 2020, pour optimiser le temps et réduire les coûts) (Figure 11).**

### 2.10.2 Évaluation des enjeux Reptiles

**Une espèce est dite remarquable si elle est :**

- inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite à l'article II de l'Arrêté ministériel du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- inscrite sur la liste rouge des Reptiles de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France



Photo 1 - Lézard des murailles  
(Alisea / S. Davoust)



Photo Alisea



Figure 11 - Localisation des plaques reptiles (Alisea 2020)

## 2.11 Méthodes Amphibiens

### 2.11.1 Recensements

**Les amphibiens** se divisent en deux sous-groupes : les Anoures, amphibiens sans queue à l'état adulte (Grenouilles et Crapauds), et des Urodèles, amphibiens à queue (Tritons, Salamandres).

La période d'observation est variable selon les espèces et s'étale de la fin de l'hiver à l'été (optimum de fin février à juin). Les migrations pré-nuptiales démarrent dès fin février au moment des premiers réchauffements du climat (temps doux et humides).

Les pontes et les migrations des espèces précoces (Grenouille rousse et Grenouille agile, Crapaud commun) sont donc observables au début du printemps en février-début mars.

Les recensements ont principalement été réalisés par :

- l'écoute crépusculaire et nocturne des chants (pour les Anoures), sur la base de points d'écoute dans les secteurs favorables aux Amphibiens. A ces points d'écoute, l'observateur stationne entre 15 et 20 minutes, et inventorie les espèces contactées au chant, le nombre d'individus, et leur localisation approximative.
- les observations directes à vue de jour et de nuit (pour les Anoures, les Urodèles et les Reptiles), des adultes, des pontes, des têtards et des juvéniles.

Nous privilégions ces deux méthodes plutôt que la capture.

### 2.11.2 Évaluation des enjeux Amphibiens

**Une espèce est dite remarquable si elle est :**

- inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),

- inscrite à l'article II de l'Arrêté ministériel du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- inscrite sur la liste rouge des Amphibiens de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France

## 2.12 Méthodes Insectes

### 2.12.1 Recensements

La méthodologie appliquée se base sur celle utilisée depuis plusieurs années dans diverses études entomologiques (Manil & Henry, 2007 ; Moulin, 2006 ; Moulin et al., 2007).

Dans une même journée, les relevés faunistiques sont réalisés sur une période allant de 10h le matin à 18h le soir. Comme cela est précisé ci-dessous, ce sont les heures dites les plus chaudes de la journée.

La température du milieu ambiant détermine celle du corps des insectes au repos, et influe sur le comportement de ces derniers. C'est seulement au soleil qu'ils deviennent actifs pour la plupart.

Deux conditions climatologiques s'imposent pour l'inventaire des invertébrés, et en particulier de l'entomofaune :

- Une température supérieure à 14°C si le temps est ensoleillé ou faiblement nuageux,
- Une température supérieure à 17°C si le temps est nuageux (nuages occupant au maximum 50% du ciel).

Il n'y a pas de prospections si le temps est très nuageux ou pluvieux.

La température peut être mesurée avec un thermomètre situé sur le véhicule de terrain et est relevée au début du parcours et à la fin. Il est connu que le vent influe également sur les conditions de vol de certains insectes et qu'il peut rendre les conditions de capture très difficiles. Les prospections sont à avancer dans le temps lorsque la vitesse moyenne du vent est supérieure à 30 km/h.

Les prospections ont surtout consisté en un suivi des populations d'insectes (orthoptères, odonates, lépidoptères rhopalocères et macrohétérocères diurnes) par la meilleure méthode d'échantillonnage qui est la chasse à vue (équipé d'un filet à papillons, filet fauchoir, parapluie japonais) et l'écoute des stridulations (orthoptères) durant la période favorable pour ces insectes.

L'ensemble du site a été prospecté suivant les linéaires du paysage et de la végétation (cultures, eau libre, chemins, bâtiments...).

Les relevés ont consisté à noter sur chaque placette ou linéaire prospecté, tous les contacts avec des juvéniles/larves et/ou des imagos ; espèces, nombre d'individus et, de manière optionnelle, le sexe et le comportement (notamment pour enregistrer des informations de nature à renseigner sur le statut reproducteur des espèces sur le site).

### 2.12.2 Évaluation des enjeux Insectes

**Une espèce est dite remarquable si elle est :**

- inscrite à l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43),
- inscrite aux articles II ou III de l'arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des espèces d'Insectes protégées sur l'ensemble du territoire national,
- inscrite sur la liste rouge des papillons de jour de France comme menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT),
- menacée (CR, EN, VU), ou quasi-menacée (NT) en Ile-de-France,
- assez rare (AR), rare (R), très rare (TR) en Ile-de-France.

## 3 ÉTAT INITIAL DES HABITATS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

### 3.1 Zonages de protection et d'inventaires

Un inventaire des différents zonages pouvant s'appliquer sur le périmètre d'étude éloigné et sur le périmètre d'étude rapproché a été effectué. Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Les zonages réglementaires** : Zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels des aménagements peuvent être interdits ou contraints. Ce sont principalement les sites réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les forêts de protection, les sites du réseau NATURA 2000.
- **Les zonages d'inventaires** : Zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national, certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne. Peuvent aussi être classés dans ces zonages les Espaces Naturels Sensibles (ENS), essentiellement gérés par les départements.

Elles sont complétées par les données concernant la trame verte et bleue.

#### 3.1.1 Zonages réglementaires / Engagements contractuels

##### 3.1.1.1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état favorable des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ce réseau s'appuie sur deux Directives :

- **La Directive « Oiseaux » (79/409/CEE)**, du 2 avril 1979, qui concerne la conservation des oiseaux sauvages et la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit pour cela la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS). A noter qu'une version intégrant les mises à jour successives a été codifiée en 2009 (2009/147/CE).
- **La Directive « Habitats Faune et Flore » (92/43/CEE)**, du 21 mai 1992, qui a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages énumérés dans ses annexes. Elle prévoit pour cela la création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Pour qu'une zone soit désignée ZSC, chaque État inventorie les sites potentiels et fait des propositions à la Commission européenne sous la forme de PSIC (Proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation de la Commission, le pSIC est intégré au réseau Natura 2000 et désigné ZSC par arrêté ministériel lorsque son document d'objectifs est approuvé.

C'est le maillage de ces deux types de site (ZPS et ZSC) qui constitue le réseau Natura 2000.

- ➔ **Le périmètre d'étude éloigné n'est concerné par aucun site Natura 2000.**

##### 3.1.1.2 Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

- **Le périmètre d'étude éloigné n'est concerné par aucun arrêté préfectoral de protection de biotope.**

### 3.1.1.3 Réserves naturelles

Les réserves naturelles peuvent être nationales, régionales ou locales.

Les réserves naturelles régionales sont créées par les régions afin de répondre à trois grandes missions :

- Protéger des milieux naturels, des espèces de faune et de flore remarquables, ou des sites géologiques d'intérêt particulier,
- Gérer ces espaces et ces espèces,
- Mener une action de sensibilisation et de pédagogie auprès du public.

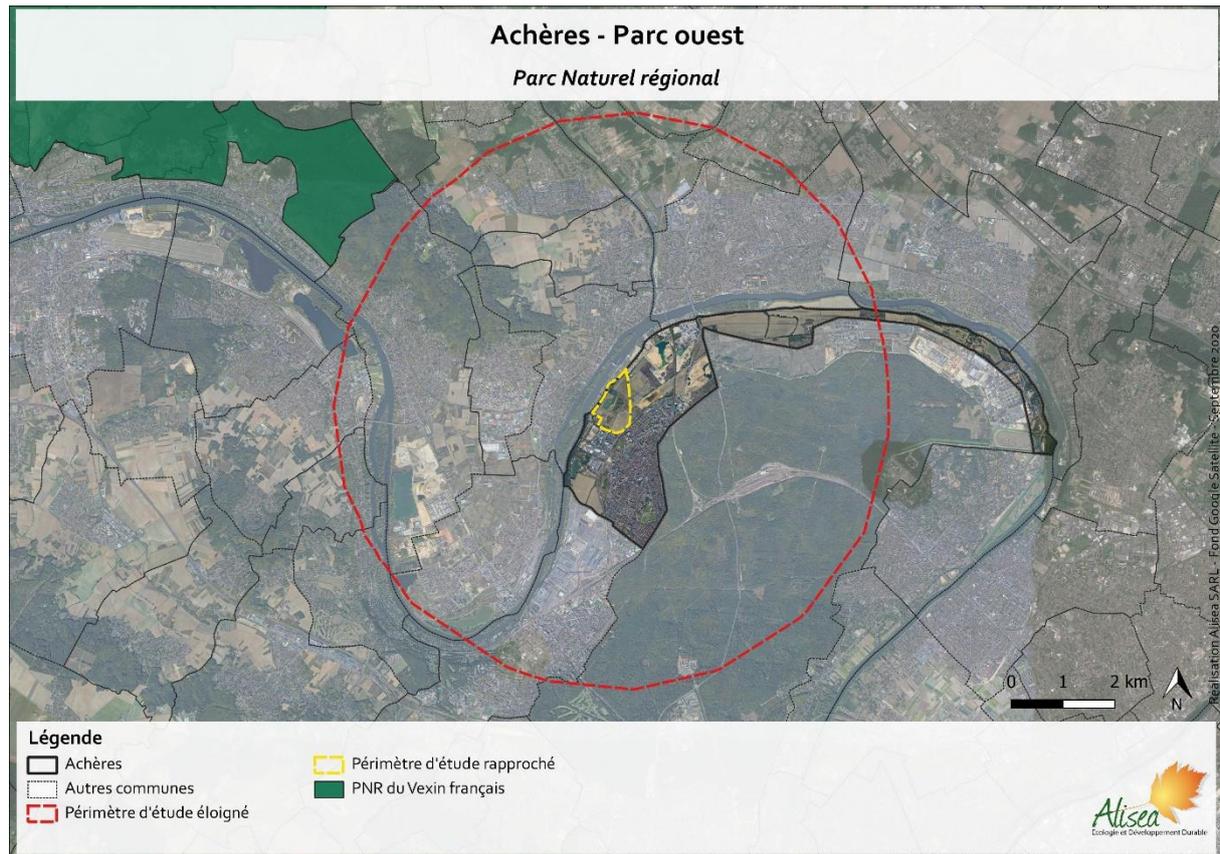
Les réserves naturelles peuvent être gérées par différents acteurs : associations, collectivités locales ou établissements publics, mais toujours autour du respect de ces 3 grandes missions. Elles permettent de protéger et de conserver les sites naturels, sans les sanctuariser. Des actions scientifiques y sont également menées, comme des suivis d'espèces et des restaurations de milieux naturels.

- **Le périmètre d'étude éloigné n'est concerné par aucune réserve naturelle.**

### 3.1.1.4 Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux, institués il y a maintenant 40 ans, ont pour objectifs de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité, mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement. Nés d'une volonté locale (les communes formant le territoire du Parc s'engagent à travers une charte de 12 ans).

- **Le nord-ouest du périmètre d'étude éloigné est concerné par le Parc Naturel Régional du Vexin français (Figure 12). Toutefois, la commune d'Achères n'est pas comprise dans ce périmètre de protection, qui se situe à environ 5 km du site le plus proche.**



**Figure 12 - Parc Naturel Régional (Alisea 2020)**

### 3.1.1.5 Forêts de Protection

Le classement en Forêt de protection est un dispositif ancien permettant de protéger des écosystèmes forestiers, en leur appliquant selon le code forestier une servitude nationale d'urbanisme et un régime forestier spécial : les défrichements et constructions d'infrastructures sont interdits. Ce classement, prononcé par décret en Conseil d'État, constitue l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts. À ce jour, 1% de la surface forestière française est concerné par ce classement.

- ➔ **Le périmètre d'étude éloigné abrite la Forêt de protection de Saint-Germain-en-Laye, commune voisine d'Achères (Figure 13).**

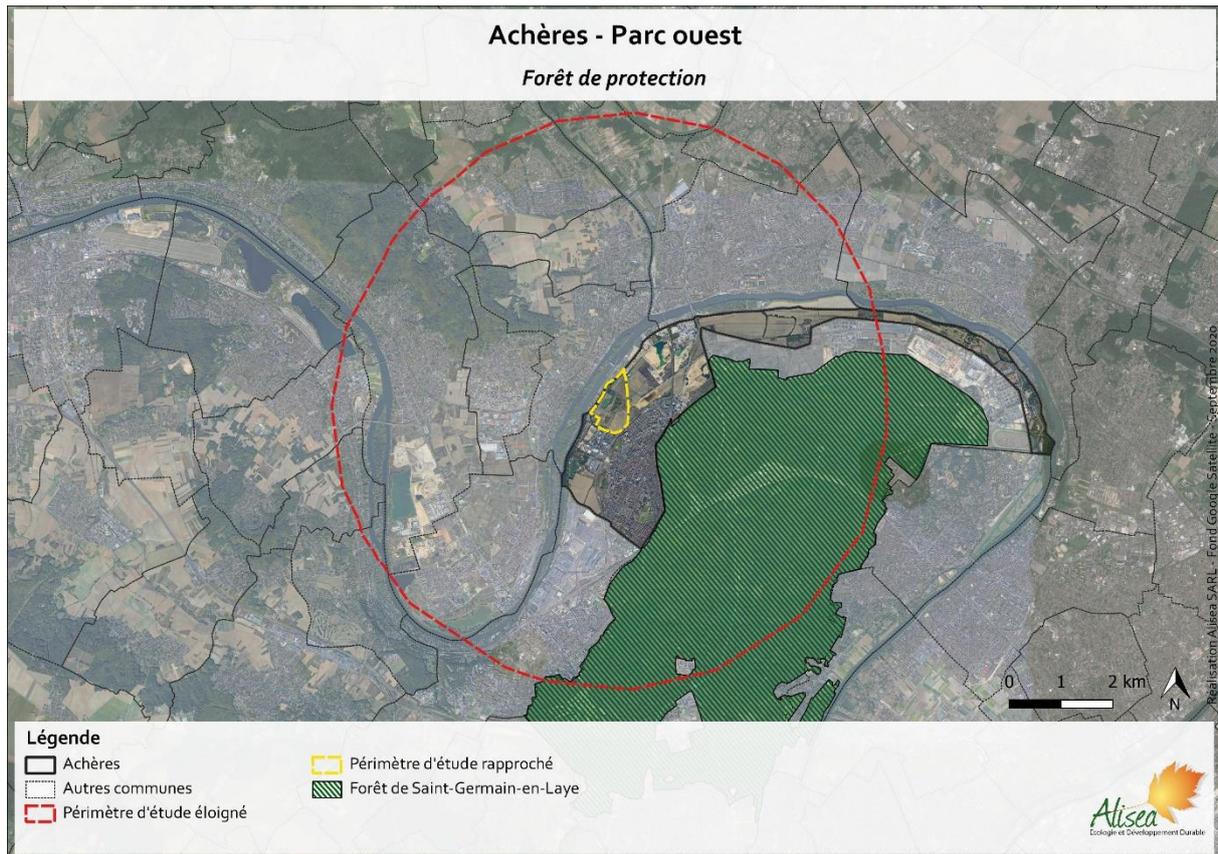


Figure 13 - Forêt de protection (Alisea 2020)

### 3.1.2 Zonages d'inventaires et outils fonciers

#### 3.1.2.1 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui implique des contraintes légales, la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement. Cette même circulaire rappelle aussi la nécessaire prise en compte des préoccupations d'environnement en dehors des ZNIEFF.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : secteurs d'intérêt biologique remarquable, de superficie généralement limitée, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion,
- **Les ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.
- **De nombreuses ZNIEFF de type 1 et 2 sont présentes au sein du périmètre d'étude éloigné, justifiées à la fois par la présence de milieux forestiers et humides abritant une flore rare et déterminante de ZNIEFF, et à la fois par la présence de nombreuses anciennes**

gravières et plans d'eau abritant des intérêts ornithologiques. Toutefois, le périmètre d'étude rapproché n'est pas compris au sein d'une ZNIEFF (Tableau 3, Figure 14).

Tableau 3 - ZNIEFF présentes dans le périmètre d'étude éloigné

Code	Type	Nom	Enjeux/Commentaire général	Superficie (ha)
110020328	1	Ancien hippodrome de la Croix Dauphine	Friches et pelouses thermo-xérophiles et oligotrophes sur substrat sablo-calcaire. Site géré par l'ONF, fauché une fois par an. Le principal intérêt est relatif à la présence de sept espèces de lépidoptères déterminantes, ainsi qu'à une station de <i>Thalictum minus</i> (Petit pigamon), qui est protégé en Île-de-France.	8,37
110004425	1	Bois de Vaux	Le boisement situé sur le plateau est une chênaie acidiphile en mélange avec des stades de dégradation (taillis de châtaigniers). Sur les "Côtes des Feuillettes", on trouve une chênaie calcicole. Les mares du plateau sont situées dans des fontils causés par les exploitations minières souterraines. Elles abritent l'Utriculaire citrine (protégée régionale) ainsi que des roselières à Renoncule grande douve (protégée nationale). Un des habitats les plus original est constitué par les tourbières à sphaignes en formation.	304,44
110020329	1	Étang du Corra à Saint-Germain-en-Laye	L'étang du Corra est un site essentiellement d'intérêt ornithologique, principalement caractérisé par la reproduction du Blongios nain depuis au moins 1995.	31,64
110020338	1	Mares du carrefour de Comeille et Coteau de Cheverchemont	Boisement acidophile au sous-sol perturbé par les extractions minières, qui ont entraîné la formation de fontils au sein desquels se sont développées des mares oligotrophes abritant des populations d' <i>Utricularia australis</i> (plante protégée en IDF). Le coteau est couvert par une chênaie-frênaie abritant <i>Polystichum aculeatum</i> (plante protégée en IDF). Les mares sont récentes et toujours en cours d'évolution, sans pour autant que les populations d'utriculaires soient mises en péril.	57,29
110001474	1	Parc agricole et plans d'eau d'Achères	Site d'intérêt ornithologique, tant pour l'accueil des migrateurs (notamment anatidés et limicoles) que pour la nidification (reproduction du Tadome de Belon par exemple). L'intérêt a baissé ces dernières années ; c'est en particulier dû à l'évolution des habitats (complements de certains bassins) mais demeure encore lié à l'existence d'une colonie de reproduction de Vanneau huppé. Ces considérations font que le périmètre de cette zone a été ramené afin de ne prendre en compte que la partie centrale du "parc agricole", seul secteur encore fonctionnel pour l'avifaune.	302,52
110001478	1	Plans d'eau de Verneuil-les-Mureaux	Les plans d'eau accueillent une grande diversité d'oiseaux d'eau. On trouve 6 espèces hivernantes dont les effectifs dépassent les seuils requis : Grèbe huppé, Grand Cormoran, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin et Foulque macroule. Les étangs accueillant les effectifs hivernants sont l'étang de Gallardon et l'étang du Rouillard. Il existe des échanges entre les plans d'eau : sur l'étang du Rouillard, le plus à l'ouest, site de nidification de la Sarcelle d'été et de la Bécassine des marais. Le Martin pêcheur et le Goéland cendré sont sur un site de reproduction.	252,25
110020344	1	Zone d'épandage de la ferme des Grésillons	Zone essentiellement d'intérêt ornithologique, avec en particulier une population nicheuse régulière de Vanneau huppé (4 à 8 couples), un cas de nidification de Bécassine des marais et de Chevalier guignette (LAPIOS, 1995) et une grande diversité avifaunistique (170 espèces observées). Ce secteur va jusqu'à accueillir 4000 à 5000 oiseaux d'eau en période hivernale (sur le plan d'eau de carrière). Une petite station de <i>Cuscuta europaea</i> (plante protégée en Île-de-France) est présente en berge de Seine. La principale menace est constituée par un projet d'urbanisation sur la majeure partie de la zone des champs d'épandage.	189,85
110001357	2	Forêt de l'Hautil	Le boisement situé sur le plateau est en dominance une chênaie acidiphile en mélange avec des stades de dégradation (taillis de châtaigniers). Les coteaux sud-ouest sont occupés par une hêtraie	1468,15

Code	Type	Nom	Enjeux/Commentaire général	Superficie (ha)
			calicole (côtes des Feuillet). Certains secteurs du coteau "Cheverchemont" sont couverts par une chênaie-frênaie abritant <i>Polystichum aculeatum</i> (plante protégée en IDF). Le sous-sol du boisement est perturbé par les extractions minières, qui ont entraîné la formation de fontils au sein desquels se sont développées des mares oligotrophes abritant des populations d' <i>Urticularia australis</i> (plante protégée régionale) ainsi que quelques roselières dont une abrite la Renoncule grande douve (protégée nationale). Les mares sont récentes et toujours en cours d'évolution, sans pour autant que les populations d'utriculaires soient mises en péril. Un des habitats les plus original est constitué par les tourbières à sphaignes en formation au sein des fontils peu profonds. Ce boisement est globalement peu prospecté car de nombreux secteurs sont dangereux (fontils) et interdits d'accès.	
110001359	2	Forêt de Saint-Germain-en-Laye	Vaste massif forestier localisé sur les terrasses alluviales les plus anciennes des boucles de Seine. Le boisement dominant est la chênaie thermoxérophile, plus ou moins acide. Le particularisme de ce massif est la présence de substrats sablo-graveleux, sur lesquels se développe une végétation assez xérophile, se traduisant au niveau des clairières (ancien hippodrome, champ de tir...) par la présence de pelouses et friches sableuses. Ces dernières abritent un cortège floristique typique ainsi que des populations d'insectes lépidoptères et orthoptères remarquables.	3483,85
110001475	2	Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy	Ensemble de gravières et de champs d'épandage très riches sur le plan ornithologique. C'est l'un des secteurs majeurs du Val de Basse Seine, avec un hivernage régulier de près de 5000 oiseaux d'eau et environ 170 espèces observables chaque année. Cette zone est l'un des rares sites d'Île-de-France à avoir connu des cas de reproduction d'espèces d'oiseaux remarquables (Bécassine des marais, déterminante en hivernage dans les champs d'épandage ; Chevalier guignette). On note la présence du Putois, déterminant de ZNIEFF de type II.	434,56

Nb : informations issues des fiches ZNIEFF de l'INPN

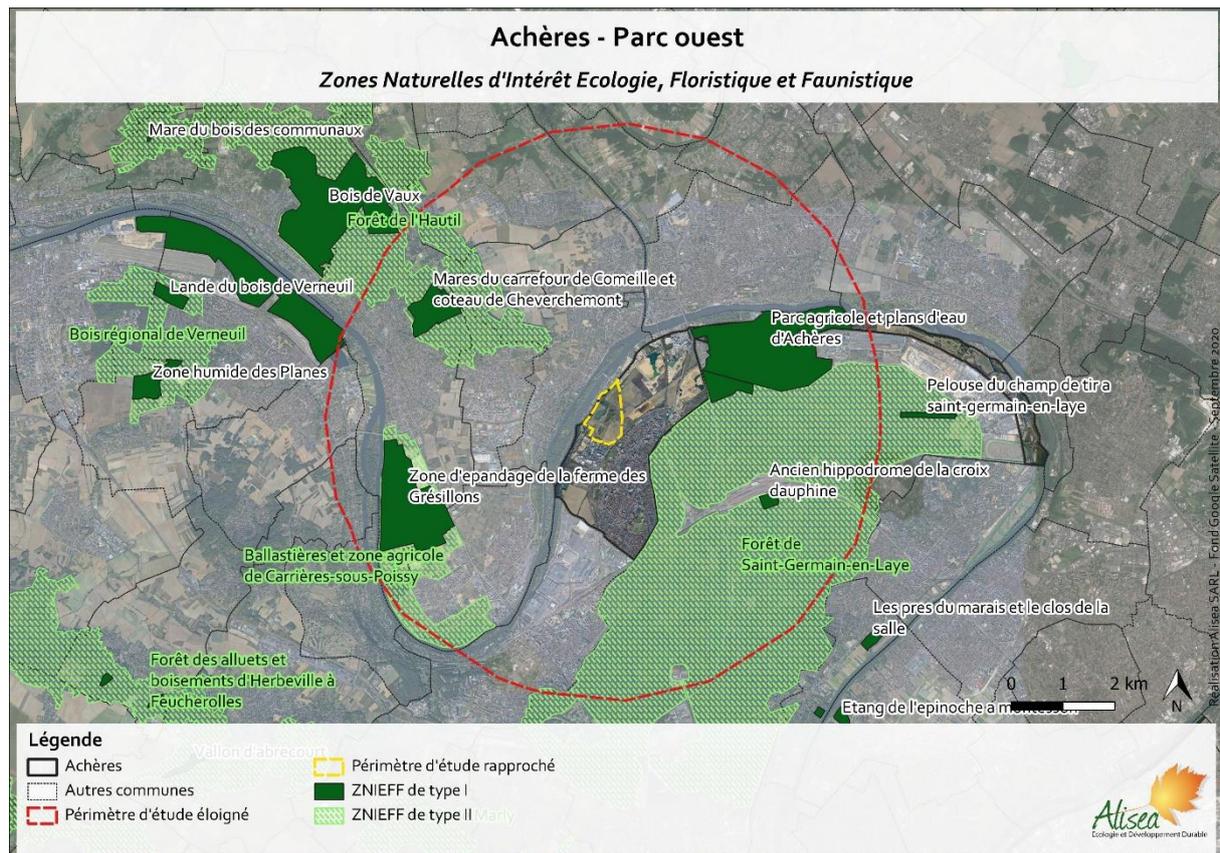


Figure 14 – ZNIEFF les plus proches des périmètres d'étude rapprochés (Alisea 2020)

### 3.1.2.2 Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages, dite « Directive Oiseaux ». Elle est applicable à tous les États membres de l'Union Européenne depuis 1981 qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris pour les espèces migratrices non occasionnelles.

Pour pouvoir identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'État français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ».

Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

- **Le périmètre d'étude éloigné n'est pas concerné par une zone d'importance pour la conservation des oiseaux.**

### 3.1.2.3 Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Le PRIF est un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. C'est donc l'expression d'une décision politique concertée, permettant à la Région Île-de-France de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages.

La commune s'attache alors à faire évoluer son Plan local d'urbanisme en cohérence avec la destination forestière, naturelle ou agricole du PRIF. De plus, elle veille à faire appliquer son document d'urbanisme de façon à éviter le mitage et les usages contraires aux objectifs de protection et de mise en valeur durable.

L'AEV s'engage à préserver la biodiversité, les qualités écologiques, environnementales et paysagères du PRIF, à aménager et ouvrir ou public les espaces qui s'y prêtent et à maintenir les terres agricoles en culture.

Le Conseil régional, quant à lui, veille à intégrer les PRIF dans le cadre du système régional des espaces ouverts corrélés à la ville dense, fidèle à ses orientations en faveur de l'agriculture périurbaine et sa politique de maintien de la biodiversité.

- **Le périmètre d'étude éloigné abrite 4 périmètres régionaux d'intervention foncière : L'Ile-Saint-Louis, la Butte de Marsinval, l'Hautil et l'Oise et la Plaine de Pierrelaye. Toutefois, aucun de ces PRIF n'est présent au sein du périmètre d'étude rapproché, ni à proximité immédiate (Figure 15).**

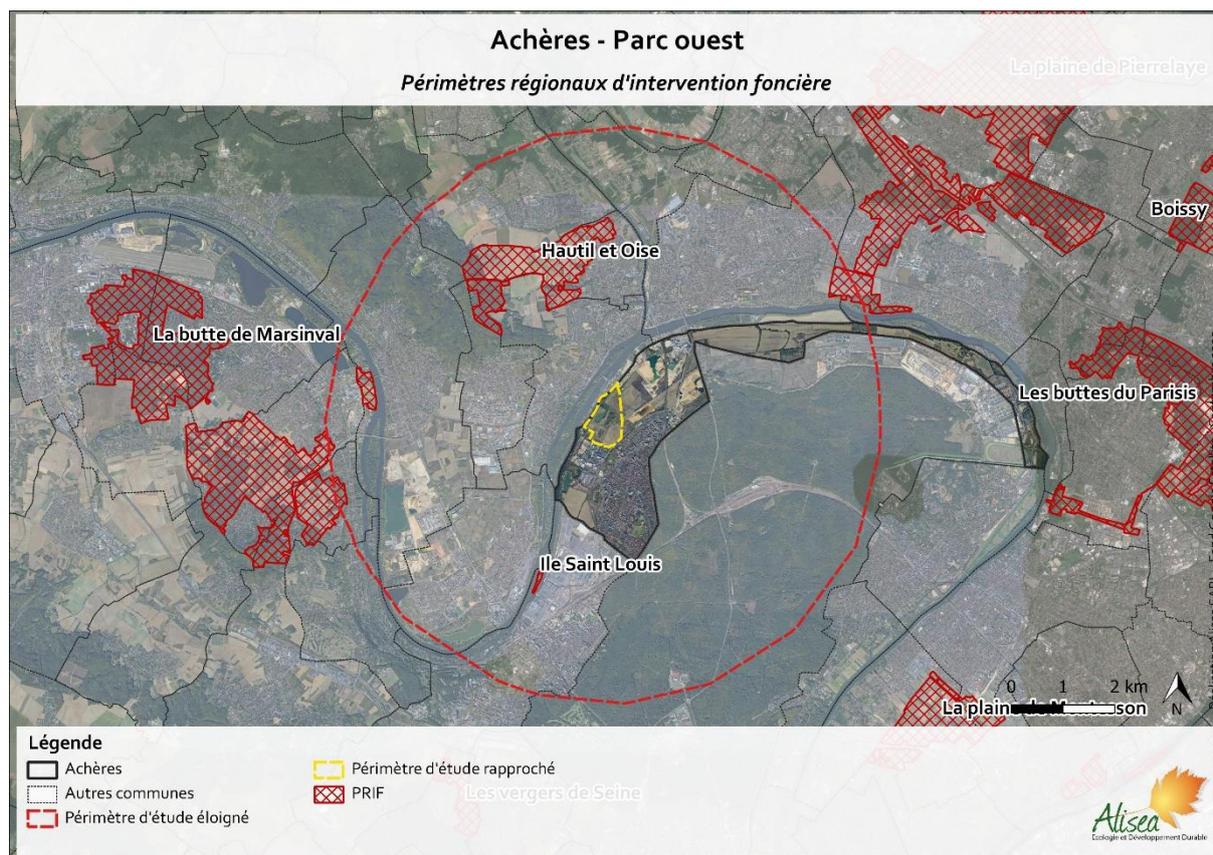


Figure 15 - Périmètre régionaux d'intervention foncière au sein et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

### 3.1.2.4 Espaces naturels sensibles (ENS)

Le Code de l'urbanisme précise, Article L113-8 : *Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2 ».*

Le département dispose pour cela d'un droit de préemption (qu'il exerce en concertation avec les communes, ou qu'il peut céder aux communes) et de la possibilité d'instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Cette taxe doit être affectée à l'acquisition par le département de tels espaces ou à la participation à cette acquisition par une autre collectivité ou un organisme public, ou à l'aménagement et l'entretien de ces espaces.

- **Le périmètre d'étude éloigné s'étend sur 2 départements : les Yvelines et le Val d'Oise. Plusieurs espaces Naturels Sensibles sont présents au sein de ce périmètre, mais aucun à proximité immédiate du périmètre d'étude rapproché. Les ENS les plus proches sont celui**

du Parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy et des Berges et coteaux boisés de l'Oise (Figure 16).

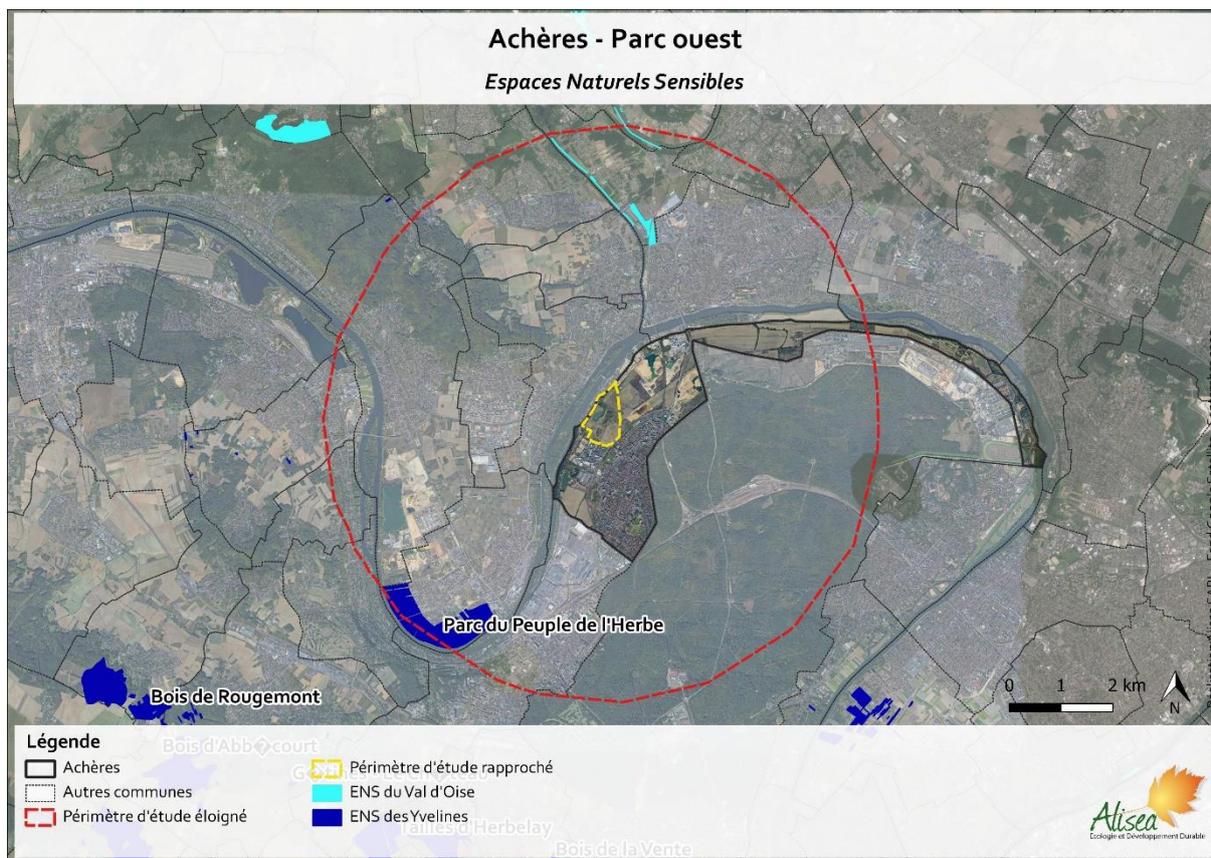


Figure 16 – Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans et autour du périmètre d'étude éloigné (Alisea 2020)

### 3.1.3 Trame verte et bleue

La trame verte et bleue a pour objectif de créer une continuité territoriale. Il s'agit ainsi d'assurer et de rétablir les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les zones de haute valeur écologique, et maintenir ainsi la capacité des écosystèmes à fournir les services écologiques dont nous dépendons. « **La trame verte** est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue. **La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État** »<sup>1</sup>

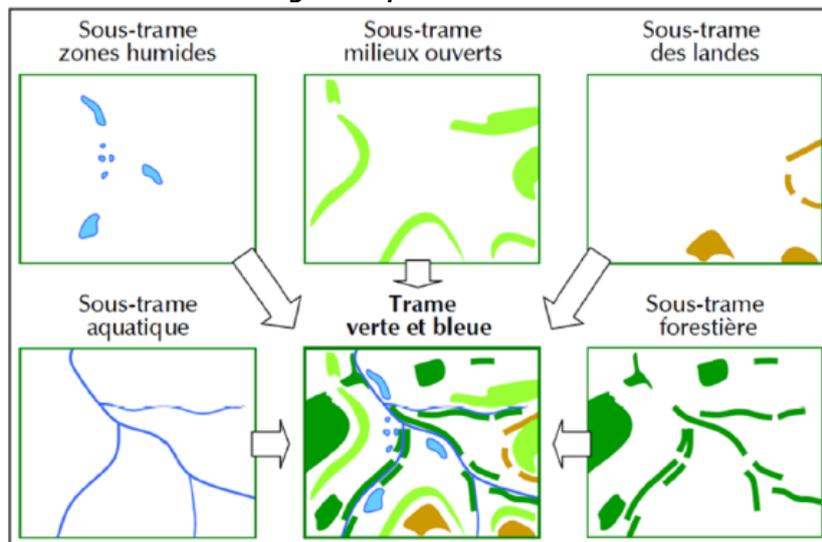


Figure 17 - Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (Allag-Dhuisme et al., 2010)

Avec la loi Grenelle 2, les outils « trame verte » et « trame bleue » s'appuient sur les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Ces documents sont établis en copilotage État-Régions et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

- D'après le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile-de-France (SRCE), adopté le 21 octobre 2013 (Figure 18 et Figure 19) :
  - Le site Parc Ouest à Achères se situe en limite immédiate d'un réservoir de biodiversité et est traversé par un corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes. Par ailleurs, il fait partie d'un continuum de la sous-trame bleue, associée à la Seine et sa vallée,
  - Le site Parc Ouest à Achères est concerné par la préservation des milieux humides, la préservation et la conservation des corridors alluviaux multitrames et la préservation du réservoir de biodiversité jouxtant le site.

<sup>1</sup> [www.legrenelle-environnement.gouv.fr](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr)

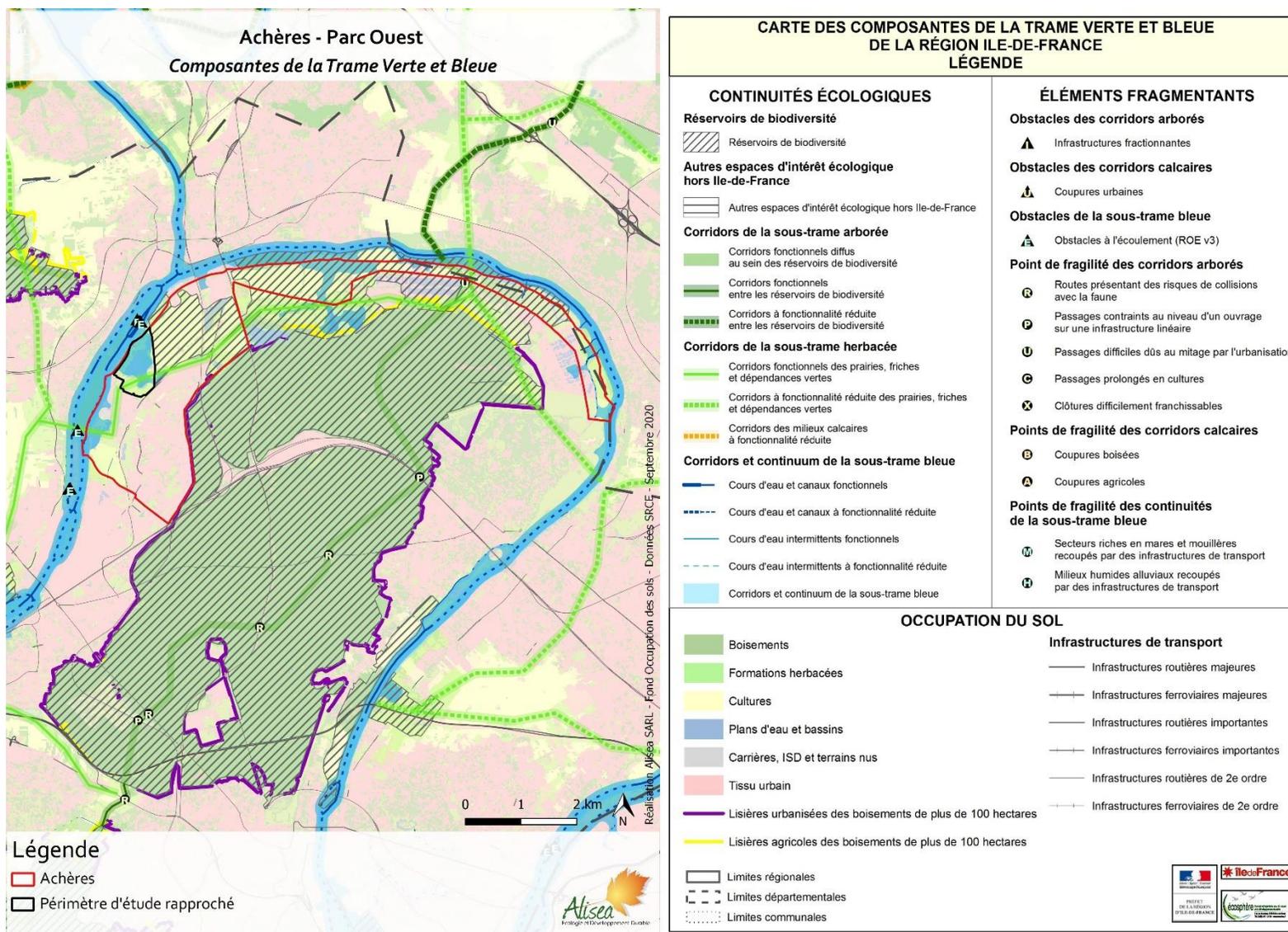


Figure 18 – Composantes du SRCE (Source : SRCE, ARB)

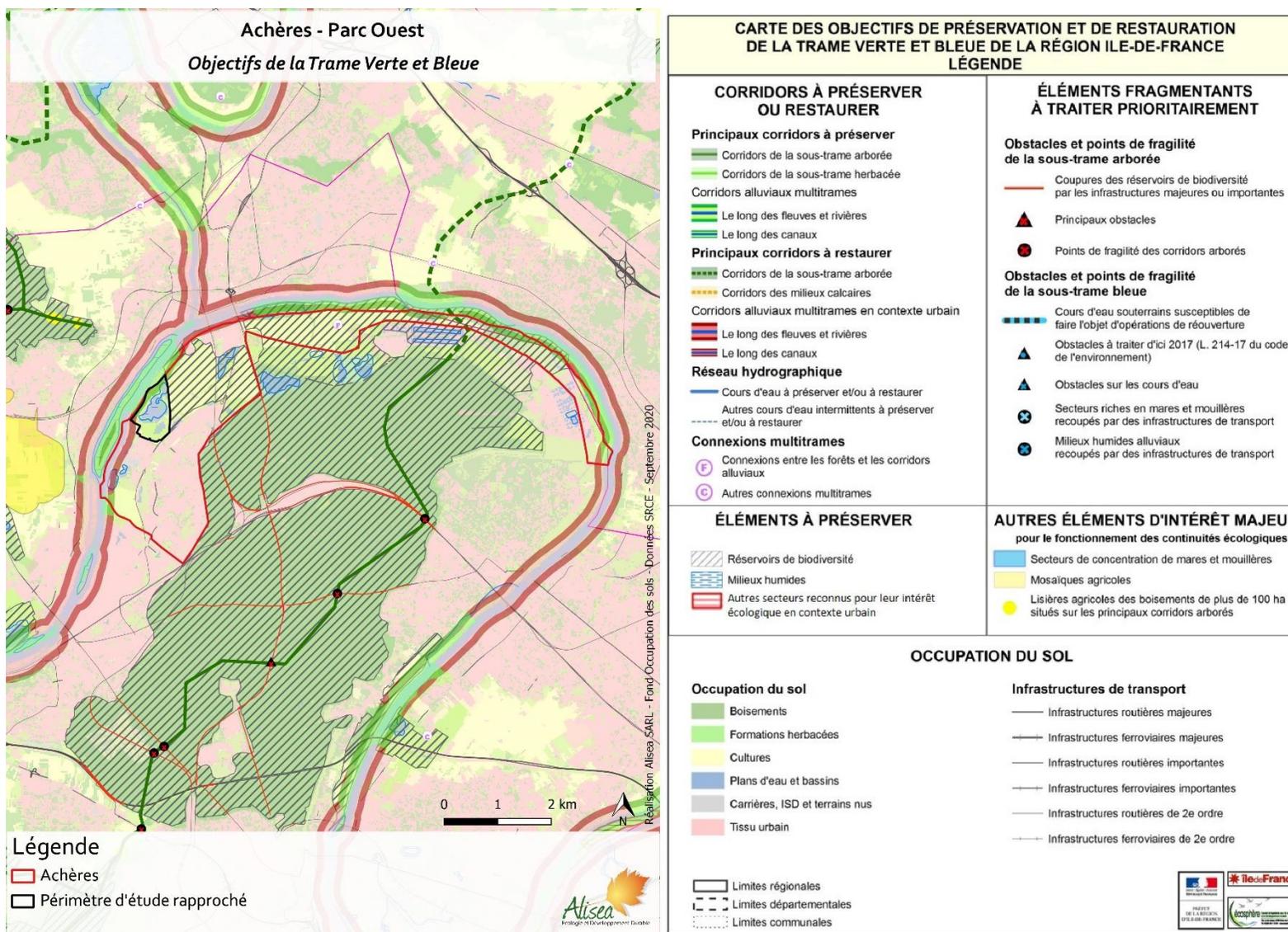


Figure 19 - Objectifs du SRCE (Source : SRCE, ARB)

### 3.2 Synthèse des enjeux relatifs aux zonages réglementaires, aux zonages d'inventaire et à la trame verte et bleue

Le périmètre d'étude se situe dans un contexte de grande vallée alluviale, présentant de nombreux intérêts écologiques, tant botaniques que faunistiques, particulièrement concernant l'avifaune.

Les nombreuses anciennes gravières remises en eau sont favorables à la nidification, la migration et l'hivernage de nombreuses espèces remarquables.

Le périmètre ne fait pas l'objet direct ni de zonages réglementaires ni de zonages d'inventaires. Toutefois, il se situe à proximité d'un réseau important d'espaces connus pour leur biodiversité remarquable et leurs intérêts écologiques, ce qui témoigne d'une forte valeur patrimoniale, paysagère et écologique de cette partie de Vallée de Seine.

### 3.3 Habitats et flore

#### 3.3.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), service scientifique faisant partie du Muséum National d'Histoire Naturelle, recense la flore et les habitats naturels des communes du Bassin parisien, par réalisation d'inventaires de terrain sur des zones de relevés, complétés par des interprétations ex-situ de cartes géologiques, pédologiques, données anciennes, photographies aériennes...

Le CBNBP recense après 2000 (Tableau 4 et Tableau 5) :

- 255 espèces végétales à Achères, dont 3 sont citées sur listes rouges (menacée ou quasi-menacée) et 1 est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.
- 274 espèces végétales à Andrésy, dont aucune n'est protégée, citée sur listes rouges (menacée ou quasi-menacée) ou déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.
- 306 espèces végétales à Carrières-sous-Poissy, dont 4 sont protégées, 8 sont citées sur listes rouges (menacées) et 8 sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.

Tableau 4 - Espèces remarquables recensées à Achères par le CBNBP après 2000

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Statut IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Ind. Zone humide
<i>Leonurus cardiaca</i> L., 1753	Agripaume cardiaque	Ind.	RR	EN						
<i>Silene conica</i> L., 1753	Silène conique	Ind.	RR	EN						
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme lisse	Ind.	RR	VU					x	Oui

Tableau 5 - Espèces remarquables recensées à Carrières-sous-Poissy par le CBNBP après 2000

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Statut IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Ind. Zone humide
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	Butome en ombelle	Ind.	RR	VU					x	Oui
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiente	Ind.	AR	LC		PR		PR		
<i>Cuscuta europaea</i> L., 1753	Cuscute d'Europe	Ind.	RR	VU		PR		PR	x	
<i>Draba muralis</i> L., 1753	Drave des murailles	Ind.	RR	VU		PR		PR		
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	Ind.	RR	NT					x	Oui
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	Ind.	R	VU	LC				x	
<i>Leonurus cardiaca</i> L., 1753	Agripaume cardiaque	Ind.	RR	EN						
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	Myriophylle à fleurs verticillées	Ind.	RR	VU					x	
<i>Potamogeton lucens</i> L., 1753	Potamot luisant	Ind.	R	LC					x	
<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs	Ind.	RR	VU		PR		PR	x	
<i>Rumex maritimus</i> L., 1753	Oseille maritime	Ind.	R	LC					x	Oui

Statut en IDF : Ind. = espèce indigène, naturellement présente en Ile-de-France  
 PR = Protection régionale  
 PN<sub>1</sub> = Protection nationale  
 AR = Espèce Assez rare  
 R = Espèce rare  
 RR = Espèce très rare  
 RRR = Espèce extrêmement rare  
 VU = Espèce Vulnérable d'après la méthodologie d'évaluation UICN  
 EN = Espèce en danger d'après la méthodologie d'évaluation UICN  
 CR = Espèce en danger critique d'extinction d'après la méthodologie d'évaluation UICN

Les espèces végétales listées au niveau communal ne sont pas localisées, mais la carte d'alerte végétation réalisée par le CBNBP a vocation à alerter rapidement l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaires révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée. Ainsi, même si la localisation détaillée des espèces remarquables n'est pas connue, les zones à enjeux sont facilement identifiables.

Cette carte permet d'identifier qu'aucun relevé du CBNBP n'a été réalisé au sein des sites d'Andrésy et Carrières-sous-Poissy. Un relevé a été réalisé au sein du site d'Achères, mais qui révèle la présence d'une flore sans enjeu détecté.

Des enjeux botaniques sont connus du CBNBP (espèces protégées ou menacées) au nord du site des Garennes à Andrésy, au niveau de la zone industrielle des Hautes Garennes à Chanteloup-les-Vignes, mais ils concernent des espèces recensées avant 2000, et les données trop anciennes peuvent être considérées comme obsolètes. En revanche, des enjeux récents sont connus et en berges de Seine à Carrières-sous-Poissy (Figure 20).

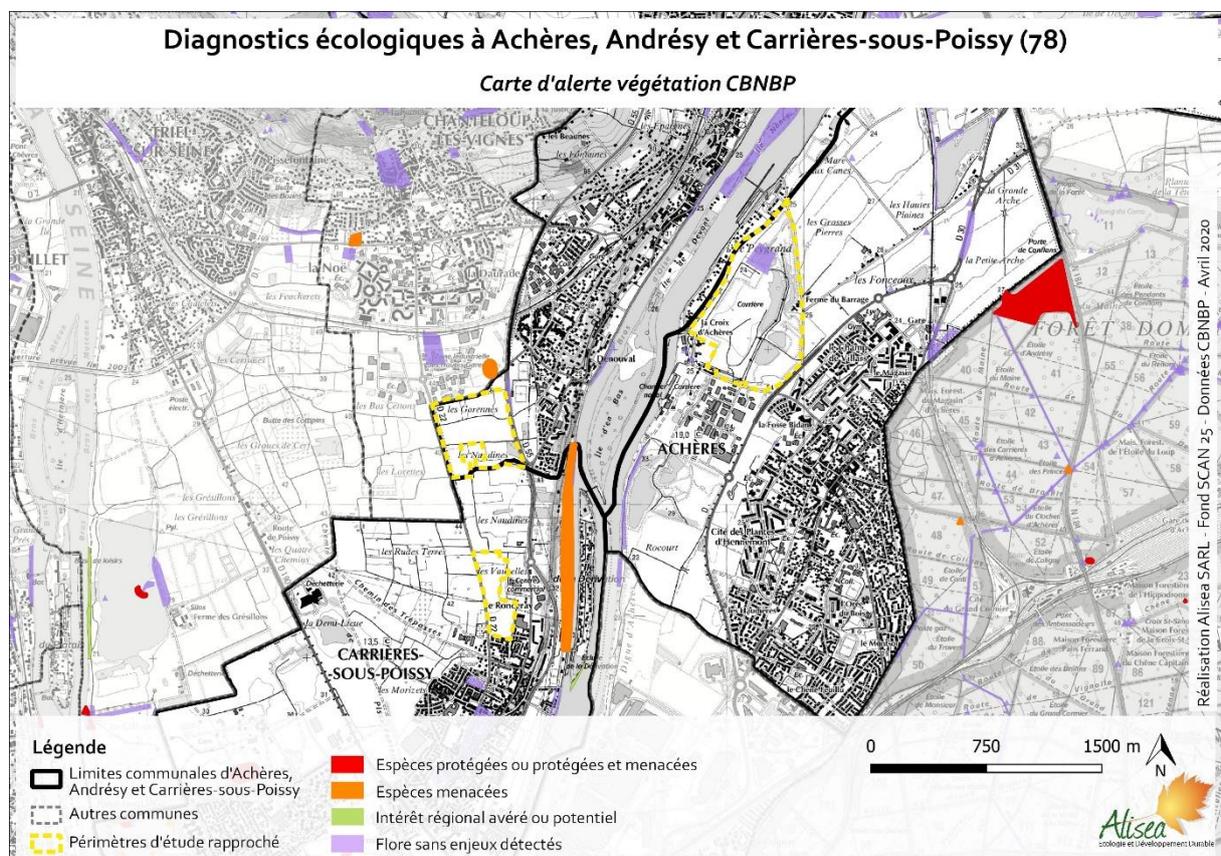


Figure 20 - Carte d'alerte végétation du CBNBP (Alisea 2020, Fond Scanz5, CBNBP)

Le travail du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien a également permis l'obtention d'une cartographie des formations phytosociologiques, selon une interprétation in-situ et ex-situ (pas d'expertise de terrain, mais une photo-interprétation et le croisement de données relatives à la topographie, la géologie...). Ainsi, le CBNBP identifie plusieurs formations végétales à proximité des périmètres d'étude (Figure 21, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**):

- ***Aegopodium podagrariae*** : ourlets nitrophiles plutôt humides,
- ***Alnion incanae*** : Forêts riveraines et alluviales,
- ***Arrhenatheretea elatioris et Arrhenatherion elatioris***: végétation des prairies mésophiles mésotrophes à eutrophes,
- ***Arction lappae*** : Friche nitrophile dominée par les vivaces, mésohygrophile à mésoxérophile,
- ***Atropion belladonnae*** : communautés des sols enrichis en azote, souvent sur calcaires,
- ***Batrachion fluitantis*** : herbiers enracinés des eaux courantes douces,
- ***Carpinion betuli et Carpinion betuli – Fagion sylvaticae*** : des formations arbustives à boisées dominées par le Charme et le Frêne, sans déficit hydrique marqué,
- ***Convolvulion sepium*** : mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces,
- ***Dauco carotae-Melilotion albi*** : Friches rudérales mésophiles, souvent sur sols remaniés,
- ***Fraxino excelsioris – Quercion roboris*** : Communautés des sols à bonne réserve hydrique, dominées par le Chêne pédonculé et le Frêne élevé,
- ***Humulo-lupuli – Sambicion nigrae*** : Communautés des rivières à eaux lentes, haies des terrasses inférieures,
- ***Hydrocharition morsus-ranae*** : herbiers flottants des eaux mésotrophes à méso-eutrophes,
- **Parc,**
- ***Salici cinereae – Viburnion opuli*** : fourrés arbustifs et d'arbrisseaux, sur sols humides riches en bases,
- ***Salicion albae*** : Saulaies-peupleraies arborescentes alluviales,
- ***Sambuco racemosae – Salicion capreae*** : Fourrés pré-forestiers et lisières.

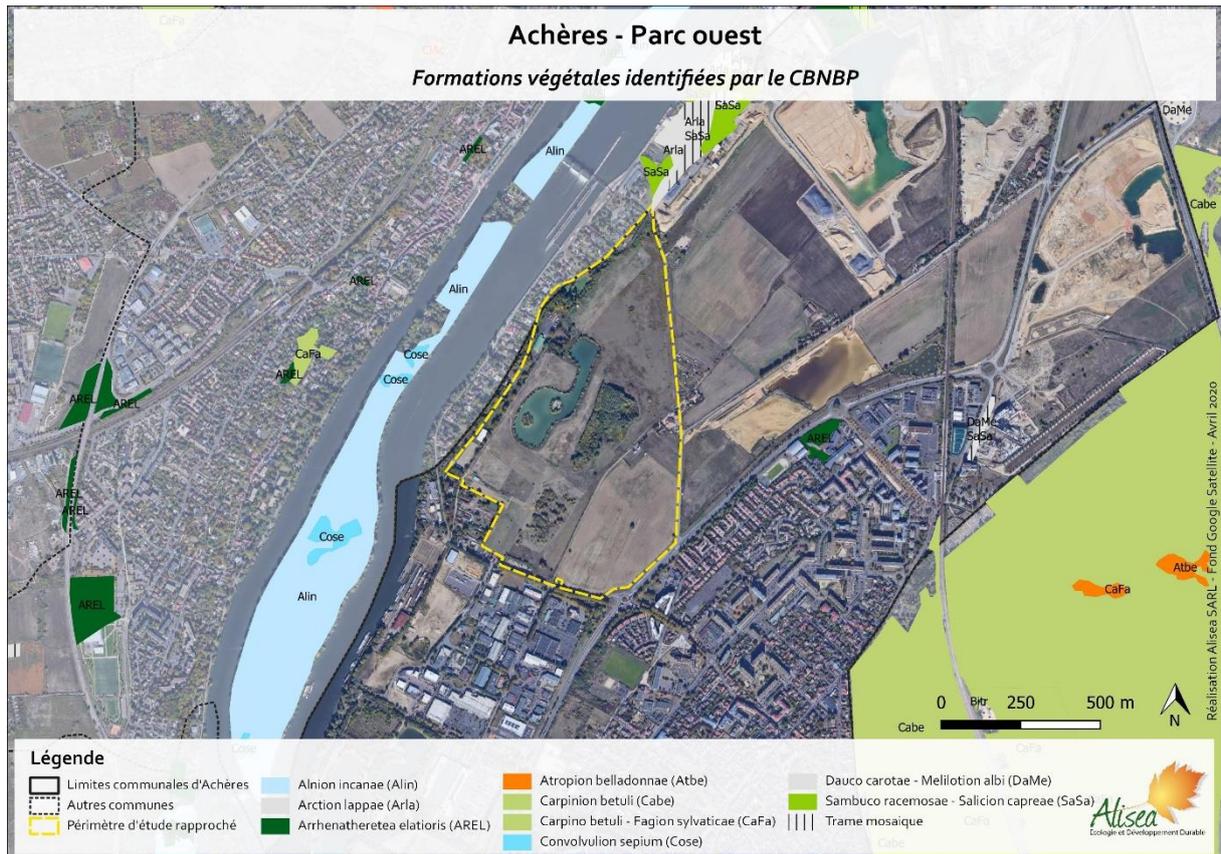


Figure 21 - Végétations identifiées par le CBNBP à proximité du périmètre d'étude d'Achères (Alisea 2020, CBNBP)

### 3.3.2 Résultats

#### 3.3.2.1 Les habitats naturels

Ne sont pas détaillés ici les entités strictement anthropiques : bâtiments, potager, surfaces goudronnées ou stabilisées, carrière d'équitation. Différents types de boisements mal caractérisés distingués dans la cartographie sont ici regroupés.

#### Prairies surpâturées



*Prairie surpâturée entièrement couverte de Renoncule bulbeuse*

#### Description :

Il s'agit des parcs à chevaux. Ces surfaces sont largement surpâturées : beaucoup de zones de sol nu et tassé, recouvrement important par un faible nombre d'espèces refusées par les bêtes telles que la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*) ou encore le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) une espèce exotique envahissante.

#### Enjeux :

En l'état, l'intérêt est faible, toutefois les vastes surfaces disponibles constituent un enjeu fort en terme de restauration. La présence de bêtes est favorable à l'avifaune.

Ces prairies pourraient être améliorées par un allègement du pâturage et un contrôle des espèces exotiques envahissantes.



*Prairie surpâturée par les chevaux*

## Talus enherbé et arboré



*Talus en partie enherbé et arboré*

### Description :

Il s'agit du talus qui borde le chemin qui traverse le centre équestre. Sur certaines portions il est arboré d'essences spontanée ou spontanées. D'autres portions sont occupées par une végétation de fourré à ronces ou à arbustes. Enfin d'autres portions sont couvertes d'une végétation herbacée de type prairial. Il s'agit certainement des végétations prairiales les plus diversifiées et les plus proches de celles des prairies de fauche naturelles. Les espèces indicatrices de ce bon état sont par exemple le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Knautie de champs (*Knautia arvensis*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*) ou la Sauge des prés (*Salvia pratensis*). Il faut noter la présence en plusieurs point d'une espèce patrimoniale caractéristique des prairies de fauche : le Peucedan à feuilles de Carvi (*Dichoropetalum carvifolia*).

### Enjeux :

L'enjeu global dans ce contexte de réhabilitation de prairie est assez fort. En effet, mis à part la présence d'une espèce patrimoniale, un tel peuplement peut servir de ressource de semences (par dissémination naturelle de proche en proche ou par prélèvement, notamment pour l'espèce patrimoniale).

La présence d'une telle formation peut s'expliquer par la gestion appliquée : par de pâturage et débroussaillage régulier. Toutefois sa présence semble menacée à terme, par la colonisation par les ronces et les arbustes d'une part mais aussi car il n'est pas certain que les produits de fauche soient exportés mais plutôt laissés sur place, favorisant l'eutrophisation et l'enfrichement.

## Végétation prairiale enrichée



Vaste ensemble du secteur Nord-Est



Prairies semi-naturelles en enfilade, marge Ouest

### Description :

Deux ensembles d'entités légèrement différentes ont été cartographiées sous cet intitulé : les vastes surfaces enherbées en limite Nord-Est et à l'extrémité Sud du site ainsi que plusieurs petites prairies en enfilade le long de la marge Ouest du site.

Les premières sont assez peu diversifiées et largement dominées par la Fétuque faux-roseau (*Schedonorus arundinaceus*), accompagnée de quelques espèces prairiales et notamment quelques hygrophiles très disséminées. Ces formations semblent installées sur des terres de remblai compactes et marquées par des ornières et de irrégularités importantes. Par endroit elles sont largement enrichées par des ronciers naissants.

Les secondes situées le long de la marge Ouest du site paraissent d'origine plus naturelles avec une diversité un peu plus importante. Elles sont également un peu plus humides avec quelques espèces hygrophiles de prairies eutrophes comme la Laïche hérissées (*Carex hirsuta*).



Prairies enrichées en marge Sud

### Enjeux :

**Ce sont ces espaces qui sont les plus propices à la restauration de prairies de fauche.** Il faudrait pour cela appliquer une à deux fauches par an, exercer un contrôle rapproché des espèces exotiques envahissantes, peu présentes actuellement au sein même de espaces mais à proximité directe. La question d'un enrichissement par semis pourra être envisagée.

L'enjeu pour le deuxième ensemble de prairie à l'Ouest serait de pouvoir **restaurer des prairies humides alluviales** en allégeant le pâturage, voir au mieux en passant à un strict régime de fauche. La proximité des stations de l'espèce patrimoniale laisserait présager de son installation par dissémination naturelle.



*Prairie enfrichée en marge Ouest avec zone humide en contrebas*

### Friche herbacée



*Végétation herbacée de friche sur sol remblayé*

#### Description :

Il s'agit de végétations herbacées principalement composées d'espèces rudérales ainsi que d'espèces annuelles. Elles sont installées sur les sols les plus remaniés et parfois parsemés de déchets apparents (enfouissements anciens ?).

**Enjeux :**

L'enjeu est très faible en terme de végétation, toutefois des expérimentation de restauration d'une végétation prairiale pourraient être envisagée par fauche et par semis. Sinon, une libre évolution vers le fourré puis le boisement rudéral.

**Friche herbacée annuelle**

*Végétation dominée par le Brome stérile*

**Description :**

Il s'agit d'une vaste surface située sur la marge Sud-Est du site. Il s'agit très certainement d'un ancien champ labouré qui a été récemment abandonné. En effet les espèces dominantes sont des annuelles et le notamment le Brome stérile (*Anisantha sterilis*). Les espèces bisannuelles ou pérennes n'ont pas encore eu le temps de s'installer.

**Enjeux :**

En l'état actuel, cette unité ne représente aucun enjeu. Toutefois les potentialités sont bonnes pour envisager une restauration de prairie. Ici particulièrement l'itinéraire de restauration devra être réfléchi. En effet bien qu'une colonisation naturelle et spontanée soit en principe préférable, les sols peu colonisés par une végétation pérenne sont plus sensibles à l'invasion par des espèces indésirables comme les exotiques envahissantes. Un premier semis permettrait également de gagner du temps.



*Vaste ensemble en jachère propice à la restauration*

## Bois de Saules blancs / plantation arborée (plan d'eau)

### Description :

Il s'agit d'une formation dense et haute composée du Saule blanc (*Salix alba*), espèce qui est arborescente. Il est probable qu'elle ait été plantée. Les arbres sont en effet très serrés laissant peu de place à des strates inférieures arbustives ou herbacées. Actuellement la strate herbacée est principalement composée d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

### Enjeux :

En l'état, l'enjeu est faible en termes de végétation. Toutefois ce boisement apporte une certaine diversité de milieu à l'ensemble du secteur. Il pourrait être amélioré par des travaux d'éclaircie et de sélection.

## Boisement (pâturé) / Bois rudéral / Plantation arborée et ourlet nitrophile



Boisement de Saule blanc

### Description :

Il s'agit de boisement spontané ou en partie planté dont les strates inférieures sont soit absentes du fait d'un pâturage intensif, soit banales sous forme d'herbacées forestières ou d'ourlet nitrophile.

Les espèces dominantes sont l'Erable plane (*Acer platanoides*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) pour la strate arborée, du Sureau noir (*Sambucus nigra*), de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et du Saule marsault (*Salix caprea*) pour la strate arbustive. Les strates herbacées forestières sont composées de la Benoite commune (*Geum urbanum*), du lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou du lierre grimpant (*Hedera helix*). Les ourlets nitrophiles sont caractérisés par le Cerfeuil des bois (*Anthriscus sylvestris*) et la grande Bardane (*Arctium lappa*).



*Boisement au sous étage surpâturé*

**Enjeux :**

L'enjeu en terme de végétation est très faible, ne s'agissant que d'espèces de formations très communes. Toutefois ces éléments participent de la diversité générale des milieux et sont des zones importantes pour la nidification et le nourrissage de l'avifaune. Ils doivent être maintenus.

**Fourré rudéral**



*Fourré rudéral dominé par le Rosier sauvage*

**Description :**

Il s'agit principalement de fourrés de Rosier sauvage (*Rosa canina*), de Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et e Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), particulièrement présents en lisière entre les espaces boisés et les zones de prairie.

**Enjeux :**

Même s'ils n'abritent pas d'espèces rares et sont répandus régionalement, ces éléments sont très importants pour l'accueil de l'avifaune comme sites de nidification et de nourrissage. Ils doivent être préservés et peuvent être "rajeunis" et contenus tour à tour (pas tous au même moment) par des débroussaillages/rabattages selon des fréquences de 4 à 8 ans.

### 3.3.2.2 La flore

#### Flore remarquable et/ou protégée

Aucune espèce végétale protégée n'a été notée.

**1 espèce** végétale remarquable est présente sur le site : **le Peucedan à feuilles de Cumin - *Dichoropetalum carvifolia***

Rareté : <b>RRR</b> - rarissime
Cotation UICN IdF : <b>EN</b> - En Danger
ZNIEFF : <b>Déterminante</b>
Enjeu évalué : <b>Fort</b>

Cette ombellifère est présente en plusieurs stations sur le talus qui borde le chemin central du centre équestre, au niveau des zones à végétation herbacée. Outre sa rareté et son état de menace, cette espèce est intéressante du fait qu'elle est représentative des prairies de fauche en bon état de conservation.

Cette espèce n'était pas connue de la commune. Il existe toutefois des communes citant cette espèce dans le Nord-Est des Yvelines. La station la plus connue se situant sur la commune de Sagy.



*Le Peucedan à feuilles de Cumin sur le talus bordant le chemin principal*



Feuille du Peucedan à feuilles de Cumin

### Espèces exotiques envahissantes

Il faut noter que la majorité des espèces exotiques sont des espèces rudérales. C'est à dire qu'elles s'installent sur les terres remaniées et les décombres. Certaines peuvent voir leurs populations affaiblies ou contenues par des arrachages successifs (avec suppressions de résidus de fauche par brûlage par exemple, pour ne pas les disséminer). Néanmoins la prévention reste la meilleure solution : ne pas remanier ou apporter des terres et favoriser l'installation d'une végétation pérenne.

#### Le Sainfoin d'Espagne - *Galega officinalis*

Cette espèce semble ici favorisée d'une part par le caractère rudéral d'une grande partie du site mais aussi et surtout par le surpâturage. Certaines prairies surpâturées sont en effet totalement envahies par cette plante qui est refusée au pâturage par les bêtes. Dans ce cas, l'arrachage semble nécessaire pour une restauration de ces prairies, car un simple allègement du pâturage conduirait à sa explosion.



Prairie surpâturée envahie



Feuillage caractéristique du Sainfoin d'Espagne

#### La Renouée du Japon - *Reynoutria japonica*

Cette espèce a un pouvoir invasif clairement reconnu, plusieurs massifs sont présents et bien installés en marge du boisement de Saules blancs. Toutefois comme la plupart des espèces exotiques envahissantes elle se développe sur les sols remaniés et profite des remblais, excavation ou transport de terres.

Ses populations présentes sur le site au sein des unités propices à la restauration des prairies de fauche, il est important d'engager une lutte. Cette dernière peut se faire par fauches répétées pour affaiblir les massifs (en prenant soin de faire disparaître les produits de fauche qui sont capables de repartir et de disséminer l'espèce). Même si les expériences montrent qu'il est difficile de s'en débarrasser totalement, il est ainsi possible de contenir son expansion en espérant qu'une végétation concurrente vienne en suite prendre sa place.



*Renouée du Japon encore peu développée*

#### **Le Robinier - *Robinia pseudoacacia***

Cet arbre n'est pas trop présent sur la zone d'étude alors que les terrains lui sont favorables. Bien que leur floraison importante soit une ressource pour les insectes, les massifs doivent être surveillés et limités.

#### **Le Sénéçon du Cap - *Senecio inaequidens***

Cette herbacée n'est pas trop présente sur le site. Le contrôle de ses populations peut se faire par un arrachage pied à pied avant la montée en graine. Masi le plus efficace reste la mise en place et le maintien d'une végétation pérenne qui l'empêche de s'installer.

#### **Le Buisson ardent - *Pyracantha coccinea***

Il s'agit d'une espèce arbustive largement plantée les haies paysagères ; En Ile-de-France elle n'est pas particulièrement connue pour son caractère invasif, néanmoins une surveillance et une suppression sont conseillées. Il est également fortement déconseillé d'en planter à nouveau dans le cadre de la création de haies ou de massifs.

### 3.3.3 Enjeux habitats et flore

Le site est principalement occupé par un centre équestre avec une majorité de prairies mésophiles pâturées. Ces dernières sont fortement dégradées par le surpâturage favorisant une végétation banale et des espèces exotiques envahissantes.

Le site est installé sur d'anciens sites industriels remblayés. Ainsi les milieux annexes, herbacés, arbustifs comme arborés ont un caractère rudéral marqué.

De vastes zones de végétations prairiales rudéralisées, enfrichées ou composées d'annuelles, actuellement inutilisées sont très favorables à des opérations de restauration en vue de créer des prairies de fauche.

Certains milieux annexes comme des boisements ou des fourrés devraient être maintenus afin de préserver une diversité de milieux.

Dans la mesure du possible un allègement du pâturage sur les vastes zones de prairie à chevaux permettrait une amélioration de ces milieux assez favorable à l'avifaune. Cet allègement du pâturage pourrait être soutenu par l'apport de foin produit par les prairies de fauche prévues en restauration.

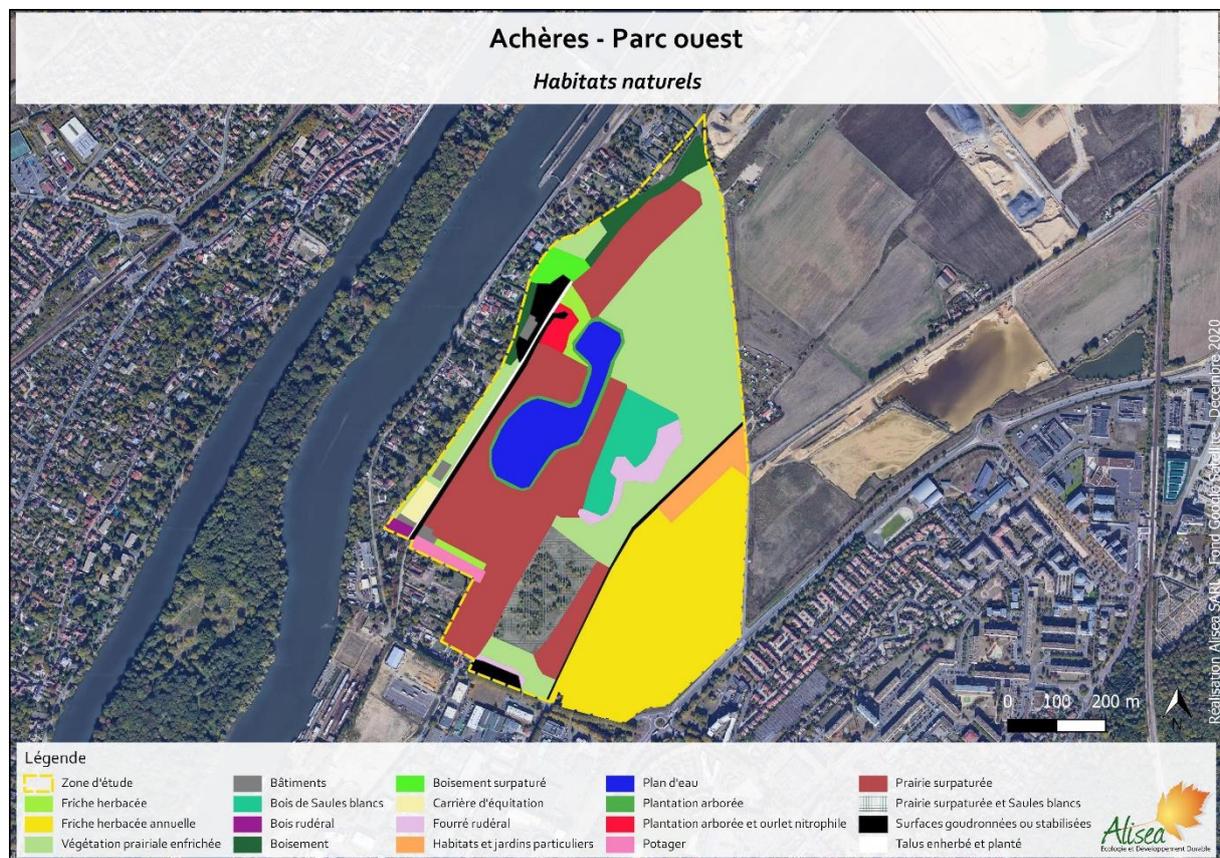


Figure 22 – Carte des habitats naturels (Alisea 2020)

### 3.4 Approche zones humides

L'étude ne prévoyait pas d'études spécifiques (par une approche pédologique et floristique), seul le caractère humide des végétations est donc ici abordé, à partir des recouvrements relatifs des espèces végétales représentative des milieux humides. Cela reste toutefois une simple approche.

Sur la zone aucune végétation strictement hygrophile n'a été recensée. Toutefois certaines unités pourraient être qualifiée de méso-hygrophiles, voire pourraient être de réelles zones humides du fait de certains indices comme la concentration d'espèces végétales hygrophiles, ainsi que le contexte proche la Seine.

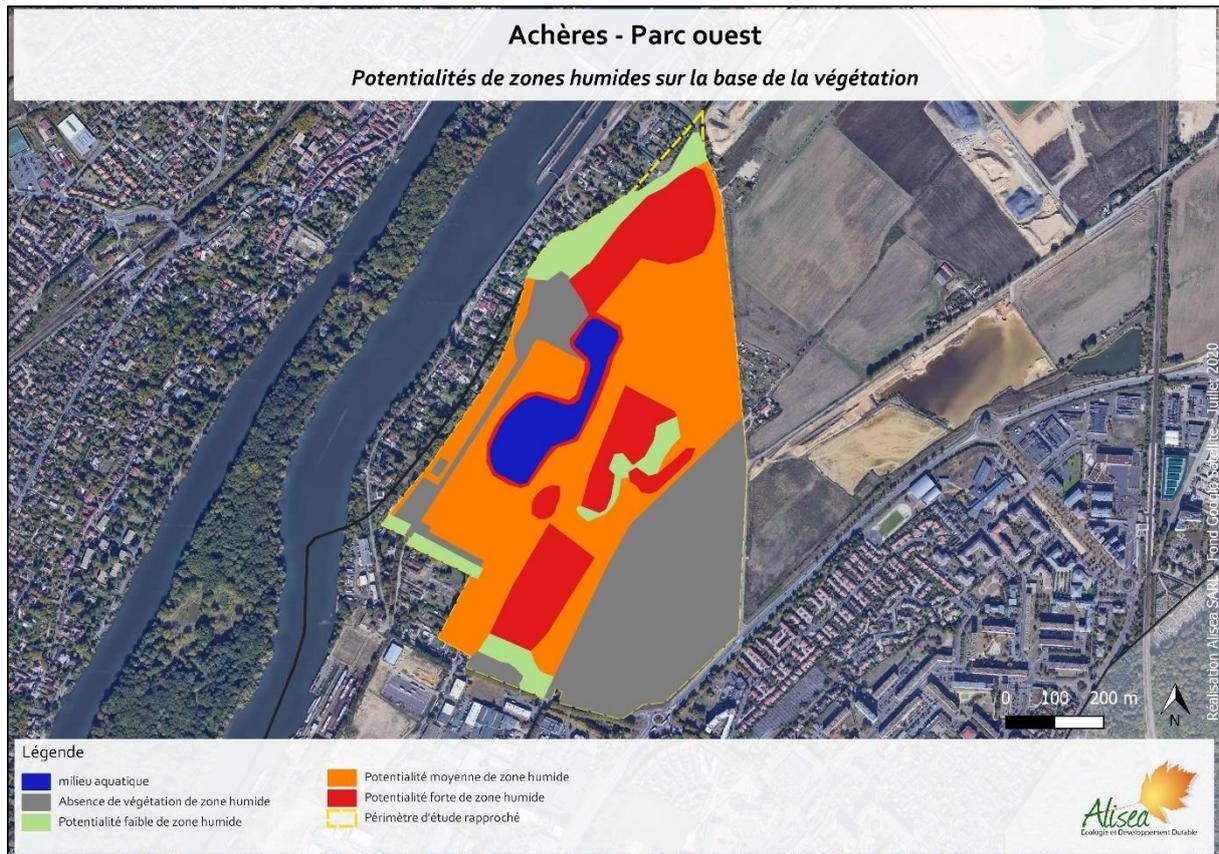
L'espèce qui pose ici le plus question est notamment le Saule blanc (*Salix alba*). En effet cet arbre est déterminant de zone humide et il occupe ici quelques surfaces importantes où il est clairement dominant. Néanmoins sur ces secteurs (un boisement monospécifique et des prairies en partie colonisées par de jeunes sujets), les espèces d'accompagnement ne sont pas déterminantes ou peu présentes.

***Il faut noter que les habitats naturels sont très abîmés par le surpâturage des chevaux qui ne laisse pas apparaître la totalité des espèces végétales potentielles et a également pour conséquence un tassement important du sol.***

***Il faut également noter que l'ensemble du site est issu de la réhabilitation d'anciennes carrières et notamment du comblement d'anciennes fosses d'extraction qui étaient alors ennoyées. Cela pourrait expliquer la présence d'espèces hygrophiles sans toutefois qu'elles soient dominantes. Les sols sont donc déstructurés à l'origine, issus de matériaux de remblai et d'apport récent. Ils n'ont donc pas forcément eu le temps de s'équilibrer et d'intégrer toutes les caractéristiques écologiques du site.***

***Ainsi, il n'est pas certain que des études pédologiques à la tarière donne de meilleurs résultats que l'étude de la végétation pour laquelle les mêmes causes engendrent les mêmes conséquences.***

Sur la base de ces éléments et de l'approche, une carte des potentialités de zone humide en fonction des espèces observées a été réalisée (cf-ci-dessous).



**Figure 23 – Potentialités de zone humide sur la base d'une approche par la végétation (Alisea 2020)**

## 3.5 Avifaune

### 3.5.1 Avifaune en période de nidification

#### 3.5.1.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 25 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, l'intérêt du site et l'impact potentiels du projet ont été évalués sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 6).

**Tableau 6 – Avifaune nicheuse remarquable recensée dans la bibliographie sur la commune d'Achères**

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	Liste rouge Ile-de-France 2018	ZNIEFF IDF 2018	TVB IDF	Tendances des populations en IDF 2018	Statut de rareté IDF 2013		Statut sur la commune	Intérêt potentiel du site pour l'espèce
Nom latin	Nom vernaculaire								Nicheur (N)	Échappé ou introduit (E)		
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	LC	NT			↘	NTCS		NPR	Fort
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NT	VU			↘	NTC		NCE	Fort
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	X	Article 3	VU	CR	X		→	NTR		-	Modéré
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	LC	NT			↘	NC		NCE	Fort
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		Article 3	LC	EN				NCS		NCE	Fort
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés			LC	NT			→	NPC		NPO	Fort
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	VU	NT			?	NC		NCE	Fort
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		Article 3	LC	NT			↘	NC		NPO	Fort
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NT	NT			↘	NPC		NCE	Fort
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde		Article 3	LC	NT		X	↘	NPC			Fort
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Article 3	NT	VU			↘	NTC		NPO	Fort
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Article 3	LC	NT	X > 25 ind.		?	NPC		NCE	Fort
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Article 3	NT	VU			↘	NC		NCE	Modéré
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte		Article 3	LC	NT			↘	NC		NCE	Fort
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	VU	VU		X	↘	NC		NCE	Fort
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée		Article 3	NT	LC			↗	NPC			Fort
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Article 3	NT	LC			?	NTC		NPO	Faible
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3	VU	LC	X > 5 couples		→	NR		NPR	Fort
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	LC	VU			↘	NTCS		NCE	Modéré
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	ss sp <i>Italica et hispaniensis</i>		LC	VU			↘	NCS	E	NCE	Fort
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Article 3	LC	VU	X > 5 couples		→	NR		NCE	Fort
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		Article 3	LC	VU	X		→	NTR		NCE	Fort
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		Article 3	NT	VU			↘	NPC		NCE	Fort
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé			NT	VU	X (nicheur régulier)		↘	NR		NCE	Fort
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	VU	VU			↘	NTC		NCE	Fort

TVB : trame verte et bleue, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, S : espèce sédentaire, R : rare, PC : peu commun, C : commun, TC : très commun, NCE : nicheur certain, NPR : nicheur probable, NPO : nicheur possible, - : non indiqué.

#### 3.5.1.2 Résultats

Au total, 63 espèces ont été recensées au cours des inventaires de terrain. Parmi elles, 42 sont protégées au niveau national et 28 peuvent être considérées comme remarquables (Figure 24).

*Espèces nicheuses probables ou certaines*➤ **Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France.**

Ce passereau se reconnaît à son plumage brun moucheté sur le dos et à sa tête cendrée. Son bec est fin, l'iris de couleur noisette. Cette espèce se trouve préférentiellement dans des forêts de conifères, suffisamment clairsemées. Toutefois, elle se rencontre facilement dans les parcs et jardins, et autres milieux anthropisés, à condition d'y trouver des buissons denses. Vers 2010, la population était estimée entre 100 000 et 200 000 couples en Île-de-France. La tendance globale est à la baisse avec des variations interannuelles parfois marquées (-26 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020). Un déclin est avéré à l'échelle de l'Europe.

**Au moins 4 mâles chanteurs ont été entendus. L'espèce a été contactée durant tous les passages printaniers, témoignant d'un comportement territorial des différents individus. L'espèce est nicheuse probable.**



*Photo 2 - Accenteur mouchet  
(©Alisea/V. Champion)*

➤ **Alouette des champs (*Alauda arvensis*)**

**Espèce non protégée à l'échelle nationale, considérée comme quasi-menacée (NT) en France et vulnérable (VU) en Île-de-France.** Elle vit dans les campagnes ouvertes, les zones cultivées, les marais, les prairies et les dunes. Elle évite les zones boisées, mais peut être rencontrée aux lisières des forêts. Vers 2010, la population était estimée entre 50 000 et 100 000 couples en Île-de-France. Elle subit un fort déclin mit en lien avec l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole qui provoque une fermeture des milieux (-25% en 18 ans – VigieNature 2020).

**Plusieurs mâles ont été entendus dans la zone d'étude et les champs à proximité immédiate. L'espèce a été contactée durant tous les passages printaniers, témoignant d'un comportement territorial des différents individus. L'espèce est nicheuse probable.**



*Photo 3 – Alouette des champs  
(©Wikipédia/A. Williams)*

➤ **Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France.**

Cette espèce se reconnaît facilement à son plumage majoritairement gris et blanc, et à sa calotte et sa bavette noires. Elle possède une longue queue qu'elle agite fréquemment de haut en bas. Cet oiseau s'observe principalement au sol, dans des milieux très anthropiques. Semi-cavernicole, le nid est construit dans des anfractuosités diverses. Vers 2010, la population était estimée entre 3 000 et 5 000 couples en Île-de-France. Les populations sont en légère diminution depuis les années 2000 suite aux changements de pratiques agricoles et pastorales comme cela est observé au niveau européen (-3 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020).



Photo 4 - Bergeronnette grise  
(©Alisea/V. Champion)

**Au moins un couple avec des jeunes à l'envol a été observé. Un deuxième couple est susceptible d'être présent au sein de la zone d'étude. L'espèce est nicheuse certaine.**

➤ **Bruant proyer (*Emberiza calandra*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme en danger (EN) en Île-de-France.**

Oiseau trapu, assez gros, d'une taille d'environ 17 cm, le Bruant proyer possède un plumage discret dans les tons bruns. Il se reconnaît à son gros bec conique, adapté à son alimentation à base de graines. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel chez cette espèce. Le Bruant proyer est assez strict et a besoin de mosaïques complexes de terrains semi ouverts (zones enherbées, zones humides, petites parcelles de champs de céréales, prairies ou pâtures, haies, etc.), faisant de lui un indicateur de la qualité des milieux. Il a vu sa population diminuée de presque 50% en 10 ans. Vers 2010, la population était estimée entre 3 000 et 5 000 couples en Île-de-France. Malgré des variations interannuelles parfois importantes, à la hausse ou à la baisse, la tendance à long terme reste négative et ce de manière significative (-22 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020).



Photo 5 - Bruant proyer  
(©Alisea/V. Champion)

**Deux à trois mâles chanteurs ont été entendus au sein de la zone d'étude. L'espèce a été contactée durant tous les passages printaniers, témoignant d'un comportement territorial des différents individus. L'espèce est nicheuse probable.**

➤ **Coucou gris (*Cuculus canorus*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France.** Cette espèce est peu visible et se repère principalement à son chant caractéristique. Le mâle, en plumage nuptial, présente des teintes grises sur le haut du corps, la tête et la poitrine. Le dessous est blanc strié de noir. La femelle peut être davantage brune que le mâle. L'oiseau peut être observé au niveau lisières des forêts et dans les clairières, les fermes, les marais, les dunes côtières et les campagnes ouvertes, les zones cultivées avec des arbres et des buissons, et près des roselières. Il parasite les nids des autres espèces dans lesquels il dépose ses œufs. Un déclin est constaté (- 20% en 18 ans - VigieNature 2020), possiblement lié au changement climatique.

**L'espèce a été entendue à chaque passage en avril et mai, témoignant d'un comportement territorial des différents individus. L'espèce est nicheuse probable.**



Photo 6 - Coucou gris  
(©Wikipédia/R. Knight)

➤ **Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France et en Île-de-France.** Petit rapace de couleur brun-roux. Le mâle se distingue de la femelle par la couleur grise de sa tête et de sa nuque (brun-roux chez la femelle). Il apprécie les espaces ouverts où il se nourrit de petits rongeurs. Il est caractérisé par son vol en « Saint-Esprit ». Il peut nicher dans des parois rocheuses, dans des cavités artificielles, mais également dans des anciens nids de corvidés. Vers 2010, la population était estimée entre 1 500 et 2 000 couples en Île-de-France. Le déclin de cette espèce (- 24% sur les 10 dernières années - VigieNature 2020) est largement attribué à l'intensification de l'agriculture.

**Un couple a été observé, à chaque passage, au sein de la zone d'étude et a présenté un comportement très territorial, laissant supposer la présence d'un nid. L'espèce est nicheuse probable.**



Photo 7 – Faucons crécerelles  
(©Alisea / B. Abraham)

➤ **Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France.** La Fauvette babillarde est un oiseau discret et présente un plumage légèrement contrasté avec le haut de la tête grise, la gorge blanche, les ailes brun-olive et le ventre blanc sale. Elle fréquente les milieux buissonnants, que ce soit dans des zones agricoles, en lisière des forêts, dans les parcs urbains ou les jardins. Bien que le suivi de l'espèce suggère une augmentation (non significative) sur le long terme en France, le déclin observé ses 10 dernières années reste préoccupant (-24 % sur les 10 dernières années, - VigieNature 2020).



Photo 8 – Fauvette babillarde  
(©Wikipédia/I. Shah)

Un mâle chanteur a été entendu au cours des passages du mois de mai. L'espèce est nicheuse probable.

➤ **Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France et vulnérable (VU) en Île-de-France. La Fauvette des jardins n'a pas de caractère physique particulier : calotte arrondie, cercle oculaire net, et légères nuances dans le plumage. De taille moyenne et discrète, elle fréquente les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages, les grands jardins arborés à sous-bois touffu, les haies. Vers 2010, la population était estimée entre 50 000 et 100 000 couples en Île-de-France. La Fauvette des jardins est en déclin significatif en France (- 31% sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).



Photo 9 – Fauvette des jardins  
(©Wikipédia/R. Knight)

Un mâle chanteur a été entendu dans le petit boisement de saule, au cours des passages du mois de Juin. L'espèce est nicheuse probable.

➤ **Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)**

Il est protégé au niveau national et nicheur peu commun. Il n'est pas menacé en France mais est quasi-menacé (NT) en Île-de-France. Le Grèbe castagneux se reconnaît à sa petite tête ronde, son petit bec mince et aux commissures pâles souvent visibles. En période nuptiale, il a la gorge, les joues et le cou brun-roux. Il affectionne les eaux dormantes, comme les mares et les étangs. Il se nourrit majoritairement de larves d'insectes et d'invertébrés aquatiques. En Île-de-France, la population est estimée entre 200 et 400 couples vers 2010. Les effectifs ont diminué au début des années 2000, mais les effectifs semblent se stabiliser à partir de 2010 (- 4 % sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).



Photo 10 - Grèbe castagneux  
(©Wikipedia/A. Trepte)

Un couple a été observé sur l'étang. L'espèce est nicheuse probable.

➤ **Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France et vulnérable (VU) en Île-de-France. Les parties supérieures de cette espèce sont sombres ; les dessous sont variables selon la localisation géographique (blanc ou crème en Europe, roux en Asie mineur, rouge brunâtre en Egypte). L'Hirondelle rustique niche dans des bâtiments, écurie, granges... Elle se nourrit d'insectes. Les zones dégagées sont importantes pour cette espèce car elle chasse en plein vol. Vers 2010, la population était estimée entre 10 000 et 30 000 couples en Île-de-France. La population connaît un déclin significatif en France (-41 % sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).



Photo 11 - Hirondelle rustique  
(©Wikipédia/Malene)

Plusieurs individus ont été observés au niveau des bâtiments du haras. L'espèce est nicheuse probable.

➤ **Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France. Cette espèce a un plumage dans les tons jaune et vert olive. Elle s'observe dans les formations ligneuses basses et ouvertes, munies ou non d'une strate herbacée. Le nid est construit dans des arbustes bas et souvent épineux comme les ronciers. Vers 2010, la population était estimée entre 10 000 et 20 000 couples en Île-de-France. Bien qu'il ait décliné à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, sans doute à cause de la disparition des milieux buissonnants qu'il affectionne, l'hypolaïs polyglotte bénéficie du réchauffement climatique en France (+11% en 18 ans - VigieNature 2020).



Photo 12 - Hypolaïs polyglotte  
(©Alisea/V. Champion)

Au moins trois mâles chanteurs ont été entendus et des jeunes ont été observés au cours du second passage de juin. L'espèce est nicheuse certaine.

➤ **Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)**

Espèce protégée à l'échelle nationale, considérée comme vulnérable (VU) en France et en région Île-de-France. Elle est dite « de cohérence trame verte et bleue (TVB) dans la région, pour les milieux semi-ouverts. Ce fringille couleur de terre perd la discrétion de son plumage hivernal au printemps, lorsque le front et la poitrine du mâle deviennent rouge écarlate. Les couples s'installent volontiers en petites colonies lâches dans des milieux semi-ouverts. La population est en diminution. Vers 2010, elle était estimée entre 2000 et 4000 couples en Île-de-France, bien qu'elle soit considérée comme une nicheuse commune. Cette espèce est en déclin depuis au moins la fin des années 1980 en France. En cause, notamment l'intensification de la céréaliculture, la disparition des jachères et des céréales de printemps qui laissent des chaumes en place pendant toute la mauvaise saison, et constituaient une ressource alimentaire importante pour l'espèce (-14% en 18 ans - VigieNature 2020).



Photo 13 - Linotte mélodieuse  
(©Alisea/B.Abraham)

De gros groupes familiaux sont installés dans la grande prairie enfrichée. L'espèce est nicheuse probable.

➤ **Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France, mais non menacée en Île-de-France.** L'espèce n'est pas facile à reconnaître : le dessus du corps est brun-olive, les ailes plus sombres, le croupion est strié de brun rougeâtre et le dessous chamois. Il fréquente les milieux secs ou humides à végétation basse et fournie, comme des prairies, jeunes plantations, coupe à blanc, etc. Vers 2010, sa population a été estimée à 500 – 1000 couples en Île-de-France. L'espèce présente de fortes fluctuations mais, sur le long terme, elle connaît une forte diminution de ses effectifs (-56 % sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).

**Un mâle chanteur a été entendu à plusieurs reprises au cours des inventaires de terrain. L'espèce est nicheuse probable.**



Photo 14 - Locustelle tachetée  
(©Alisea/V. Champion)

➤ **Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)**

**Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux (79/409/CEE), Vulnérable d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs de France, mais non menacé en Île-de-France, il est migrateur rare (MR) dans la région.** Le Martin-pêcheur est généralement sédentaire. Il apprécie les rives des étangs et rivières poissonneuses, et pourvues de perchoirs en nombre suffisants (branches, poteaux...), qu'il utilise pour pêcher. Pour la nidification, il utilise des cavités dans des berges abruptes. Il est régulièrement observé en vallée de l'Yonne et sur les plans d'eau voisins. Le martin-pêcheur connaît des fluctuations d'effectifs très importantes d'une année sur l'autre, ce qui explique qu'aucune tendance à l'augmentation ou au déclin ne se dessine depuis 2001 en France (VigieNature 2020).

**Un individu a été observé à deux reprises au cours des inventaires de terrain. L'espèce est nicheuse probable.**



Photo 15 – Martin-pêcheur d'Europe  
(©L. Lukasik)

➤ **Moineau domestique (*Passer domesticus*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France mais considérée comme vulnérable (VU) en Île-de-France.** Le Moineau domestique présente un fort dimorphisme sexuel. Le mâle est très reconnaissable à sa calotte grise, la nuque brune, les joues blanc sale et la gorge noire se prolongeant en bavette sur la poitrine. La femelle a le plumage discret, dans les tons bruns. Cette espèce est très proche de l'homme. Il est présent pratiquement dans toutes les villes et villages, où il utilise les bâtis comme site de reproduction. Toutefois, l'espèce est en forte régression en Île-de-France et de manière générale en France (-13% en 18 ans - VigieNature 2020). Son déclin est attribué à plusieurs causes, dont la pollution, la difficulté à trouver



Photo 16 – Moineau domestique  
(©Alisea/V. Champion)

des sites de nidification, et le manque de nourriture, lié à l'intensification de l'agriculture. Vers 2010, la population était estimée entre 1 et 2 millions de couples en Île-de-France.

**L'espèce a été observée à chaque passage au niveau de la maison située à l'est de la zone d'étude. Des adultes ont été observés pénétrant des nids potentiels. L'espèce est nicheuse certaine.**

➤ **Perdrix grise (*Perdix perdix*)**

**Espèce non protégée à l'échelle nationale, et non menacée en France mais considérée comme vulnérable (VU) en Île-de-France.** Oiseau à la silhouette ronde, la Perdrix grise possède un plumage gris ocré qui se fond parfaitement dans son environnement. Au moment de la reproduction, le front, la face et la gorge sont brun orangé très vif. Cette espèce se rencontre dans les plaines découvertes, les champs de céréales et les terrains vagues avec une couverture végétale suffisante et des haies. Elle connaît un déclin national, fortement accentué dans la région parisienne. Vers 2010, la population était estimée entre 20 000 et 50 000 couples en Île-de-France. La tendance récente des populations de Perdrix grise est à la baisse (-39 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020).



Photo 17 - Perdrix grise  
(©Wikipédia/M. Szczepanek)

**Un couple a été observé au sein de la zone d'étude. L'espèce est nicheuse probable.**

➤ **Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France et vulnérable (VU) en Île-de-France.** Le Tarier pâtre est un petit passereau d'une dizaine de centimètres, reconnaissable à sa tête noire, à son collier blanc et à son poitrail rosé. Il fréquente les prés, les friches herbacées et semi-arbustives, les landes, les jachères, les cultures pourvu qu'on y trouve des haies. Vers 2010, la population était estimée entre 1000 et 3000 couples en Île-de-France. La tendance, depuis 2001, est à la diminution en France (- 11 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020).



Photo 18 - Tarier pâtre  
(©Alisea / B. Abraham)

**Au moins trois mâles chanteurs ont été observés. L'espèce a été vue à chaque passage, témoignant d'un comportement territorial. L'espèce est nicheuse probable.**

➤ **Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme vulnérable (VU) en France et en Île-de-France.** Oiseau trapu de couleur vert-olive qui fréquente les lisières des forêts, les broussailles, les taillis, les grandes haies, les parcs et les jardins. Vers 2010, la population était estimée entre 100000 et 200000 couples en Île-de-France. Le verdier est en fort déclin en France, puisqu'il perdu plus de la moitié de ses effectifs depuis 2001 (-51% en 18 ans – VigieNature 2020).

**Au moins deux mâles ont été entendus en avril et en juin en limite de la zone d'étude. L'espèce est nicheuse probable.**



Photo 19 - Verdier d'Europe  
(©Wikipédia/H. Fisher)

*Espèces nicheuses possibles*

➤ **Caille des blés (*Coturnix coturnix*)**

**Espèce non protégée à l'échelle nationale, non menacée en France, mais considérée comme quasi-menacée (NT) en Île-de-France.** Cet oiseau a le plumage brun terne avec des stries blanches sur les flancs et sur la tête. Il affectionne notamment les prairies et les champs de céréales. Le nid est construit au sol parmi la végétation dense. Vers 2010, la population était estimée entre 100 et 400 couples en Île-de-France. Cette espèce est en déclin sur le long terme malgré des fortes variations d'effectifs observées d'une année à l'autre (-33 % sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).

**L'espèce a été entendu en mai et en juin à différents endroits, ne permettant pas de dire s'il s'agit des mêmes individus. Les habitats sont favorables à cette espèce. Elle est nicheuse possible.**



Photo 20 - Caille des blés  
(©Wikipédia/L.M.B. Sánchez)

➤ **Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, considérée comme vulnérable (VU) en France et quasi-menacé (NT) en Île-de-France.** Le Chardonneret élégant est un petit passereau au plumage bariolé fréquent dans les Vergers, jardins, parcs, régions cultivées et limites de villes avec des arbres fruitiers. Il recherche les chardons en automne et en hiver dans les friches et au bord des routes. Vers 2010, la population était estimée entre 10 000 et 20 000 couples en Île-de-France. Cette espèce est en fort déclin en France (-35% en 18 ans - VigieNature 2020).

**L'espèce a été entendu en avril et en juin à différents endroits, ne permettant pas de dire s'il s'agit des mêmes individus. Les habitats sont favorables à cette espèce. Elle est nicheuse possible.**



Photo 21 – Chardonneret élégant  
(©Alisea / B. Abraham)

*Espèces en recherche alimentaire*➤ **Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacée en France mais considérée comme vulnérable (VU) en Île-de-France.** Il s'agit de la seule espèce d'hirondelle à dos brun. Elle se distingue facilement à sa queue courte et peu échancrée. Une bande pectorale brun cendré contraste avec sa gorge et ventre blancs. Elle creuse son nid dans la partie abrupte d'une falaise, d'une gravière, sablière ou dans la rive d'un cours d'eau.

Vers 2010, la population était estimée entre 3000 et 5000 couples en Île-de-France. Cette hirondelle semble stable en France depuis 10 ans (+1 % sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).

**Plusieurs individus ont été observés en recherche alimentaire dans la zone d'étude. L'espèce est nicheuse au niveau de la carrière.**



Photo 22 – Hirondelle de rivage  
(©Wikipédia/Aiwok)

➤ **Martinet noir (*Apus apus*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France, mais non menacée en Île-de-France.** Le Martinet noir est une espèce au plumage sombre (brun très foncé, presque noir) aux ailes effilées tenues en arrière dans un profil en fer à cheval. Il niche en ville et dans les villages (souvent au niveau des places), et se nourrit dans les alentours. Vers 2010, la population était estimée entre 30 000 et 50 000 couples en Île-de-France. La tendance à long terme est à l'augmentation, mais les effectifs sont en diminution à plus court terme (-40 % sur les 10 dernières années - VigieNature 2020).

**Plusieurs individus ont été observés en recherche alimentaire dans la zone d'étude. L'espèce est probablement nicheuse dans la commune d'Achères.**



Photo 23 - Martinet noir  
(©Wikipédia/J. Shah)

➤ **Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, et considérée comme quasi-menacée (NT) en France, mais non menacée en Île-de-France.** Ce laridé possède, en plumage nuptial, un capuchon brun, couvrant peu la nuque. Le dessus des ailes est gris clair avec les extrémités noires. Les parties inférieures sont toutes blanches. En plumage hivernal, le capuchon brun disparaît, ne laissant que quelques tâches sur la tête. Elle se reproduit aux lisières des marais, des étangs et des lacs. Vers 2010, la population était estimée entre 4000 et 4500 couples en Île-de-France.

**L'espèce a été observée en recherche alimentaire au niveau de l'étang. Elle n'est pas nicheuse.**



Photo 24 - Mouette rieuse  
(©Wikipédia/A. Vågen)

➤ **Petit gravelot (*Charadrius dubuis*)**

**Espèce protégée à l'échelle nationale, non menacé en France mais est considérée comme vulnérable (VU) en Île-de-France.**

Ce petit oiseau se différencie de son cousin grâce au cercle oculaire jaune bien visible et à son bec noir. Il apprécie les gravières et les rivières et fleuves avec bancs de galets. Vers 2010, la population était estimée entre 100 et 130 couples en Île-de-France. L'espèce connaît un fort déclin ces dernières années (- 58 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020).

**Un seul individu a été observé en recherche alimentaire en avril et en juin. Les ilots de l'étang présentent des milieux favorables à la nidification de cette espèce.**



Photo 25 - Petit gravelot  
(©Wikipédia / P. Dalous)

➤ **Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)**

**Espèce considérée comme quasi-menacée (NT) en France et vulnérable (VU) en Île-de-France.** Ce limicole possède le dos et la queue vert foncé et le dessous du corps blanc. Il se démarque par une huppe assez longue sur la tête et un large sourcil clair. Il fréquente les champs, les prairies, les prés-salés et côtiers. Vers 2010, la population était estimée entre 80 et 120 couples en Île-de-France. Le déclin de cette espèce est lié à l'intensification des pratiques agricoles (-40 % sur les 10 dernières années – VigieNature 2020).

**Un seul individu a été observé en recherche alimentaire en mai et en juin. La zone d'étude présente des milieux favorables mais le comportement de l'individu contacté n'a pas permis de définir si l'espèce est nicheuse sur le site.**



Photo 26 - Vanneau huppé  
(©Wikipédia/A. Trepte)

**À ceux-là s'ajoute l'Œdicnème criard, le Milan noir et le Tadorne de Belon.** Le premier a été entendu au cours d'un passage nocturne en juillet et en septembre, à proximité de la carrière. L'espèce n'a jamais été contactée sur site durant l'ensemble des passages printaniers et ne semble pas avoir d'attache à la zone d'étude à ce jour. Le second et le troisième ont été observés en vol de passage au-dessus de la zone d'étude et n'ont pas non plus montré d'attache à cette dernière.

### 3.5.1.3 Enjeux avifaune nicheuse

*Au regard du nombre d'espèces présentes et du nombre d'espèces à enjeux nichant de manière probable ou certaine sur le site, les enjeux concernant l'avifaune en période de nidification sont très forts.*

*Plusieurs espèces visées dans le cadre de l'objectif de compensation sont présentes et nichent sur la zone étudiée.*



Figure 24 - Avifaune remarquable recensée en période de nidification au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)

## 3.5.2 Avifaune en période d'hivernage

### 3.5.2.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 19 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, leur présence potentielle sur le site a été évaluée sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 7).

Tableau 7 - Avifaune hivernante remarquable recensée dans la bibliographie sur la commune d'Achères

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en France		Rareté Hivernant (H) IDF 2013	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire					depuis 1980-90	depuis 2000			
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	Article 3	NA	X*	↑		HTR	Modéré	Fort
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			DD	X*		?	HR	Faible	Fort
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		Article 3		X*			HTR	Faible	Modéré
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc		Article 3	NA		↑		HTR	Faible	Fort
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	Article 3	NA		↑			Modéré	Modéré
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré			LC		↗	↗	HTR	Faible	Fort
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	X	Article 3	DD		?		HTR	Modéré	Fort
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	X	Article 3	NA	X*			HTR	Modéré	Fort
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon			NT	X*	↓	↘	HC	Modéré	Fort
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette*	X	Article 3	LC		↑		HTR	Modéré	Fort
<i>Mergellus albellus</i>	Harle piette	X	Article 3	VU		=	=	HR	Fort	Fort
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	X	Article 3	NA		±			Modéré	Modéré
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3	NA				HR	Modéré	Fort
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	X	Article 3	LC			±	HO	Modéré	Fort
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée			LC		↑	↑	HTR	Faible	Fort
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	Article 3						Modéré	Fort
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	X		LC		?		HC	Modéré	Fort
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau			NA		?		HR	Faible	Fort
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			LC	X*	↑	↑	HPC	Faible	Fort

VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable, DD : données insuffisantes, X\* : sous conditions, TR : très rare, R : rare, O : occasionnel, PC : peu commun, C : commun.

### 3.5.2.2 Résultats

**Au total, 34 espèces ont été recensées au cours des inventaires de terrain du mois de décembre.** À cette époque de l'année, les individus observés sont soit hivernants (présents qu'en période hivernale) soit sédentaires au site.

**Parmi elles, 21 sont protégées au niveau national et aucune ne peut être considérée comme remarquables.** Les espèces recensées sont peu communes à très communes dans la région en hiver. Il s'agit d'espèces typiques des milieux ouverts et boisés ou des plans d'eau. La majorité d'entre-elles ont été observées en période de nidification.

### 3.5.2.3 Enjeux avifaune hivernante

*Les enjeux concernant l'avifaune en période d'hivernage peuvent être considérés comme faibles. Cependant, les différents types d'habitats notamment l'étang peuvent offrir des zones d'hivernage intéressantes.*

### 3.5.3 Avifaune en période de migration

#### 3.5.3.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 26 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, leur présence potentielle sur le site a été évaluée sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 8).

Tableau 8 - Avifaune migratrice remarquable recensée dans la bibliographie sur la commune d'Achères

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Rareté Migrateur (M) IDF 2013	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté*	X	Article 3			MTR	Modéré	Faible
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	Article 3		X*	MTR	Modéré	Fort
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	X	Article 3		X*	MR	Modéré	Modéré
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des Palombes*	ss sp <i>arrigonii</i>	Article 3		X*	MTR	Faible	Modéré
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	X	Article 3	NA		MR	Modéré	Fort
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette*	X	Article 3	NA			Modéré	Fort
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	X	Article 3		X*	MTR	Modéré	Modéré
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	Article 3	LC		MPC	Modéré	Fort
<i>Circus cyaneus</i>	Busard St-Martin	X	Article 3	NA	X*	MPC	Modéré	Fort
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	Article 3	NA		MTR	Modéré	Modéré
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs		Article 3			MTR	Faible	Modéré
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	X		NT		MR	Modéré	Fort
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	X	Article 3	NA		MTR	Modéré	Fort
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		Article 3	NA		MR	Faible	Fort
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	X	Article 3	NA	X*	MTR	Modéré	Fort
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette*	X	Article 3			MTR	Modéré	Fort
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	X	Article 3	NA		MC	Modéré	Modéré
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré*	X	Article 3			MTR	Modéré	Fort
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie					MTR	Faible	Fort
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3			MR	Modéré	Fort
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron		Article 3	DD		MR	Faible	Fort
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	X	Article 3	NA		MTR	Modéré	Faible
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs		Article 3	DD	X*	MR	Faible	Modéré
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	Article 3				Modéré	Fort
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés		Article 3	DD		MTR	Faible	Fort
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier		Article 3	NA	X*	MR	Faible	Fort

NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, NA : non applicable, TR : très rare, R : rare, PC : peu commun, C : commun.

#### 3.5.3.2 Résultats

Au total, 44 espèces ont été recensées au cours des inventaires de terrain en septembre et octobre. A la période des inventaires, les individus observés peuvent être en halte migratoire, en migration active (postnuptiale) ou sédentaires sur le site.

Parmi elles, 28 sont protégées au niveau national et 2 peuvent être considérées comme remarquables (Figure 25). Les espèces recensées sont des migratrices peu communes à très communes dans la région. Il s'agit d'espèces typiques des milieux ouverts et boisés ou des plans d'eau. La majorité d'entre-elles ont été observées en période de nidification.

À noter que le Pic épeiche est considéré comme migrateur rare car il s'agit d'un oiseau qui se déplace peu et qui reste généralement sur son territoire toute l'année. Il n'est donc pas considéré comme remarquable.

➤ **Grande aigrette (*Ardea alba*)**

La Grande aigrette est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux (79/409/CEE), protégée à l'échelle nationale, elle est migratrice très rare (HTR) en Île-de-France. La Grande aigrette occupe une très grande variété de zones humides, que ce soit sur les côtes ou dans l'intérieur, et même localement des milieux terrestres. Elle y pêche, ou chasse, une grande diversité d'invertébrés et de vertébrés, aquatiques ou terrestres. Son habitat inclut généralement des ligneux utilisés comme reposoirs. Elle niche en roselière ou dans des arbustes au-dessus ou au bord de l'eau.

**Un individu a été observé en migration active au-dessus de la zone d'étude. L'espèce pourrait potentiellement faire une halte au niveau de l'étang.**



Photo 27 - Grande aigrette  
(©Wikipédia /M. Szczepanek)

➤ **Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)**

Le Martin-pêcheur d'Europe, décrit au paragraphe concernant l'avifaune en période de nidification (§3.5.1), est considéré comme remarquable car inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux et est migrateur rare en Ile-de-France.

**Un individu a été observé au niveau de l'étang. L'espèce, déjà présente en période de nidification, semble sédentaire sur le site.**

Les milieux au sein de la zone d'étude présentent un intérêt pour les oiseaux en halte migratoire : les espèces trouvent refuge, alimentation et point d'eau, se traduisant par une diversité et des effectifs assez importants.

### 3.5.3.3 Enjeux avifaune migratrice

*Les enjeux concernant l'avifaune en période de migration peuvent être considérés comme modérés. Les effectifs recensés et la diversité d'espèces sont assez importants sur le site, qui offre différents types d'habitats et donc des potentialités d'accueil variées pour les individus en halte migratoire.*



**Figure 25 - Avifaune remarquable recensée en période de migration au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)**

## 3.6 Mammifères terrestres

### 3.6.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 5 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, leur présence potentielle sur le site a été évaluée sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 9).

Tableau 9 – Mammifères terrestres remarquables recensés dans la bibliographie sur la commune d'Achères

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2017	ZNIEFF IDF 2018	Statut de rareté CETTIA	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe			LC	X	R	Faible	Fort
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	V		NT	X	R	Modéré	Fort
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		Article 2	LC		C	Faible	Fort
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		Article 2	LC		C	Faible	Fort
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir			LC		R	Faible	Fort

NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, R : rare, C : commun.

### 3.6.2 Résultats

**Au total, 4 espèces de mammifères terrestres ont été recensés au sein de la zone d'étude : le Renard roux, le Lapin de garenne, le Ragondin et le Rat surmulot.**

Le Renard roux et le Rat surmulot sont communs en Ile-de-France et ne sont pas considérés comme remarquables.

**Le Lapin de Garenne est considéré comme quasi-menacé (NT) à l'échelle nationale**, en raison des conséquences de la Myxomatose, maladie introduite en France en 1952 afin de contrôler les populations sauvages et de favoriser l'agriculture et la sylviculture d'après-guerre. Toutefois, il reste commun en Ile-de-France, et est régulièrement classé nuisible. Il n'est donc pas considéré comme remarquable.

**Le Ragondin est inscrit sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux dont la lutte est obligatoire** (arrêté ministériel du 31 juillet 2000, modifié par l'arrêté ministériel du 25 novembre 2011). Cette espèce diminue les herbiers et perturbe les communautés végétales et la biodiversité liée à ces habitats. De par son comportement fouisseur, il dégrade les berges, accélère le colmatage du lit des rivières, perturbe le réseau hydraulique et dégrade les installations humaines. Il occasionne également des dégâts sur les cultures (betterave et maïs) et est vecteur de divers pathogènes, dont la douve du foie, la leptospirose, la toxoplasmose et l'échinococcose alvéolaire (Source : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes).

### 3.6.3 Enjeux mammifères terrestres

*Les enjeux concernant les mammifères terrestres semblent faibles.*

## 3.7 Mammifères volants

### 3.7.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN ne recensent pas d'espèce remarquable après 2015 sur le territoire communal de Achères.

### 3.7.2 Résultats

Au total, 7 espèces de chauves-souris ont été recensées au sein de la zone d'étude.

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France et sont considérées comme remarquables.

#### ➤ Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrit à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43), déterminant de ZNIEFF en Île-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation) et est considéré comme en danger (EN) sur la liste rouge régionale des chiroptères. Cette espèce est de petite taille, au pelage marron sur le dos, et blanc sur le ventre. Son museau rose est également caractéristique. Dès la fin mars, il quitte ses gîtes souterrains où il hiberne, pour rejoindre les sites de reproduction. Ceux-ci se situent dans les arbres creux ou dans les disjointements des ponts, toujours à proximité de l'eau. Les colonies de reproduction rassemblent de 10 à 100 femelles. Les déplacements entre sites d'été et d'hiver ne dépassent pas une cinquantaine de kilomètres. Typiquement inféodée aux zones humides, l'espèce chasse toujours au-dessus de l'eau. Elle y glane les insectes posés ou volant à la surface. Son vol circulaire au ras de l'eau est caractéristique. Elle chasse généralement à proximité immédiate de son gîte. Toutefois, elle peut se déplacer jusqu'à six kilomètres de celui-ci, toujours en suivant des milieux arborés.



Photo 28 – Murin de Daubenton  
(©Guido Gerding)

L'espèce chasse sur le plan d'eau central. Plusieurs individus ont été contactés à chaque passage.

#### ➤ La Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation). Elle est classée vulnérable (VU) en France et quasi-menacée (NT) en Ile-de-France. Cette noctule est l'une des plus grandes espèces d'Europe. D'origine forestière, elle s'est très bien adaptée au milieu urbain. Elle apprécie également le voisinage de l'eau. Les gîtes d'hiver sont installés, soit dans de grandes cavités forestières, comme d'anciennes loges de pics, soit dans les immeubles, les châteaux d'eau et les ponts. En été, la Noctule commune occupe des cavités situées dans des arbres de plus de 50 centimètres de diamètre, en particulier dans les



Photo 29 - Noctule commune  
(©Wikipédia /Mnolf)

chênes en forêt, et dans les platanes en ville. Cette espèce est assez commune à très commune en Île-de-France.

**L'espèce chasse au-dessus de la zone d'étude. Plusieurs contacts ont été notés.**

➤ **La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)**

Protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation) et considérée comme quasi-menacée (NT) en France et en Île-de-France.

Cette espèce est de taille moyenne, jusqu'à 7 cm (tête + corps), et 34 cm d'envergure. L'envergure est importante par rapport à la taille du corps. Le pelage est brun clair, court et dense. Espèce forestière ayant une préférence pour les massifs à essences caduques assez ouverts comme les Châtaigneraies, les Chênaies, elle fréquente toutefois les boisements de résineux. Elle recherche également la proximité des milieux humides. Les femelles peuvent s'éloigner d'une dizaine de kilomètres pour chasser.



Photo 30 - Noctule de Leisler  
(©Wikipédia/M. Werner)

**L'espèce chasse au-dessus de la zone d'étude. L'espèce a été moins contactée que la Noctule commune.**

➤ **La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).**

Elle est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore, et protégée en France. En Île-de-France, elle est considérée comme quasi-menacée (NT). Cette espèce est la plus anthropophile des chauves-souris contactées sur la zone d'étude.

Elle s'installe essentiellement près de l'homme, durant la période estivale, avec une grande variété de gîtes : dans les maisons ou les immeubles, les granges, les garages, les couvertures de toit et les caissons de volets roulants. Elle adopte les nichoirs et, plus rarement, les cavités arboricoles (elle peut parfois utiliser les trous laissés par de gros insectes xylophages). En hiver, elle se réfugie dans les bâtiments non chauffés, les greniers frais, les lézardes des murs, ainsi que les tunnels, les fortifications et les ponts. Très éclectique, elle peut être observée en



Photo 31 – Pipistrelle commune  
(©Wikipédia/J. de Longe)

chasse un peu partout. Elle montre néanmoins une préférence pour les zones humides, telles que les rivières, les étangs ou les lacs, surtout au printemps. Elle fréquente aussi les lotissements, les jardins et les parcs, ainsi que les secteurs boisés. Elle prospecte souvent autour des éclairages publics.

**Espèce la plus fréquemment contactée sur la zone d'étude. Elle y chasse.**

➤ **La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*).**

Elle est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore (92/43), déterminante de ZNIEFF en Île-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation) et est considérée comme non menacée (LC) sur la liste rouge régionale des chiroptères. La pipistrelle de Kuhl est une toute petite chauve-souris trapue, aux oreilles courtes, à la face et aux membranes alaires brun sombre. Elle est considérée comme anthropophile. Elle fréquente, en été, les constructions récentes ou anciennes. Elle est rarement notée en forêt. Elle se réfugie en hiver, dans les bâtiments comme les églises, et parfois dans les caves. Lorsqu'elle chasse (en vol), elle prospecte les milieux ouverts et les secteurs boisés, notamment dans les villages et les villes, dans les parcs et jardins, ou le long des éclairages urbains à lumière blanche (de type vapeur de mercure). Cette espèce est présente dans le centre et le sud-est de l'Europe. En France, plus son aire de distribution descend vers le Sud plus ses effectifs augmentent par rapport à la Pipistrelle commune. En Île-de-France, elle se reproduit au moins dans les Yvelines (MORTIER, 2004).



Photo 32 - Pipistrelle de Kuhl  
(©Wikipédia/Salix)

**Espèce contactée moins fréquemment. Elle chasse sur la zone d'étude.**

➤ **La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)**

Elle est considérée comme quasi-menacée (NT) en France et en Île-de-France. Elle est protégée au niveau national, inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation). Elle est de couleur châtain à brun assez uniforme, le ventre paraissant plus terne et plus clair, brun jaunâtre. Cette espèce est la plus grande des pipistrelles. Espèce forestière migratrice de plaine, elle fréquente les milieux boisés diversifiés mais riches en zones humides (plan d'eau, mares, tourbières...). En été, cette espèce est présente dans les milieux boisés, les anfractuosités des troncs ou les branches creuses, les chablis et les chandelles ainsi que sous les écorces de feuillus. Elle est également fréquemment vue dans les loges de pics et les constructions en bois (miradors, cabanes forestières...). Enfin, elle adopte aisément les nichoirs.



Photo 33 – Pipistrelle de Nathusius  
(©Wikipédia)

Elle passe l'hiver dans les cavités arboricoles, les fissures et les décolllements d'écorce. Elle peut aussi utiliser les bâtiments ou les tas de bois. Elle chasse (en vol) dans les bois et le long des haies. Elle affectionne les lisières avec des zones humides, les forêts alluviales, les cours d'eau, les rivières, les marécages ou les prairies humides. En France, elle est présente partout avec des populations plus abondantes sur les littoraux qu'au centre. En Île-de-France, elle est une migratrice et une hivernante rare ou assez rare.

**Espèce contactée moins fréquemment. Elle chasse sur la zone d'étude.**

➤ **La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)**

L'espèce est protégée au niveau national (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007), inscrite à l'annexe IV de la directive habitats faune flore (92/43) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France (pour les sites de reproduction ou d'hibernation). Elle est considérée comme quasi-menacée (NT) en France, et vulnérable (VU) en Île-de-France. Cette espèce est dite « de cohérence trame verte et bleue (TVB) ». En effet, cette espèce facile à suivre est lucifuge (fuit la lumière), ce qui en fait un indicateur pour qualifier la trame noire (quantification de la pollution lumineuse sur le territoire). La Sérotine commune est une grande chauve-souris robuste à forte mâchoire. Sa face et ses membranes sont très sombres, tirant vers le chocolat noir. Chauve-souris de plaine, elle peut être campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes quels qu'ils soient. En hiver, elle hiberne dans des anfractuosités diverses. En été, elle s'installe presque toujours dans les bâtiments ; plus rarement, elle se réfugie dans des cavités arboricoles ou des nichoirs. Son territoire de chasse est relativement flexible mais elle préfère les milieux ouverts mixtes. Elle délaisse les milieux forestiers fermés. En Île-de-France, elle semble moins présente au niveau de Paris et de la première couronne.



Photo 34 - Sérotine commune  
(©Wikipédia/Mnolf)

**Espèce contactée à quelques reprises sur la zone d'étude en chasse.**

Le site offre majoritairement des zones de chasse pour l'alimentation des chauve-souris (étendue herbacée, boisement, zone de lisière, étang...). En revanche, les espaces de gîtes potentiels sont faibles hormis quelques arbres et bâtiments.

### 3.7.3 Enjeux mammifères volants

*Les enjeux concernant les chiroptères sont très forts sur la zone d'étude en raison notamment de la zone de chasse (étang) d'une espèce en danger sur la liste rouge régionale. Les espaces naturels du site représentent essentiellement une zone d'alimentation.*



**Figure 26 - Chauves-souris remarquables recensées au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)**

## 3.8 Reptiles

### 3.8.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 3 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, leur présence potentielle sur le site a été évaluée sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 10).

Tableau 10 – Reptiles remarquables recensés dans la bibliographie sur la commune d'Achères

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2015	ZNIEFF 2018	Rareté IDF Cettia	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		Article 2	LC		C	Modéré	Fort
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	Article 2	LC		C	Modéré	Fort
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile		Article 3	LC		C	Faible	Fort

LC : préoccupation mineure, C : commun.

### 3.8.2 Résultats

Au total, deux espèces de reptiles ont été recensées au sein de la zone d'étude : le Lézard des murailles et l'Orvet fragile (Figure 27).

Ces espèces sont protégées en France et peuvent être considérées comme remarquables.

#### ➤ Le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*)

L'espèce est protégée en France (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007). De ce fait, la protection concerne les individus et les habitats de l'espèce), et inscrite à l'annexe IV de la Directive habitats faune flore (92/43/CEE). Elle ne semble cependant pas menacée en Île-de-France, où elle est commune. Ce petit lézard est ubiquiste. Il apprécie aussi bien dans les milieux naturels qu'en secteur anthropique. Cette espèce, très thermophile, aime à se chauffer au soleil sur les vieux murs de pierres et autres tas de gravats, milieux favorables également pour l'hibernation.



Photo 35 – Lézard des murailles  
(©Alisea/V. Champion)

Un individu a été observé en thermorégulation sur un rocher, au nord de la zone d'étude. L'espèce est susceptible d'être présente sur l'ensemble du site.

➤ **L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)**

L'espèce est protégée en France (inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007. De ce fait, la protection concerne les individus et les habitats de l'espèce). Elle ne semble cependant pas menacée en Île-de-France, où elle est commune. Cette espèce de lézard sans pattes fréquente les parties ombragées de jardins, les prairies à végétation haute, les haies et les forêts, dans lesquelles il dispose de nombreuses cachettes et où il trouve les invertébrés dont il se nourrit (vers, limaces, araignées, insectes et larves). L'orvet est un fouisseur qui passe la plupart de son temps sous terre : il creuse lui-même ses galeries ou utilise celles de rongeurs.



Photo 36 - Orvet fragile  
(©Alisea/D.Chabrol)

Un individu a été observé sous la plaque refuge installée au nord de la zone d'étude. L'espèce est susceptible d'être présente sur l'ensemble du site.

La Couleuvre à collier citée dans la bibliographie est aussi susceptible d'être présente au sein de la zone d'étude, bien qu'elle n'ait pas été observée.

### 3.8.3 Enjeux reptiles

*Les enjeux concernant les reptiles sont modérés.*



Figure 27 - Reptiles remarquables recensés au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)

## 3.9 Amphibiens

### 3.9.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 3 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, leur présence potentielle sur le site a été évaluée sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 11).

Tableau 11 – Amphibiens remarquables recensés dans la bibliographie

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2015	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF Cettia	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	IV	Article 2	LC	X	R	Modéré	Fort
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		Article 3	LC		C	Faible	Fort
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	V	Article 3	LC		C	Faible	Fort

LC : préoccupation mineure, R : rare, C : commun

### 3.9.2 Résultats

Au total, 2 espèces ont été recensées au sein de la zone d'étude : la Grenouille verte et la Grenouille rieuse.

Ces espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national et peuvent être considérées comme remarquables.

#### ➤ La Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)

Espèce inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007, elle n'est pas menacée en Île-de-France (LC). Anoure de grande taille moyenne à grande (jusqu'à 130 mm) d'aspect plus ou moins élancé. Sa pupille est ovale horizontale et l'iris est jaunâtre à bronzé, souvent fortement mélangé de noir. Le dos est lisse ou assez pustuleux, avec deux replis latéro-dorsaux distincts. Une ligne médio-dorsale claire peut être présente. La face supérieure est en général de couleur brun olive, parfois brunâtre ou jaunâtre, très rarement vert d'herbe comme la Grenouille de Lessona. Des taches brunes ou vertes, aux formes régulières, parsèment souvent le dos. La face inférieure est souvent marbrée ou tachée de gris ou noir.



Photo 37 - Grenouille rieuse  
(©Wikipédia/M.L. Nguyen)

➤ **La Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*)**

Espèce inscrite à l'article 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007, elle est quasi-menacée (NT) en France. Elle est commune en Île-de-France. Anoure de taille moyenne (60 à 100mm), d'aspect élancé, et de coloration dorsale à dominante verte, avec taches brunes. La face ventrale est claire, tachée de gris. Les plis latéraux-dorsaux sont bien visibles, et le dos est très souvent parcouru par une ligne vertébrale claire. Les cuisses sont marbrées de marron, de noir et de jaune. La Grenouille verte se reproduit d'avril à juin, dans tous types de point d'eau, même de qualité médiocre. Elle partage très souvent les mêmes habitats que la Grenouille rieuse.



Photo 38 – Grenouille verte  
(©Alisea/B.Abraham)

### 3.9.3 Enjeux amphibiens

*Les enjeux concernant les amphibiens sont modérés. Le Crapaud commun est susceptible d'être présent sur le site.*



**Figure 28 - Amphibiens remarquables recensés au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)**

## 3.10 Insectes

### 3.10.1 Synthèse de la bibliographie et des données naturalistes

Les bases de données participatives CETTIA et Faune IDF ainsi que la base de données de l'INPN recensent 8 espèces remarquables après 2015 sur le territoire communal de Achères.

Il n'existe pas de cartographie permettant de localiser précisément les espèces. Par conséquent, pour chacune d'entre-elles, leur présence potentielle sur le site a été évaluée sur la base de leur écologie et de l'occupation du sol de la zone d'étude. Cette évaluation est affinée ensuite grâce aux observations de terrain. Le détail est décrit dans le tableau ci-dessous (Tableau 12).

Tableau 12 – Insectes remarquables recensés dans la bibliographie  
LEPIDOPTERES

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge UICN France 2012	Liste rouge IDF 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire									
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la mauve				LC	LC	X	PC	Faible	Fort
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil				LC	LC	X>20	C	Faible	Fort
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant				LC	LC	X	PC	Faible	Fort
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste				LC	VU	X	PC	Fort	Fort
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			Article 1	LC	NT	X	AC	Modéré	Fort

#### ORTHOPTERES

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection régionale 1993	Liste rouge IDF	Tendance régionale de 1997 à 2017	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Enjeux	Présence potentielle
Nom latin	Nom vernaculaire								
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé			LC	?	X*	PC	Faible	Fort
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		Article 1	LC	↗		AC	Faible	Fort
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		Article 1	DD	↗		AC		Fort

VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes, PC : peu commun, AC : assez commun, C : commun.

### 3.10.2 Résultats

Au total, 53 espèces d'insectes ont été observées au cours des inventaires de terrain, dont 21 espèces de Lépidoptères, 7 espèces d'Odonates, 15 espèces d'Orthoptères, 6 espèces de Coléoptères et 4 espèces d'Hyménoptères.

Parmi elles, 5 sont considérées comme remarquables.

#### ➤ L'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*)

L'espèce n'est pas protégée au niveau national ou régional, mais elle est déterminante de ZNIEFF et est vulnérable en Île-de-France. Elle est assez peu commune en Île-de-France (DIREN IDF & CSRPN IDF, 2002). Elle est répandue dans toute la France, sauf en Corse, dans le Nord et en Bretagne. Ce papillon s'observe sur les pelouses sèches, surtout sur calcaire. Les chenilles se nourrissent sur l'Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*).

Un individu adulte a été observé à proximité de l'étang.



Photo 39 - Azuré bleu-céleste – photo sur site (©Alisea/V. Champion)

➤ **Le Flambé (*Iphiclides podalarius*)**

Ce papillon est protégé en Île-de-France, considéré comme quasi-menacé (NT) et est déterminant de ZNIEFF lorsque des observations sont répétées durant plusieurs années sur une même station (DIREN IDF & CSRPN IDF, 2002). Cette espèce de papillon se développe habituellement dans les friches calcicoles arbustives, les fructicées, les coteaux xérophiles... Ses plantes hôtes sont le prunellier et les arbres fruitiers à noyau. En forte régression en région Île-de-France, du fait de la destruction de ses habitats.

**Un individu a été observé en vol au sein de la zone d'étude.**



Photo 40 - Flambé  
(©Alisea/V. Champion)

➤ **Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*)**

Cette espèce est protégée et déterminante de ZNIEFF Île-de-France, mais assez commune et non menacée. Il s'agit d'une espèce méridionale hygrophile et thermophile, en limite nord-occidentale de son aire de répartition. L'espèce est en expansion importante en Île-de-France sur la période 1988-2017. Elle fréquente les milieux marécageux, les fossés et prairies humides, les pelouses et friches calcicoles mésophiles à végétation haute (VOISIN et al., 2002).

**Au moins 10 individus ont été entendus au cours des inventaires nocturnes.**



Photo 41 – Conocéphale gracieux  
(©Alisea / N. Moulin)

➤ **Le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*)**

Cette espèce est protégée et assez commune en Île-de-France. Ce petit grillon inféodé aux terrains très thermophiles s'installe progressivement en Île-de-France depuis plusieurs années. Il accompagne très régulièrement le cortège d'invertébrés : Mante religieuse, Argiope fasciée, Criquet mélodieux, Criquet des pâtures, Conocéphale gracieux.

**Au moins 10 individus ont été entendus au cours des inventaires nocturnes.**



Photo 42 – Grillon d'Italie  
(©Alisea / N. Moulin)

➤ **L'Œdipode turquoise (*Oedipoda caerulea*)**

Cette espèce est protégée en Île-de-France L'Œdipode turquoise est un criquet thermophile affectionnant les pelouses à végétation rase. Plus rare dans la partie nord de la France, ses populations restent instables dans les milieux artificialisés.

**Un individu adulte a été observé dans une zone un peu à nue, à proximité de la friche herbacée annuelle.**



Photo 43 – Œdipode turquoise  
(©Alisea/N.Moulin)

### 3.10.3 Enjeux insectes

*Avec 53 espèces recensées, dont 5 espèces remarquables, les enjeux peuvent être considérés comme modérés.  
Le site est favorable au développement des insectes.*

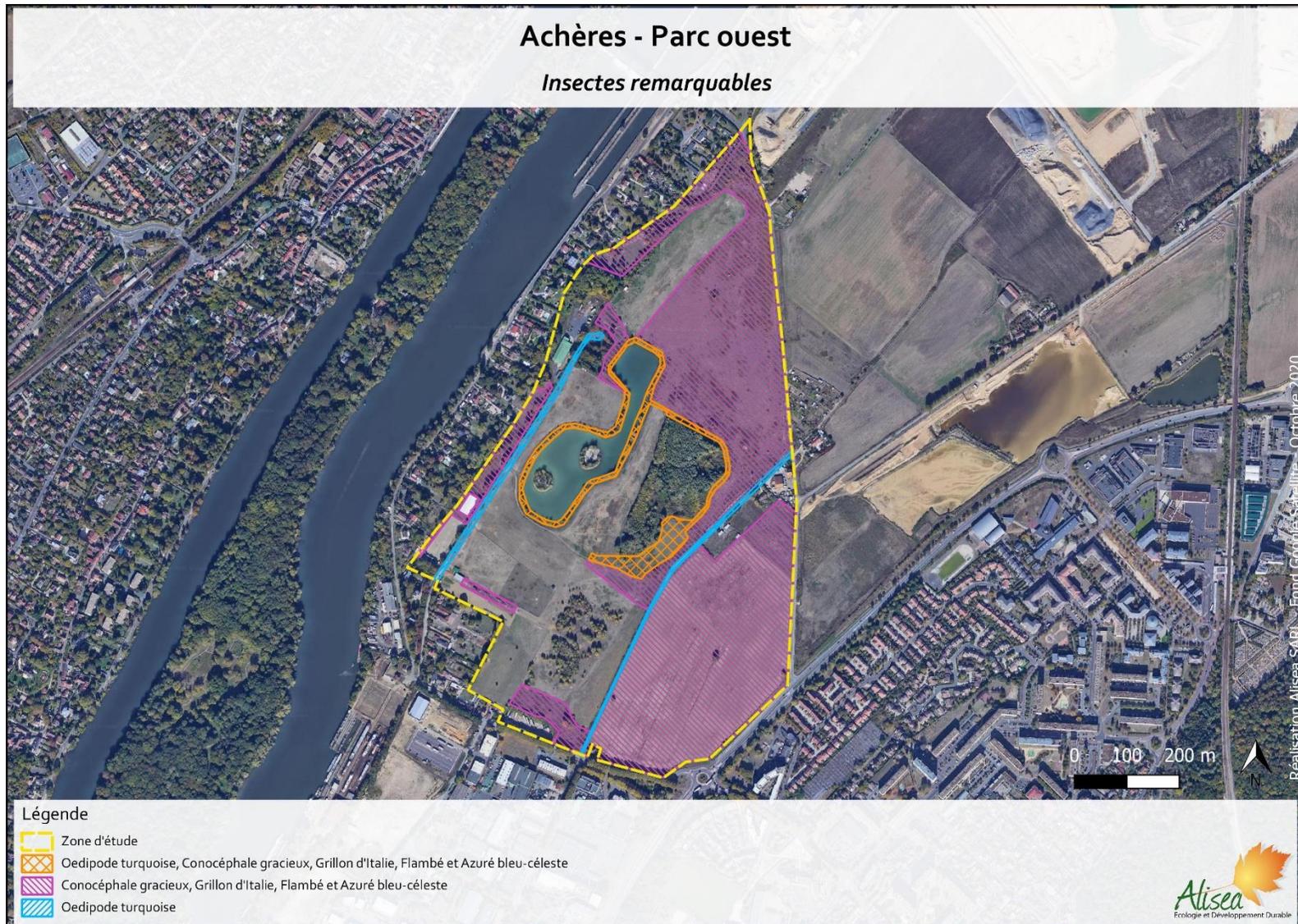


Figure 29 - Insectes remarquables recensés au sein de la zone d'étude (Alisea 2020)

## 4 ANNEXES

## 4.1 Flore

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Ind. Zone humide
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Erable plane	Nat. (E.)	CC	NA	-	
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	Nat. (E.)	CCC	NA	-	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Ind.	CCC	LC	-	Oui
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	Ind.	CC	LC	-	
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm. subsp. <i>sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	Ind.	CC	LC	-	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	Ind.	CC	LC	-	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Arum tâcheté	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	Nat. (E.)	C	NA	-	
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostis épigéios	Ind.	CC	LC	-	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik. subsp. <i>bursa-pastoris</i>	Capselle bourse- à-pasteur	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	Ind.	CC	LC	-	
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	Ind.	CC	LC	-	
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épi	Ind.	C	LC	-	
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Fétuque raide	Ind.	AC	LC	-	
<i>Centaurea jacea</i> (Groupe)	Centauree jacée (Groupe)	Ind.	CCC	NA	-	
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. subsp. <i>vulgare</i>	Cirse commun	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille bigarrée	Ind.	C	LC	-	
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Coudrie r	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	Ind.	CCC	LC	-	

<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte sauvage	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Dichoropetalum carvifolia</i> (Vill.) Pimenov & Kljuykov	Peucedan à feuilles de Cumin	Ind.	RRR	EN	x	
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Roquette jaune	Ind.	AC	LC	-	
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Epilobe hérissé	Ind.	CCC	LC	-	Oui
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Epilobe à petites fleurs	Ind.	CC	LC	-	Oui
<i>Epilobium tetragonum</i> L. subsp. <i>tetragonum</i>	Epilobe à quatre angles	Ind.	?	DD	-	Oui
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle	Ind.	AR	LC	-	Oui
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre	Ind.	CC	LC	-	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil-matin	Ind.	CC	LC	-	
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	Ind.	CC	LC	-	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	Nat. (E.)	AC	NA	-	
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine	S. O.	.	NA	-	
<i>Galium verum</i> L. subsp. <i>verum</i>	Gaillet jaune	Ind.	CC	LC	-	
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes	Ind.	CC	LC	-	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	Ind.	CC	LC	-	
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon	Ind.	CC	LC	-	Oui
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	Ind.	CC	LC	-	
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse	Ind.	AC	LC	-	
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	Lotier corniculé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier des marais	Ind.	C	LC	-	Oui
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve des bois	Ind.	CC	LC	-	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Ind.	CC	LC	-	
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	Nat. (E.)	?	NA	-	
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	Ind.	AC	LC	-	

<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun	Ind.	CC	LC	-	Oui
<i>Picris hieracioides</i> L. subsp. <i>hieracioides</i>	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Pyrracantha coccinea</i>	Buisson ardent	Nat				
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Grand plantain	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Poa infirma</i> Kunth, 1816	Paturin grêle	Nat. (S.)	?	NA	-	
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Pâturin des prés	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Poa trivialis</i> L. subsp. <i>trivialis</i>	Pâturin commun	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	Polypogon de Montpellier	Nat. (S.)	RR	NA	-	Oui
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Ind.	C	LC	-	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Ind.	CCC	LC	-	Oui
<i>Raphanus raphanistrum</i> L. subsp. <i>raphanistrum</i>	Radis ravenelle	Ind.	AC	DD	-	
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda des teinturiers	Ind.	C	LC	-	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Nat. (E.)	C	NA	-	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)	CCC	NA	-	
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Rosier des chiens (Groupe)	Ind.	CCC	NA	-	
<i>Rubus fruticosus</i> (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	Ind.	CC	LC	-	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. <i>obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	Ind.	CC	LC	-	Oui
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	Ind.	C	LC	-	
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque faux-roseau	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Nat. (S.)	AR	NA	-	
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Ind.	CC	LC	-	Oui
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	Ind.	CC	LC	-	
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	Ind.	CC	LC	-	

<i>Trifolium pratense L. subsp. pratense</i>	Trèfle des prés	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844</i>	Matricaire inodore	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Ulmus minor Mill. subsp. minor</i>	Orme champêtre	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Urtica dioica L. subsp. dioica</i>	Grande ortie	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821</i>	Mâche potagère	Ind.	AC	LC	-	
<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Véronique des champs	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Véronique petit-chêne	Ind.	CCC	LC	-	
<i>Veronica peregrina L., 1753</i>	Véronique voyageuse	Nat. (S.)	RR	NA	-	
<i>Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821</i>	Vesce hérissée	Ind.	C	LC	-	
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée	Ind.	CCC	LC	-	

## 4.2 Avifaune

### Période de nidification

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	Liste rouge Ile-de-France 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances des populations en IDF 2018	Statut de rareté IDF 2013		Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire							Nicheur (N)	Échappé ou introduit (E)	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	LC	NT		↘	NTCS		Modéré
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NT	VU		↘	NTC		Fort
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Article 3	LC	LC		→	NPC		Faible
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	LC	NT		↘	NC		Modéré
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada			NA	NA				E	
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		Article 3	LC	EN			NCS		Très fort
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		Article 3	LC	LC		→	NPCS		Faible
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés			LC	NT		→	NPC		Modéré
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			LC	LC	X > 700 ind.	→	NC		Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	VU	NT		?	NC		Fort
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC	LC		↗	NTC		Faible
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		Article 3	LC	NT		↘	NC		Modéré
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC	LC		↘	NTC		Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide			LC	LC		→	NCS	E	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NT	NT		↘	NPC		Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Article 3	LC	LC		→	NTC		Faible
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde		Article 3	LC	NT		↘	NPC		Modéré
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Article 3	NT	VU		↘	NTC		Fort
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		Article 3	LC	LC		→	NTC		Faible
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule			LC	LC	X > 1000 ind.	→	NCS		Faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			LC	LC		→	NCS		Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	LC		↗	NCS		Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	LC	LC	X > 300 ind. (dortoir)	→	NPC		Faible
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Article 3	LC	NT	X > 25 ind.	?	NPC		Modéré
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Article 3	LC	LC	X > 130 ind.	↗	NPC		Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		Article 3	LC	LC		↗	NTCS		Faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne			LC	LC		↘	NTC		Faible
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Article 3	LC	LC	X > 25 ind.	→	NPC		Faible
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		Article 3	LC	VU		↘	NC		Fort
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Article 3	NT	VU		↘	NC		Fort
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		Article 3	LC	NT		↘	NC		Modéré
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	VU	VU		↘	NC		Fort
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée		Article 3	NT	LC		↗	NPC		Modéré
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Article 3	NT	LC		?	NTC		Modéré
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3	VU	LC	X > 5 couples	→	NR		Fort
<i>Turdus merula</i>	Merle noir			LC	LC		↘	NTC		Faible

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	Liste rouge Ile-de-France 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances des populations en IDF 2018	Statut de rareté IDF 2013		Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire							Nicheur (N)	Échappé ou introduit (E)	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	LC	LC		↗	NTCS		Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	LC	LC		→	NTCS		Faible
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	Article 3	LC	NT	X	→	NTR		Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	LC	VU		↘	NTCS		Fort
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3	NT	LC		↗	NC		Modéré
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Œdicnème criard	X	Article 3	LC	VU	X	↘	NR		Fort
<i>Anser anser anser</i>	Oie cygnoïde									
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise			LC	VU		↘	NCS	E	Fort
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier			NA	NA			NRS	E	
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Article 3	LC	VU	X > 5 couples	→	NR		Fort
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	LC	LC		→	NCS		Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3	LC	LC		→	NCS		Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	LC		↗	NTCS		Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			DD	LC		→	NCS	E	Faible
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			LC	LC		→	NC		Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	LC		→	NTC		Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	LC	LC		→	NTC		Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	LC	LC		→	NTC		Faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle		Article 3	LC	LC		→	NC		Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	LC	LC		↗	NTCS		Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		Article 3	LC	LC		→	NC		Faible
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		Article 3	LC	VU	X	→	NTR		Fort
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		Article 3	NT	VU		↘	NPC		Fort
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			LC	LC		↘	NCS		Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3	LC	LC		→	NTCS		Faible
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé			NT	VU	X (nicheur régulier)	↘	NR		Fort
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	VU	VU		↘	NTC		Fort

## Période de migration

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Statut de rareté IDF 2013		Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire					Migrateur (M)	Échappé ou introduit (E)	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3			MTC		Faible
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NA		MTC		Faible
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Article 3			MPC		Faible
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3			MC		Faible
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada						E	Faible
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi		Article 3	NA	X*			Faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			NA	X > 700 ind.			Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	NA		MC		Faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Article 3			MC		Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire					MTC		Faible
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	ss sp <i>granti</i>	Article 3	NA		MPC		Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet			NA		MTC		Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide						E	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NA		MPC		Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule			NA	X > 1000 ind.	MC		Faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			NA		MC		Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes					MPC		Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	NA	X > 300 ind. (dortoir)	MPC		Faible
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette*	X	Article 3			MTR		Modéré
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Article 3		X > 25 ind.	MPC		Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	NA		MC		Faible
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3			MR		Modéré
<i>Turdus merula</i>	Merle noir			NA		MTC		Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3	NA		MC		Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	NA				Faible

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Statut de rareté IDF 2013		Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire					Migrateur (M)	Échappé ou introduit (E)	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise						E	Faible
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier						E	Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3			MR		Faible
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		Article 3					Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3					Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde							Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset						E	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			NA		MTC		Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	NA		MTC		Faible
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		Article 3	NA		MPC		Faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			NA				Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3			MTC		Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	NA		MTC		Faible

## Période d'hivernage

ESPECES		Directive Oiseaux (Annexe I)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2016	Déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France 2018	Tendances des populations en France		Statut de rareté IDF 2013		Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire					depuis 1980-90	depuis 2000	Hivernant (H)	Échappé ou introduit (E)	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	NA				HTC		Faible
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			LC				HTC		Faible
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	NA		?		HPC		Faible
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada			NA		↑	↑		E	Faible
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		Article 3					HC		Faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			LC	X > 700 ind.	?	↑	HC		Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	NA				HC		Faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Article 3	NA		↘		HC		Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			NA		?		HTC		Faible
<i>Stumus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet			LC		↘		HTC		Faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide								E	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NA				HPC		Faible
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule			NA	X > 1000 ind.	↑	↑	HC		Faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			NA		?		HC		Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			NA						Faible
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	LC	X > 300 ind. (dortoir)	↑		HPC		Faible
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Article 3	NA	X > 25 ind.	↑		HTC		Faible
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Article 3	NA	X > 130 ind.	↗		HTC		Faible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	NA				HC		Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir			NA				HTC		Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3					HTC		Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	NA				HTC		Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3							Faible
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3	LC		↓	↘	HTC		Faible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	NA						Faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3							Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde									Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC		↑	↑	HTC		Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	NA		?		HTC		Faible
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		Article 3	DD		↘		HPC		Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	NA				HTC		Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		Article 3							Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3	NA				HTC		Faible
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé			LC			?	HC		Faible

## 4.3 Mammifères

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2017	Liste rouge Chiroptères Ile-de-France 2017	Déterminantes de ZNIEFF IDF 2018	Statut de rareté CETTIA	Enjeu de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux			LC			C	Faible
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV	Article 2	LC	EN	X***		Très fort
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV	Article 2	VU	NT	X***		Fort
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	IV	Article 2	NT	NT	X***		Modéré
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV	Article 2	NT	NT	X+		Modéré
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	Article 2	LC	LC	X+		Modéré
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	IV	Article 2	NT	NT	X***		Modéré
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV	Article 2	NT	VU	X+		Fort
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne			NT			C	Modéré
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin			LC			C	Faible
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot			NA			C	

## 4.4 Amphibiens

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2015	ZNIEFF IDF 2018	Déterminantes de TVB IDF	Rareté IDF Cettia	Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	V	Article 3	LC			C	Faible
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	V	Article 5	NT			C	Modéré

## 4.5 Reptiles

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Liste rouge UICN France 2015	ZNIEFF IDF 2018	Déterminantes de TVB IDF	Rareté IDF Cettia	Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire							
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	Article 2	LC			C	Modéré
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile		Article 3	LC			C	Faible

## 4.6 Insectes

### Lépidoptères

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge UICN France 2012	Liste rouge Ile-de-France 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Effectifs recensés	Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire									
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'alcée				LC	LC		PC	1	Faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil				LC	LC	X>20	C	10	Faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris ou Fadet commun				LC	LC		C	10	Faible
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère				LC	LC		AC	1	Faible
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil				LC	LC		CC	5	Faible
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour				LC	LC		CC	2	Faible
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue				LC	LC		CC	20	Faible
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable				LC	LC		CC	1	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis				LC	LC		CC	1	Faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcaïn				LC	LC		CC	1	Faible
<i>Cacyreus marshalli</i>	Argus des pélarгонiums				NA	LC		RR	1	Faible
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste				LC	VU	X	PC	1	Fort
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun				LC	LC		C	2	Faible
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns				LC	LC		C	1	Faible

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge UICN France 2012	Liste rouge Ile-de-France 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Effectifs recensés	Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire									
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl				LC	LC		AC	2	Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun				LC	LC		AC	1	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave				LC	LC		C	10	Faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou				LC	LC		C	2	Faible
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet				LC	LC		C	15	Faible
<i>Colias crocea</i>	Souci				LC	LC		AC	1	Faible
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			Article 1	LC	NT	X	AC	1	Modéré

## Odonates

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge UICN France 2016	Liste rouge Ile-de-France 2014	Déterminantes de ZNIEFF IDF 2019	Statut de rareté CETTIA	Effectifs recensés	Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire									
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun				LC	LC	X (Paris, petite couronne et autochtonie)	AC	1	Faible
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes				LC	LC		C	1	Faible
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC	LC		CC	2	Faible
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe				LC	LC		C	5	Faible
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé				LC	LC		C	4	Faible
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié				LC	LC		AC	5	Faible
<i>Crocothemis erythraea</i>	Libellule écarlate				LC	LC		AC	1	Faible

## Orthoptères

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection régionale 1993	Liste rouge en Ile-de-France	Tendance régionale de 1997 à 2017	Déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France 2019	Rareté IDF	Effectifs recensés	Enjeux de conservation
Nom latin	Nom vernaculaire								
<i>Aiolopus thalassinus</i>	Cédipode émeraude			LC	↗		PC	1	Faible
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux			LC	=		C	100	Faible
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste			LC	=		AC	50	Faible
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine			LC	↗		AC	10	Faible
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des brômes			LC	=		AC	100	Faible
<i>Oedipoda caerulea</i>	Cédipode turquoise		Article 1	LC	=		AC	5	Faible
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures			LC	=		C	50	Faible
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		Article 1	LC	↗		AC	>10	Faible
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais			LC	↗		PC	10	Faible
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois			LC	=		C	5	Faible
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		Article 1	LC	=		AC	>10	Faible
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée			LC	=		C	1	Faible
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée			LC	?		AC	1	Faible
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée			LC	↗		C	20	Faible
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte			LC	=		CC	1	Faible

## Coléoptères

ESPECES		Directive Habitats (Annexes II, IV et V)	Protection nationale et régionale	Déterminantes de ZNIEFF IDF 2018	Statut de rareté IDF	Effectifs recensés
Nom latin	Nom vernaculaire					
<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve				CC	50
<i>Coccinella</i>	Coccinelle à sept points				CC	10
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique				NA	1
<i>Oedemera nobilis</i>	Cédémère noble				CC	5
<i>Oedemera podagrariae</i>	Cédémère ochracé				CC	5
<i>Ctenopus sulphureus</i>	Cistèle jaune					1

## Hyménoptères

ESPECES		Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge européenne 2014	Statut de rareté IDF	Effectifs recensés
Nom latin	Nom vernaculaire					
<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique			DD		50
<i>Vespa crabro</i>	Frelon européen				C	1
<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique					2
<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière			LC		1

## 5 BIBLIOGRAPHIE

### HABITATS NATURELS / FLORE

- Arnal G. - 1996 – Les plantes protégées d'Ile-de-France, Collection Parthénope, 349 p.
- Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides ; notamment l'annexe 2 fixant la liste des habitats et des espèces indicatrices de zone humide.
- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (version consolidée au 08 juin 2013).
- Arrêté du 11 mars 1991 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France
- Bardat J. et al. – 2004 – Prodrome des végétations de France - Publications du Muséum, 171 p.
- Bissardon M., Guibal L., Rameau J.C. – non daté – CORINE Biotope : version originale, types d'habitats français – ENGREF, ATEN, 175 p.
- Bournérias M., Arnal G. & Bock C. - 2001 – Guide des groupements végétaux de la région parisienne – Belin, Paris, 640 p.
- Cahiers habitats Natura 2000 - <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>
- Commission européenne (DG XI) - 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne, version EUR15 -109 p.
- Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2016) : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (version 2016), document indiquant les statuts de rareté, de menace et ainsi que le caractère déterminant de ZNIEFF pour chaque espèce.
- Liste rouge des espèces menacées d'Ile-de-France – La flore vasculaire.
- Fernez T., Lafon P., Hendoux F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.
- Julve Ph. - 1993 - Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires) - Lejeunia Nouvelle série n°140, 100 p.
- Lambinon J. et al. –1992- Nouvelle flore de la Belgique, du grand-duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines –4ème édition – Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique – Meise, 1992, 1092 p.
- MNHN/CBN Porquerolles – 1995 – Livre rouge de la flore menacée de France – Tome 1 : Espèces prioritaires. ME/DNP, 486 p + annexes
- Muller S. (coordinateur) – 2004 – Plantes invasives en France – Publications du Muséum, 168 p.
- Site de l'INPN, notamment les fiches ZNIEFF pour d'éventuelles données connues sur le site ou à proximité - <http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees>
- Site du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) pour les connaissances régionales sur le patrimoine naturel (répartition, statuts,...) <http://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/>
- Site TELA BOTANICA pour les connaissances nationales sur la répartition et l'écologie des espèces inventoriées sur le site - <http://www.tela-botanica.org/>

### AVIFAUNE

- JONSSON.L, 1994., Les Oiseaux d'Europe », 1994, 558p ;
- LE MARECHAL, LESSAFFRE., 2000, L'avifaune de Paris et de sa région, Delachaux et Niestlé  
[www.oiseaux.net](http://www.oiseaux.net)  
[www.corif.net](http://www.corif.net)
- Guide sonore :
- ROCHE.JC, Les oiseaux d'Europe, Editions Sitelles

### AMPHIBIENS ET REPTILES

- ACEMAV., 2005 - Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg.
- ACEMAV., Guide sonore des amphibiens,
- MIAUD.C, MURATET.J., 2004, Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France, INRA Editions, 200p,
- MURATET.J., Identifier les amphibiens de France métropolitaine

### MAMMIFERES

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.**, 2009. - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.
- BARATAUD M.**, 1996. - Ballades dans l'in audible. Sittelle, Mens. 48 p.

## INSECTES

- BARAUD, J.**, 1992. *Coléoptères Scarabaeoidea d'Europe*. Faune de France, France et régions limitrophes. Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, Paris, Vol. 78, 440 p.
- CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN ÎdF) ET DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE (DIREN ÎdF)**, 2002. *Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France*. Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'ÎdF. 204 p.
- DIJKSTRA, K-D.**, 2006. *Field guide to the Dragonflies of Britain and Europe*. British Wildlife Publishing. 320 p.
- DOMMANGET, J.-L.**, 2011. *Les Odonates de la région Île-de-France : État des connaissances, diversité et originalité, évolution et menaces (Résumé)*. Conseil Régional d'Île-de-France et Société française d'Odonatologie (Bois-d'Arcy), document non publié, 11 p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000. *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 448 p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2007. *Papillons d'Europe*. Diathéo. 379 p.
- MANIL, L., HENRY, P.-Y.**, 2007. *Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STREF) – Suivi Temporel des Insectes Communs (STIC)*. Muséum National d'Histoire naturelle de Paris et les Lépidoptéristes parisiens, Paris, France, 10 p.
- MOULIN N., JOLIVET S., MERIGUET B. & ZAGATTI P.**, 2007. *Méthodologie de suivis scientifiques des espèces patrimoniales (faune) sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français – Entomofaune*. OPIE – PNR Vexin français. 61 p. + Annexes.
- PORTEVIN, G.**, 1929-1935. *Histoire Naturelle des Coléoptères de France*. Lechevalier, Paris, 4 volumes.
- ROBINEAU, R. (Coord.)**, 2007. *Guide des papillons nocturnes de France – Les guides naturalistes*. Delachaux et Niestlé. 288 p.
- TOLMAN, T. & LEWINGTON, R.**, 2009. *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord – Les guides naturalistes*. Delachaux et Niestlé. 384 p.
- VOISIN, J-F. (Coord.)**, 2003. *Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantidés (Insecta : Mantodea) de France*. *Patrimoines naturels*, 60 : 104 p.
- WARING, P. & TOWNSEND, M.**, 2003. *Field guide to the Moths of Great Britain and Ireland*. BWP. 432 p.
- WENDLER, A. & NÜß, J-H.**, 1997. *Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale*. SFO, 130 p.